

1^{re} ANNÉE — N° 1

JANVIER-FÉVRIER 1921

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^t G. FISCHBACH
8, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 1

Avant-Propos	1
— Officier de chevan-légers lanciers 1812 par P. BENIGNI, avec planche Frontispice de P. BENIGNI	5
— Le Sabre d'officier de la Maréchaussée, Modèle 1778, par M. BOTTET	6
— Tenues de la cavalerie d'autrefois, avec planche en couleurs N° 1 de P. BENIGNI	8
— Échos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	8
— 75° demi-brigade de bataille 1802, par E.-L. BUCQUOY, avec planche en couleurs N° 2, de TANCONVILLE	9
— Fusiliers de La Morlière 1745—1749, par H. BOISSELIER, avec planche en couleurs N° 3, de H. BOISSELIER	14
— Le 2° chasseurs d'Afrique en septembre 1916, par E. NUSSBAUM, avec planche en couleurs de H. HUEN	15
— Questions et Réponses, par ELB	16

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ses Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin
A la rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :
à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,
à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE PASSEPOIL

Avant-Propos.

Qu'est-ce que la Société d'Étude des Uniformes? Quel est son but? Quel est son programme? A quelles nécessités répond son bulletin? C'est ce que nous voudrions dire en peu de mots.

Si nous nous reportons par la pensée à une vingtaine d'années en arrière, nous nous retrouvons à l'âge d'or pour les amateurs d'uniformes militaires. Des publications de toutes sortes venaient alimenter leurs collections et faciliter leurs recherches. La Sabretache, fidèle à son but initial publiait, sous l'impulsion savante du Général Vanson et de M. G. Cottreau, des articles riches en précieux documents; dans La Curiosité Historique, M. G. Marchal, répandait à profusion les renseignements instructifs; La Giberne dans d'artistiques dessins présentait des documents intéressants; dans Les Tenues des troupes de France, MM. Cottreau et Job allaient vulgariser des sujets peu connus; enfin, ceux qui voulaient étendre leurs études aux armées étrangères trouvaient dans l'Uniformenkunde, de Knoetel, un magazine solidement documenté. Et je ne parle que des périodiques, sans compter les ouvrages que les Bottet, les Fallou, les Job, les Malibrant, les Margerand, les Orange, les Rouffet, les Tanconville, les Toussaint, etc., allaient publier à profusion.

Aujourd'hui, au lendemain de cette longue guerre qui a dissocié tant de choses, les mêmes amateurs ne trouvent plus devant eux que le néant. Par une réaction habituelle, que la psychologie des peuples explique facilement, le public semble s'être désintéressé des choses militaires d'autrefois; mais ce qui est plus curieux, c'est que les auteurs et les dessinateurs militaires eux-mêmes semblent faire grève. Si l'on en excepte Les Uniformes

du Premier Empire, œuvre de longue haleine dont le Capitaine Bucquoy a repris courageusement la publication il y a quelques mois, il n'est depuis l'armistice rien paru comme ouvrage d'uniformes, et si nous reprenons les périodiques cités plus haut que voyons-nous? La Curiosité Historique et Les Tenues des troupes de France avaient déjà disparu longtemps avant la guerre; La Giberne s'est réduite à une page de texte tous les quelques mois; La Sabretache qui reste toujours le vaillant trait-d'union de tous ceux qui s'intéressent à nos gloires militaires, a fait surtout de son Carnet, une revue d'histoire et un recueil de mémoires. Quant à l'Uniformenkunde qui vient de reprendre après six ans d'interruption, sous la direction du fils de son érudit créateur, elle se ressentira forcément en France du discrédit attaché pour de longues années à tous les produits d'outre-Rhin.

C'est pour remédier à ce néant que quelques collectionneurs ont essayé de se grouper, de fonder une Société, et en mettant en commun le fruit de leurs recherches et de leurs études, de publier un bulletin, œuvre de vulgarisation. Une première réunion provoquée par l'initiative du Capitaine Bucquoy a eu lieu le 8 Février à Strasbourg, au cours de laquelle MM. E.-L. Bucquoy, V. Huen, Fritz Kieffer, E. Nussbaum, G. Schweitzer jetaient les bases de la Société nouvelle, choisissaient son titre Le Passepoil et décidaient de publier un spécimen illustré du futur bulletin. Une propagande active recruta un nombre de membres fondateurs suffisant pour permettre de réaliser cette première partie du programme. Le spécimen illustré a été distribué en Octobre; de nombreux sociétaires, de nombreux abonnés ont répondu à son appel. Pendant ce temps les cinq fondateurs constituaient un Comité provisoire qui trouvait l'appui d'un Comité d'honneur des plus flatteurs; ils recevaient la collaboration précieuse du vieux maître alsacien Ganier-Tanconville, du peintre militaire si documenté P. Benigni, de l'érudit collectionneur H. Boisselier, offraient à M. le Général Vignal de présider leurs travaux, et se répartissaient en Comité d'administration de la Société et Comité de rédaction du bulletin. Celui-ci, sous la direction de MM. E.-L. Bucquoy et V. Huen, préparait le premier numéro du bulletin que nous présentons aujourd'hui au verdict du public.

La Société d'études des uniformes entend se consacrer uniquement au but exprimé par son titre. Elle sera définitivement constituée au 1^{er} Janvier 1921. Dès que faire se pourra elle manifestera son existence par des réunions, l'organisation d'expositions de

tableaux et de planches militaires et la création d'un centre d'études à son siège social. Pour le moment elle donne tous ses soins à la publication du bulletin. Celui-ci paraîtra tous les deux mois, à partir du 1^{er} Janvier 1921, date du N° 1. Chaque numéro comprendra seize pages de texte, ornées de gravures en noir (reproduction de dessins ou de photographies) et quatre planches hors texte en couleurs, en général trois reproductions d'œuvres de ses collaborateurs et une reproduction de planche ancienne, portrait, arme ou pièce de collection. La publication est consacrée en principe aux uniformes de l'armée française ; pourtant elle donnera de loin en loin un article ou une planche consacrée aux armées alliées.

Le Passepoil publiera donc sans ordre, et au fur à mesure des recherches de ses membres, des articles et des dessins sur des sujets peu connus ou tout à fait inédits, reproduira des pièces d'uniformes nouvellement trouvées, citera des documents d'archives non encore mis au jour. Son but essentiel, que le Comité s'attachera à ne pas perdre de vue, est de faire profiter tous les membres des collections et des connaissances de chacun, c'est ce but qu'a voulu exprimer notre devise : « *Alius alium erudit* » ils s'instruisent les uns les autres. — Reproduire des pièces curieuses des collections particulières, permettre à chacun de publier le résultat de ses études, donner des planches artistiquement présentées, telle sera notre tâche sous réserve que ces pièces, ces études, ces planches contiendront toujours une part importante d'inédit. Quoi qu'en ait dit le maître Vallet dans l'intéressant article qu'il écrivait en 1899 dans le N° 2 de la Giberne, l'inédit existe, qu'il ne faut pas confondre avec l'inconnu. Telle particularité bien connue de deux ou trois chercheurs et quelquefois même des groupes d'amis qui les entourent, est parfaitement inédite, car elle est inconnue des collectionneurs de la ville voisine ou peut-être de ceux qui dans la ville même ne sont pas en relation avec le connaisseur. Faire connaître cette particularité à tous les collectionneurs, être l'organe de diffusion de cette parcelle de connaissance — je n'ose pas dire de science — tel est le rôle que nous ambitionnons. Nous nous heurterons peut-être à l'opposition des égoïstes — nous en connaissons — qui veulent garder pour eux seuls leur trésor et mettent toute leur joie à être les seuls à savoir la vérité sur telle forme de plumet ou telle couleur de revers, quitte à mourir en emportant leur secret dans la tombe ; tant pis pour eux, mais nous ferons de notre mieux pour nous passer d'eux et pour arriver sans eux et malgré eux à la connaissance de la vérité.

Le Passepoil ressemblera donc à la fois à ce qu'était La Giberne, dans ses premières années, et à ce que furent Les Tenues des troupes de France. Quelques études y rappelleront certaines rubriques de La Sabretache et c'est pour bien marquer cette filiation avec nos aînés que nous avons demandé à M. le Président et à MM. les Vice-Présidents de La Sabretache, à l'illustrateur des Tenues des troupes de France de faire partie de notre comité d'honneur. Une place reste vide à ce comité, c'est celle qu'eut occupé avec sa bonne grâce habituelle, nous en sommes sûrs, M. G. Cottreau notre maître à tous, dont la vieille expérience guida les débuts de plus d'un d'entre nous; qu'il reçoive ici l'hommage de notre reconnaissance.

On nous a objecté que le moment était peu propice pour lancer une publication d'un certain prix. Nous ne le croyons pas, car quel moment serait mieux choisi que celui où l'Alsace vient d'apporter à la France la mine inépuisable de ses collections soigneusement entretenues et de ses souvenirs fidèlement gardés. Aussi est-ce à Strasbourg que nous avons de suite trouvé le noyau de notre groupement; mais bientôt après un sous-groupe réuni autour de M. Benigni à Marseille venait avec enthousiasme nous apporter son adhésion, et de même qu'il y a 130 ans l'hymne de Rouget de Lisle parti de Strasbourg avait été acclamé par les Marseillais et répandu par eux, de même Le Passepoil né lui aussi à Strasbourg recevait de Marseille un chaleureux appoint qui facilitait son essor.

C'est que pour remplir le programme que nous avons indiqué plus haut nous n'avons pas trop du concours de tous. A tous ceux qui ont des documents intéressants et peu connus nous ouvrons largement les pages de notre bulletin et nous accueillerons avec reconnaissance leurs communications. Aux autres nous demandons de faire connaître notre bulletin autour d'eux, d'y intéresser leurs amis de façon à ce que la Société trouve le nombre d'abonnés et d'adhérents nécessaires pour subsister et pour publier un bulletin digne d'elle, digne de l'œuvre historique et patriotique qu'elle poursuit.



OFFICIER DU 1^{er} RÉGIMENT

DE CHEVAU-LÉGERS LANCIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE, LANCIERS POLONAIS, A LA BATAILLE DE LA MOSKOWA

PLANCHE FRONTISPICE

J'ai relevé cet officier sur une grande aquarelle contemporaine, qui se trouve au Château de Malmaison et qui a pour titre : *Bataille de La Moskowa, par Tartarat, Capitaine Aide de Camp du Général de Division Baillet-Latour.*

Les uniformes représentés dans cette scène sont d'une rigoureuse exactitude et la dimension des personnages permet d'en étudier les détails. Notre officier se trouve au premier plan, à la tête d'un peloton qui porte la tenue réglementaire des Lanciers Polonais : Czapska découvert, kurtka déployé, pantalon polonais à double bande, schabraque non retroussée, bordée du galon cramoisi entre deux passepoils blancs. C'est la grande tenue qui fut revêtue, nous le savons, pour la bataille. Un autre officier polonais se trouve dans l'État-Major de l'Empereur. Il a un czapska bleu foncé, le kurtka bleu et cramoisi, le pantalon cramoisi. La parfaite documentation de l'artiste sur les tenues des Polonais nous permet donc d'écarter tout soupçon de fantaisie ou d'erreur de sa part, et d'étudier le type qui nous intéresse en toute confiance.

La tenue est réglementaire à l'exception de la coiffure. Faut-il voir dans le port de ce colback une mode analogue à celle des officiers des armes légères dans la ligne qui le préféreraient au schako? Remplace-t-il une coiffure perdue? Une blessure à la tête empêchait-elle cet officier de porter le czapska trop rigide? Quoiqu'il en soit il m'a paru intéressant de noter cette particularité en attendant qu'un document inédit nous en donne, peut-être un jour, l'explication.

Le pantalon à la Lassalle est, d'autre part, des plus curieux. Fort usité dans la cavalerie légère et les États-Majors, ce *charivari* était toléré pour les officiers des *Lanciers Rouges* ainsi que l'affirme le Général de Brack dans ses *Avant-Postes de Cavalerie légère*. Le présent document, en nous apprenant qu'il en était de même pour les officiers des Polonais, nous en donne la forme et les détails. Les coutures extérieures, au lieu de la double bande, portent une seule bande cramoisie, plus large, entre deux passepoils d'argent, rappelant la garniture

des schabraques de la troupe. M. le Capitaine Bucquoy, dans ses *Uniformes du Premier Empire*, a donné un très curieux cheveu-léger du régiment portant un pantalon de dimensions semblables à la bataille de Montmirail (1). Je ne crois pas que ce pantalon ait été porté d'une façon générale par la troupe ; il faut plutôt y voir, à mon avis, un effet non réglementaire imité du pantalon de cheval que les officiers de ce corps devaient encore porter en 1814.

P. BENIGNI.

LE SABRE D'OFFICIER DE LA MARÉCHAUSSEE, Modèle 1778

Ce sabre nous reporte vers 1775-1778, grande époque de transformation dans l'armement de l'armée française en général et celui de la Maison du Roi en particulier. Qualifions le de suite de sabre d'officier de la Maréchaussée, modèle 1778 (future gendarmerie) et non pas de sabre d'officier de la gendarmerie, ce nom à cette date étant celui d'un corps de troupes à cheval dont l'armement comportait le sabre dit des Gardes du Corps (2) ancêtre des sabres de troupe de cavalerie et de dragons de l'an XII.

La figure 1 représente un exemplaire réglementaire de cette arme qui fait partie de ma collection et que j'ai déjà donné dans un précédent ouvrage (3). La figure 2 représente une variante intéressante par son élégance probablement de l'époque révolutionnaire. Le plateau de la garde est plan, très ajouré, et la plus petite des branches de la garde a disparu.

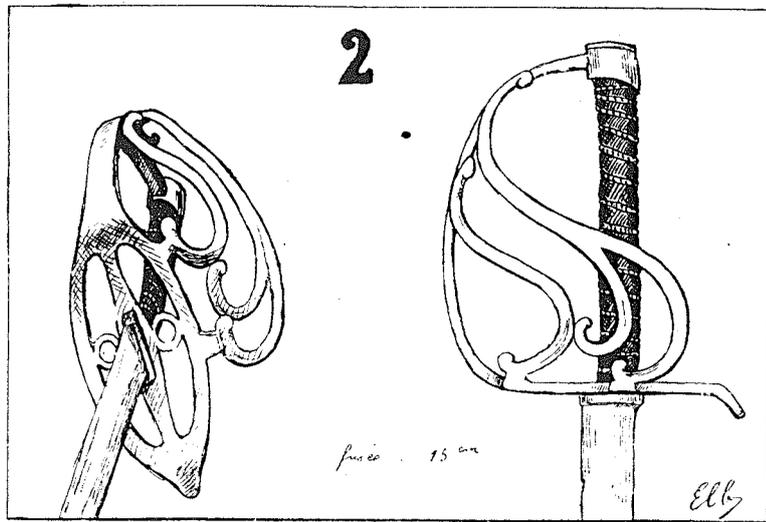
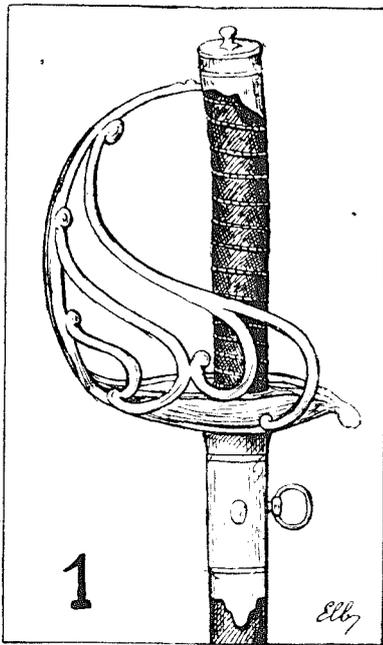
Ce sabre traverse la période révolutionnaire et résiste aux modifications du Consulat, car nous voilà à la période fatidique de l'an XII et même de l'an IX où, sous la direction de Gassendi, l'armée française se nettoie de l'armement improvisé par la Révolution et dénommé sans autres raisons qu'administratives système 1790. Aussi, combien l'artillerie a-t-elle de peine à régulariser l'arme blanche à une époque où elle est la propriété du soldat. « La Gendarmerie (l'ancienne Maréchaussée), écrit le Grand-Maître dans l'Aide-Mémoire de l'an XII, a conservé jusqu'ici, avec amour, un tas de vieilles ferrailles ». Quoi d'étonnant à ce que les officiers aient conservé, par tradition, jusqu'en 1815, le sabre de l'ancienne Maréchaussée.

La figure 3 représente le même sabre à l'époque Impériale. Ce qui l'indique c'est son pommeau à section polygonale, tandis que le modèle monarchique a généralement le pommeau à section ovale, mais ceci n'a rien d'absolu. Ajoutons qu'il existe, au Musée de l'Armée, un dérivé du sabre de Gendarmerie établi à Versailles avec les variantes dont Boutet était coutumier.

(1) Série 44 carte 8. type dessiné par V. Huen, d'après le tableau de Delescluze au Musée de Versailles.

(2) L'Arme Blanche de guerre française au XVIII^e siècle (Paris-Leroy 1910). Planche XVII, n° 5.

(3) Id. Planche IV, n° 7.



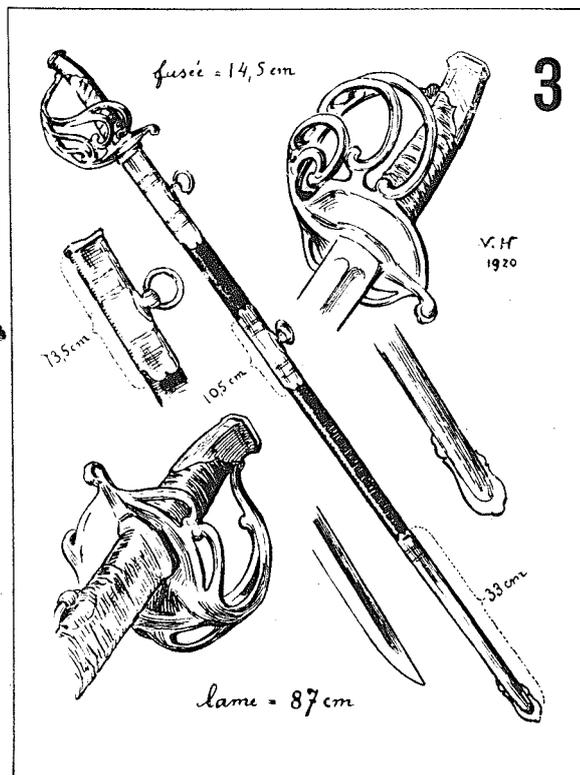
Sabres d'officier de la Maréchaussée, Modèle 1778.

- 1 — Modèle réglementaire 1778 (Collection M. Bottet).
 2 — Type fantaisie vers 1790 (Collection E.-L. Bucquoy).
 3 — Type officier de Gendarmerie 1810 (Collection Schweitzer).

Ce qui date encore ce sabre, c'est que le bouton de baudrier a disparu de dessus la chape, indiquant que ce sabre n'est plus porté que fixé à ses deux bélières. Dans le modèle primitif les deux anneaux de bélière pouvaient se rabattre sur le fourreau pour permettre le port du sabre en baudrier. Signalons, enfin, que par opposition au sabre précédent de la collection Bucquoy, celui de la collection Schweitzer est construit avec le souci de la solidité plus qu'avec la recherche de l'élégance. Les quatre branches sont rétablies et la deuxième même au lieu d'avoir sa courbe inférieure en l'air, la soude au plateau.

Tel qu'il est, ce sabre subsista jusqu'aux dernières années de l'Empire et ce n'est guère que sous la Seconde Restauration qu'on voit lui succéder un modèle à lame courbe, tout-à-fait réglementaire.

Capitaine M. BOTTET.



TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

PLANCHE N° 1.

Nous commencerons dans le second numéro du *Passepoil* la publication d'une étude de longue haleine que notre collaborateur, M. Benigni, consacre à la cavalerie. Les planches publiées depuis une quinzaine d'années par cet artiste vigoureux, doublé d'un connaisseur érudit, ont suffisamment établi sa réputation pour qu'il soit inutile de le présenter à nos lecteurs. Nous ajouterons seulement que M. Benigni s'est spécialisé dans l'étude des troupes à cheval et que la précision des détails aussi bien d'uniforme que d'équipement, d'armement et de harnachement qu'il va publier dans ce travail en font un ouvrage de tout premier ordre.

Le texte relatif à la planche N° 1 (trompette de carabiniers 1786) paraîtra donc plus tard. Pour ne pas allourdir par trop le coloris, les détails des galons de livrée ont été à dessein sacrifiés. Une planche spéciale en couleurs en donnera ultérieurement tous les détails.

LE PASSEPOIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'année qui va se terminer a été caractérisée, dans la curiosité militaire, par une stagnation relative des affaires, et notamment par une pénurie de ventes publiques ; car, quelques collections, dont la collection P... la plus complète, la plus rare et la plus intéressante en *cuvrerie* militaire, se sont vendues en bloc « sous le manteau ». Il en avait été ainsi, après l'armistice, pour la collection H..., « pot pourri » de diverses époques, mais bonne et belle. Il semble que les vendeurs craignent d'affronter le feu des enchères à l'Hôtel Drouot et préfèrent tenir..... moins que courir la chance.

En 1920, nous avons eu la vente de feu M. Tattegrain, où figurait notamment une importante collection de pistolets français (mars) ; la vente de costumes militaires (*estampes*) de M. C. (avril) ; une petite vente, où rien de transcendant n'était à signaler, faite par un marchand ; puis le 29 octobre, une vente d'armes et armures anciennes. Et c'est tout.

L'assemblée générale de la Société des Amis du Musée de l'Armée s'est tenue à l'Hôtel des Invalides le 29 octobre. Cette Société qui a débuté en août 1909, avec un avoir de 6.000 fr., a amassé en 11 ans un actif de 80.000 fr. malgré l'irrégularité de la rentrée des cotisations pendant la guerre.

H. DEFONTAINE.

75^{me} DEMI-BRIGADE DE BATAILLE 1802

CAPORAL DE FUSILIERS RETOUR D'ÉGYPTE

PLANCHE N° 3.

M. Henri Ganier le charmant conteur de tant de souvenirs alsaciens, qui sous son pseudonyme de Tanconville devient le peintre si goûté de toutes les scènes militaires qui se rattachent à la terre d'Alsace m'adresse avec sa première planche pour le *Passepoil* la lettre suivante :

Bien cher capitaine et ami,

*Le permissionnaire retour d'Égypte, caporal de fusiliers à la 75^{me} demi-brigade de bataille qui, dans un paysage de la banlieue de Strasbourg se hâte vers le village natal n'est malheureusement pas un document inédit offert tout d'une pièce aux lecteurs du *Passepoil*; cependant si cette reconstitution a pour base les documents écrits, indiscutables que le tant regretté général Vanson a mis au jour dans le carnet de la Sabretache, elle*



s'est également largement inspirée d'un document iconographique contemporain, complètement inédit. Il s'agit d'un dessin que notre compatriote le docteur de Bockenheim, ancien chirurgien-major du régiment des dromadaires et des mame-lucks avait laissé à mon grand-père. Bien que n'ayant que six centimètres de haut, ce dessin dont je vous donne ci-joint un fac-simile grandeur nature permet de se rendre compte de la forme et des dimensions réciproques de la coiffure et de son pouffe. J'ajoute que le général Vanson ami intime de mon père a eu, lors de ses passages à Strasbourg, plusieurs conversations à ce sujet avec notre regretté compatriote M. Carl et avec moi, et que c'est bien comme je l'ai indiqué sur ma planche qu'il se représentait le soldat d'Égypte.

Recevez, mon cher ami, etc.

TANCONVILLE.

La planche de Tanconville soulève à nouveau la question si intéressante des tenues de l'armée d'Égypte. Elle a été minutieusement traitée en 1898 dans la *Sabretache* par le général Vanson, comme lui seul savait le faire. Son étude laissait deux questions à résoudre, l'une

concernant la forme de la coiffure, l'autre la forme de l'habit-veste. Ces deux questions étaient restées une vingtaine d'années sans avancer d'un pas, lorsque la *Sabretache* publia, il y a six mois, un document qui fit sensation. Une planche représentant quatre troupiers de la 88^e demi-brigade communiquée par M. le baron Chassériau et accompagnée d'une très intéressante étude de mon collègue et ami M. J. Margerand qui voyait dans cette planche la solution définitive de ces deux questions ¹⁾. Dans sa planche d'aujourd'hui, Tanconville utilise un document inédit de premier ordre puisque son auteur, le docteur de Bockenheim, a fait la campagne d'Egypte et dessiné sur place les soldats de Bonaparte. Il nous paraît donc nécessaire d'exposer l'état actuel de la question et d'essayer de formuler une conclusion.



I. COIFFURE. Les documents sur la coiffure sont les suivants :

Figure 2. — Esquisse du baron Gros pour le combat de Nazareth, pièce qui se trouve au Musée de Nantes et dont le général Lanes donnait, en 1898, au général Vanson, la

¹⁾ Sans vouloir enlever quoi que ce soit de sa valeur au document Chassériau, on ne peut s'empêcher de faire les deux remarques suivantes :

1^o On ne sait rien ni de l'auteur du dessin, ni de sa provenance. D'où vient-il? Comment est-il arrivé dans la collection du baron Chassériau? Tout ce qu'on dit dans le texte c'est que: « il est probable que ce dessin a été exécuté en France ».

2^o On est frappé du mélange dans ce dessin de parties très bien dessinées et de parties mal indiquées. Or, tout ce qui est bien dessiné c'est le personnage, tout ce qui est mal dessiné ce sont les accessoires militaires; les proportions des corps, les gestes des doigts sont de quelqu'un qui sait dessiner; les fusils, les baïonnettes, les collets sont d'une main bien maladroite, ou d'un œil qui en a peu vu. Je ne vois pas là comme le dit M. Margerand: « un dessin naïf fait avec précision » mais au contraire un dessin correct dont les parties militaires sont mal traitées. Considérons ce bonnet à poil à visière étrange, ce tablier de sapeur en cuir noir qui semble peu français, ces vestes de coupe autrichienne, ces parements qui ne sont pas ceux de notre infanterie, ces écussons étranges au collet, et nous reconnaitrons difficilement dans cette planche une facture française. Aussi, tout en trouvant ce document remarquablement intéressant, ne puis-je me résoudre à y voir la solution définitive du problème.

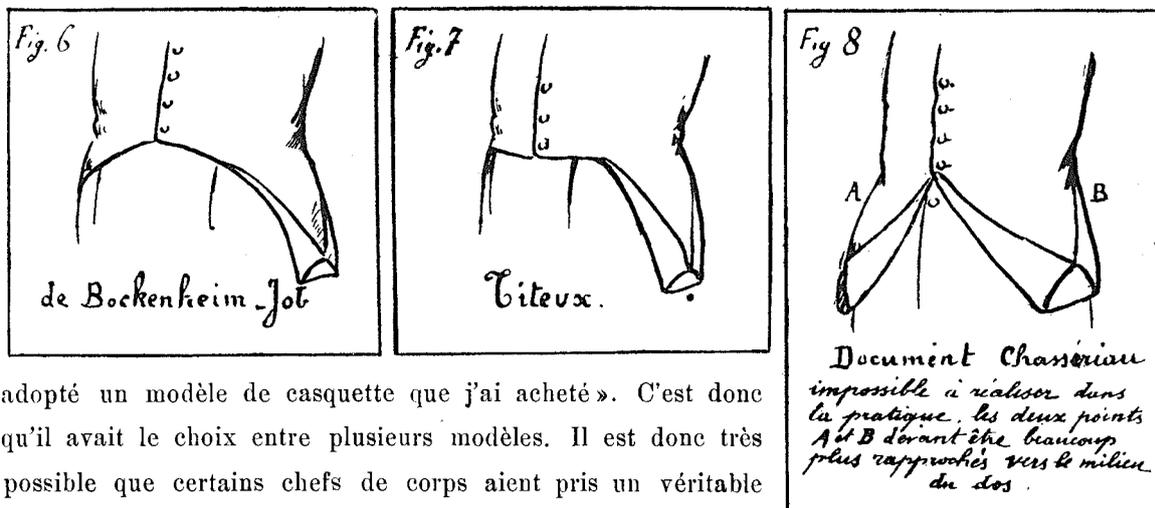


description suivante: « Au deuxième plan . . . huit à dix carabiniers . . . coiffés d'un casque bas paraissant être en cuir et surmonté d'une chenille rouge ».

Figure 3. — Dessin du Docteur de Bockenheim.

Figure 4. — Document du Baron Chassériau.

Ces documents diffèrent surtout entre eux par la forme de l'ornement qui surmonte le casque. Cet ornement dans les textes officiels est qualifié de pouffe, mot dont on explique le sens par le mot houpe (lettre du chef de brigade Pépin au citoyen Thorin, agent en chef de l'habillement). Le général Vanson définit le pouffe « sorte de chenille (?) de couleur ». N'oublions pas que cette casquette est munie de rabat. La chenille du dessin de Gros est donc impossible parce qu'elle ne permettrait pas au rabat de se relever contre le casque, à moins que la casquette (qu'il faut entendre dans le sens de « *petit casque* ») n'ait été mise à l'essai dans quelques corps ou fractions de corps sous forme d'un premier modèle sans rabat. L'ornement donné dans le document Chassériau paraît bien petit. Ce n'est pas une houpe cela, tout au plus une houpette, bien disproportionnée avec les autres ornements dont on avait coutume, à l'époque, de garnir les coiffures militaires. Le document de Bockenheim a l'avantage de présenter une forme logique et qui semble bien correspondre à la définition. Mais il pêche à son tour par un point, c'est qu'il n'a pas dessiné les rabats. Cela tient évidemment à l'exigüité de ses dimensions. Les rabats du document Chassériau représentent à leur tour quelque chose d'irréalisable, car il serait matériellement impossible de rabattre une pièce de cuir dont les extrémités seraient aussi rapprochées sur le devant et, si on pouvait le faire, elle se rabattrait sur les yeux. Quant à la forme même du pouffe et à la façon dont il était fixé, M. Ganier, d'après la source de Bockenheim, y voit une chenille courte. Pour moi, je serais assez tenté de croire (et ici le document Chassériau nous apporte un précieux renseignement), qu'il s'agit d'une grosse houpe de laine dont les éléments sont verticaux et qui serait fixée en un seul point au sommet du casque. Son épaisseur même force les brins à se tenir debout. Ajoutons que la casquette devait porter, au moins au 9^e de ligne, une cocarde tricolore avec un bouton au numéro de la demi-brigade, et cette restriction de ma dernière phrase va amener ma conclusion, qui mettra peut-être tout le monde d'accord, c'est qu'il est très probable qu'il n'y eût pas qu'un seul modèle de coiffure et que les casques purent différer d'un régiment à l'autre. Remarquons, en effet, que chaque chef de corps fait faire l'habillement pour son régiment et le chef de brigade Pépin, de la 9^e demi-brigade, écrit à son capitaine d'habillement au Caire: « J'ai



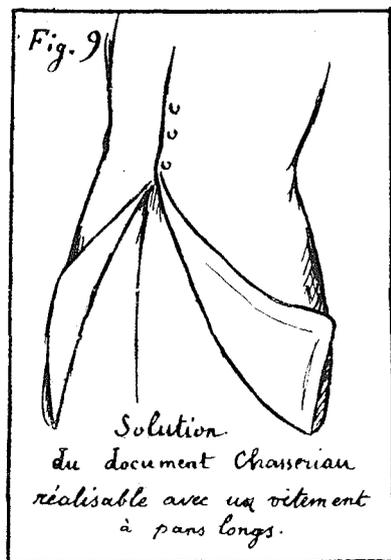
adopté un modèle de casquette que j'ai acheté». C'est donc qu'il avait le choix entre plusieurs modèles. Il est donc très possible que certains chefs de corps aient pris un véritable casque avec cocarde pousse en chenille et grande visière, alors

que celui de la 88^e optait pour la casquette très simple à petite houpette. Quoiqu'il en soit, j'ai dessiné sur la figure 5 la casquette qui me semble correspondre le mieux aux descriptions, et par conséquent se rapprocher le plus de la vérité.

II. HABIT-VESTE. Là, les documents sont, hélas, peu nombreux et jusqu'à présent on a fait surtout de l'interprétation de texte. Rappelons tout d'abord les textes précis sur lesquels on peut s'appuyer. Le règlement d'habillement pour l'an VIII dit : « habit-veste » sans détail. Le général Morand qui commandait une brigade en Egypte dit : « une veste sans revers boutonnant jusqu'à la ceinture et dont les pans furent retroussés par devant ».

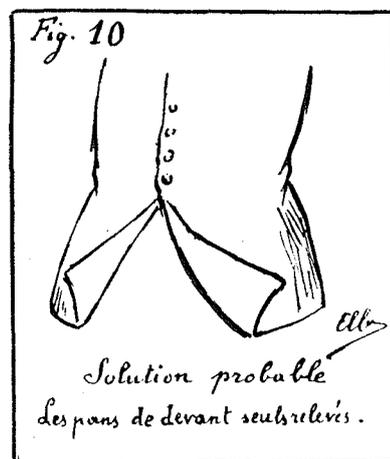
Et voici maintenant les interprétations données à ces textes. Les uns (Job) ont donné un vêtement un peu ouvert sur le ventre, genre surtout à pans courts, quelque chose comme l'habit à la kinski porté par les chasseurs à cheval en 1809 (Fig. 6). Les autres (Titeux), ont donné un habit boutonnant droit assez bas (Fig. 7) et dégagé sur les cuisses dans le genre de l'habit-veste de 1812. Le document Bockenheim où le bas de ce vêtement n'est visible qu'en un étroit espace, donne une solution qui paraît conforme à celle de Job quoique moins ouvert peut-être. Le document Chassériau donne un habit boutonnant bas sur le devant, nullement échancré et dont les retroussis commencent au dernier bouton (Fig. 8).

À première vue cette solution est très séduisante, puisqu'elle paraît traduire le texte de Morand, mais si l'on regarde d'un peu plus près on se rend compte que ce qui est dessiné là est impossible à réaliser dans la pratique. Jamais, s'ils ont aussi peu de hauteur que cela, le pan de devant et le pan de derrière ne pourront se rejoindre. Pour que ce système de pans puisse exister, il faut qu'ils soient beaucoup plus longs et nous tombons alors sur la forme de vêtement de l'habit autrichien qu'on avait voulu essayer dans l'armée française en



1788 et que la *Sabretache* nous a représenté dans son numéro de juillet 1899 pour le régiment de Salis-Samadé (Fig. 9).

Un de mes correspondants, que la question passionne, m'écrit : « Ce vêtement devait ressembler tout-à-fait à la tunique que portait la gendarmerie



en 1914 et dont on pouvait relever les pans à cheval ». Mon correspondant ne s'est pas rendu compte que la gendarmerie

de 1914 ne retroussait que les pans de devant et que si elle avait voulu retrousser un pan semblable derrière, il s'en eût fallu sur chaque hanche de dix à quinze centimètres pour que les deux pans puissent se rejoindre. Il y eut bien une époque où la gendarmerie relevait ses deux pans qui se rejoignaient, mais c'était il y a quarante ans avec une tunique à jupe qui tombait presque jusqu'aux genoux. Ces considérations pratiques m'amènent à conclure qu'il n'y a à cette question de l'habit veste que deux solutions possibles.

1° Si l'on veut que les deux pans puissent se retrousser et s'agraffer il faut dégager le devant du vêtement et ne faire partir les retroussis que sur les côtés (Fig. 5 ou 6). C'est le document de Bockenheim et la planche Tanconville.

2° Si l'on veut que les pans partent du devant de l'habit, il faut absolument se contenter de retrousser les pans du devant³ (Fig. 10). Le vêtement a la forme générale du document Chassériau boutonné un peu moins bas.

Les deux solutions ont leurs partisans : « Je préfère la première, m'écrit Tanconville, d'abord parce quelle est conforme à mon document, et ensuite parce que cette coupe est plus dans la tradition française, et que c'est particulièrement chez les étrangers au service de la France qu'on trouve l'autre ». La seconde, en revanche, est la seule qui corresponde entièrement au texte du général Morand. Entre les deux solutions, le *Passepoil* n'a pas à prendre parti, et je dirai pour finir que là comme pour les coiffures il est très possible que les deux formes aient été portées et que, comme nous-mêmes aujourd'hui, les chefs de corps de l'armée d'Égypte aient interprété de deux façons différentes un texte par trop concis.

Capitaine E.-L. Bucquoy.

FUSILIERS DE LA MORLIÈRE 1745—1749

PLANCHE N° 3.

Notre fusilier de la Morlière est tiré de la suite de F. Chéreau « Nouveau recueil des troupes légères de France, levées depuis la présente guerre, avec la date de leur création, le nombre d'hommes dont chaque corps est composé, leur uniforme et leurs armes. Dessiné d'après nature sous la direction des officiers ». Ce recueil qui comprend 12 types : Infanterie et Cavalerie, dessinés par de la Rue, gravés par de la Fosse, Boucher, etc., etc., est fort beau et rare ; il n'en existe pas d'exemplaire complet à la Bibliothèque Nationale ; quelques planches se trouvent, en noir, au Musée de l'Armée, legs Vanson, d'autres dans diverses Bibliothèques de Paris. Une suite complète a été vendue, il y a 10 ans environ, chez J. Fontaine, à Paris, et c'est tout. Un de nos amis, M. A^t A., fervent amateur d'estampes du XVIII^e siècle, en possède un certain nombre qu'il a bien voulu mettre à notre disposition, ce qui nous a permis de reproduire notre fantassin aussi exactement que possible. Les types de la collection A^t A. offrent l'avantage d'être d'un coloris ancien (ce qui serait très rare d'après le catalogue de Glasser), exécuté genre gouache, rappelant celui employé pour les Hoffmann. Nous nous promettons, si ce travail intéresse nos collègues du *Passespoil*, de donner une suite à cette première planche.

Nous renvoyons pour les détails de formation de ce corps à l'excellent article publié en 1907 par M. G. Cottreau dans le Carnet de la *Sabretache*. Rappelons seulement que le corps des volontaires de la Morlière fut créé le 16 octobre 1745 par Alexandre Magalon de la Morlière, gentilhomme Dauphinois, ex-capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne et lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers royaux. Le corps comprit : un régiment de 1060 fantassins et 540 dragons. Le recueil de Chéreau, outre le fusilier ci-joint, donne aussi le dragon. Celui-ci a inspiré la planche en couleur de Bar qui accompagne l'article de M. Cottreau et la planche de l'ouvrage de Marbot et Noirmont. Il est donc beaucoup moins inédit que notre fusilier.

Qui prescrit ce costume si spécial quant à la couleur de l'habit dont la nuance brune rappelle celle de la robe des moines ? Rien n'a pu nous fixer sur ce point. Néanmoins, il faut reconnaître que la réunion de ce bonnet noir galonné de blanc, de cet habit brun à galons, retroussés et parements écarlates, l'unique épaulette de même nuance sur l'épaule droite, la

veste et la culotte rouges, les bottes molles en forme de guêtres, l'équipement de cuir fauve forme un tout caractéristique, très coquet et relativement pratique pour l'époque.

Le régiment de la Morlière se distingua pendant la campagne de Flandre, et le 1^{er} août 1749 fut réuni avec les volontaires Bretons et les arquebusiers de Grassin en un corps qui prit le nom de Volontaires de Flandre et dont Magalon de la Morlière reçut le commandement.

H. BOISSELER.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE ⁽¹⁾

LE 2^{me} CHASSEURS D'AFRIQUE EN SEPTEMBRE 1916

PLANCHE N° 4.

Le 2^e chasseurs d'Afrique donna ses premiers coups de sabre dans la Grande Guerre avec sa coquette tenue d'Afrique ; mais la nouvelle forme de la guerre, infiniment laide et triste, ennemie des belles couleurs, ne tarda pas à faire disparaître les élégances de jadis et peu à peu, le beau chasseur, héros fêté des belles, papillon multicolore se transforma en chenille couleur de terre, aussi invisible et terne que possible. La jolie tunique bleue azur, la culotte rouge, le taconnet firent place au kaki des troupes d'Afrique. Le feu qui fauchait les hommes comme un cyclone, les fils de fer, les tranchées furent l'arrêt de mort du cavalier d'antan et le chasseur chargeant sabre au clair et riant à la mort, le chasseur d'Isly, de Solférino et de Floing disparut et devint un héros de légende. Il ne fut plus qu'un fantassin monté, horriblement chargé, portant sabre, mousqueton, baïonnette, cartouchières, grenades, tout comme le vulgaire pousse-cailloux qu'il méprisait tant jadis dans le bled lorsqu'il le rencontrait au cours de ses folles chevauchées, se traînant péniblement comme un ver, écrasé sous son barda et brûlé par le soleil.

C'est ainsi que je vis le 2^e chasseurs d'Afrique à Souilly, le 20 septembre 1916, les hommes avaient une allure superbe sur leurs petits chevaux arabes, le sabre porté en travers de la selle leur donnait une allure exotique et ils nous émerveillaient, nous humbles fantassins par la souplesse remarquable qu'ils montraient dans leurs exercices de voltige. C'est là que je les

(1) Le *Passepoil* compte consacrer dans chaque numéro une planche à cette rubrique.

ai dessinés, tous ces braves poilus, afin que jamais les jeunes ne perdent le souvenir de leurs glorieux ancêtres. C'est en les dessinant que m'est arrivé une de mes mésaventures de guerre les plus imprévues que notre directeur du bulletin me pardonnera certainement de rapporter ici. « *Noli ab uno discere omnes* ». J'étais donc en train de crayonner tranquillement nos chasseurs à Courouvre, quand un capitaine de gendarmerie passant à cheval me jaillit dessus, et me prenant pour un dangereux espion, me reprocha en termes virulents de prendre des notes sur nos formations. Finalement je fus emmené au poste entre deux gendarmes. Là mon innocence fut vite reconnue et mon précieux cahier me fut rendu avec la liberté; mais j'avais passé un bien vilain quart d'heure.

Le cavalier que M. Huen a représenté ici d'après mes croquis est un trompette, chasseur de 1^{re} classe; sur la fesse droite il porte la boîte à masque du modèle 1915. Son manteau roulé en fer à cheval est enveloppé dans une toile de tente; un point rouge peint à l'intérieur du cor sur le casque indique probablement l'escadron.

E. NUSSBAUM.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nous publierons, sous cette rubrique, les questions que pourraient poser nos lecteurs sur tout ce qui concerne les uniformes et les réponses que d'autres voudront bien y faire. Nous nous réservons, toutefois, de répondre directement aux questions dont les réponses seraient trop connues ou ne présenteraient qu'un intérêt particulier.

Joindre à toute question la somme de 2 fr. en timbres-poste et l'envoyer à l'adresse :

Rédaction du Passepoil, Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Les questions et réponses seront publiées sous des initiales, des pseudonymes ou le nom de leur auteur, à son choix.

1^{re} Question (posée par ELB). — La 31^e 1/2 brigade légère de 2^e formation a été formée en 1803 de troupes piémontaises. Peut-on m'indiquer, de façon précise, les troupes entrées dans cette formation? les traits saillants de son histoire jusqu'en 1814? Connait-on quelques renseignements particuliers sur l'uniforme de ce corps.

ELB.

Le Gérant: FRITZ KIEFFER.



1^{er} RÉGIMENT DE CHEVAU-LÉGERS LANCIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE (LANCIERS POLONAIS)

Officier à la bataille de la Moskowa — 1812.



CORPS DES CARABINIERS DE MONSIEUR — (22^e RÉGIMENT DE CAVALERIE)

Trompette — Deuxième grande tenue — 1786.



75^e DEMI-BRIGADE DE BATAILLE

Caporal de fusiliers au retour d'Égypte — 1802.



H. BOISSELIER d'après le Recueil de F. CHÉREAU

FUSILIER DE LA MORLIÈRE — 1745-1749.



V. HÜEN 1920

2^e RÉGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE

Trompette — Septembre 1916

Vient de paraître

LES GUIDES D'ÉTAT-MAJOR

1792—1815

Séries 106 à 119 de la publication „*Les Uniformes de l'Empire*“
112 Planches documentaires en couleurs 9×14, publiées sous la direction du
Capitaine E.-L. BUCQUOY

1 volume de texte 3 frs. 50

14 séries de planches, chaque série . . . 3 „ 50

AMMEL éditeur-dépositaire — 3, rue Kuss, Strasbourg.

Remise de 10 % à MM. les membres du „Passepoil“.

OFFRES ET DEMANDES

1° M. TOURENQ, notaire à Lamarche (Vosges), offre des coiffures militaires en échange de sabres ou objets militaires métalliques.

2° M. NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, demande les 6^e, 7^e et 8^e années de la « Giberne ».

3° M. BUCQUOY, 8, rue de l'Église, Sélestat, demande « La Garde-Impériale » de Fallou, (Texte et Planches).

4° M. BENIGNI, à la rédaction du « Passepoil », demande si un collectionneur pourrait lui communiquer le « Journal militaire » de 1790. Il rémunérerait ce prêt par l'envoi d'une de ses aquarelles originales.

5° M. B.-G. à la rédaction du « Passepoil », demande une plaque de shapska de lanciers polonais de la Garde-Impériale 1^{er} Empire.

6° M. B.-G. offre toutes les planches non françaises de l'„Uniformenkunde“ de Knœstel. — A céder par pays, 0 fr. 60 la planche.

7° M. SCHWEITZER, 12, Avenue du Parc, Robertsau Strasbourg, offre :

Bellangé: „Die Soldaten des Kaiserreichs“ Frs. 40.—

A. Seyboth & C. Binder: « Album de l'exposition militaire 1903 . . . » 200.—

Weiss, « Voyage de Louis XV à Strasbourg ». » 950.—

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER { Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
d'honneur } Sénateur de la Moselle.

Membres : MM. Le CAPITAINE BOTTET	Membre du comité du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS	Sénateur du Haut-Rhin.
Le DOCTEUR P. BUCHER	Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Le L-COLONEL CARNOT	Vice-Président de la Sabretache.
EDOUARD DRIAULT	Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Le GÉNÉRAL FETTER	Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
PAUL HELMER	Sénateur du Haut-Rhin.
Le GÉNÉRAL HUMBERT	Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
MAURICE LELOIR	Président de la Société de l'Histoire du Costume.
MAURICE LEVERT	Vice-Président de la Sabretache.
Le GÉNÉRAL MALLETERRE	Directeur du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY	Député de la Moselle.
Le GÉNÉRAL de MONARD	Président de la Sabretache.
J. ONFROY de BRÉVILLE (JOB)	Illustrateur des « Tenues des troupes de France ».
GEORGES PARISET	Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Le L-COLONEL PAYARD	Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
CHRISTIAN PFISTER	Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg.
MONSEIGNEUR RUCH	Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB	Sénateur du Bas-Rhin.
LAZARE WEILER	Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général VIGNAL
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN
(Directeur artistique)

GANIER-TANCONVILLE
(Artiste-peintre)

Fritz KIEFFER
(Editeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^t G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

Kompl.
Kall. P.

SOMMAIRE DU N° 2

— Tenues de la cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI avec planche en couleurs N° 5 de P. BENIGNI	17
— Trompette de cuirassiers 1811—1812, par E.-L. BUQUOY, avec planche en couleurs N° 6 de V. HUEN.	21
— Un bouton Franco-Belge, par J. CURA	22
— Chasseurs de Fischer 1743, par H. BOISSELIER, avec planche en couleurs N° 7, de H. BOISSELIER	23
— Le centenaire de Napoléon	24
— Clairon du 140 ^e d'infanterie en Mars 1916, par E. NUSSBAUM, avec planche en couleurs N° 8, de V. HUEN.	25
— Échos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	27
— Flammes de trompettes et de clairons, par H. FEIST.	28
— Le général Vignal	29
— Bulletin de la société.	31
— Questions et Réponses	32

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ses Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin

A la rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

NOUVELLE ADRESSE

8, Rue de l'Ancienne Comédie

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Texte et Illustrations par P. BENIGNI

Avertissement.

On ne peut guère parler d'une façon certaine de l'uniforme (1) qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle. C'est à peu près l'époque où l'uniformité commence à s'établir et où les règlements descendent dans les détails relatifs aux moindres parties de la tenue. Antérieurement, l'absence ou la rareté des ordonnances, leurs dispositions obscures ou éparses, le règne de la fantaisie et du caprice, rendent cette étude hasardeuse, sinon impossible. Nous commencerons donc l'étude des Uniformes de la cavalerie Française à la date du règlement de 1786.

La principale source à laquelle il faut constamment revenir, dans l'étude qui nous intéresse, quelle que soit la fantaisie qui ait présidé à la confection des effets de tenue, est le « Règlement d'Uniforme ». Malgré l'évidence de ce principe, aucun écrivain militaire n'a eu la persévérance de publier ces règlements *in extenso*. Quelques auteurs en ont copié des parties tronquées, supprimant à tort et à travers des détails qu'ils croyaient inutiles. Cette mutilation rendait l'intelligence du texte impossible. L'usage de cette censure maladroite, comme presque toutes les censures, enlevait à chaque ordonnance sa couleur locale, si j'ose m'exprimer ainsi, et pour ainsi dire son *style*. Car il y a un style en matière de passepoil, comme en matière de meubles ou d'architecture. D'autres auteurs ont mélangé les citations de textes à des appréciations étranges ou des affirmations invraisemblables, qui faisaient de cet amalgame un travail dangereux pour le lecteur non prévenu.

Afin d'éviter de pareils écueils, nous donnerons d'abord les règlements sans rien y changer, nous contentant de retrancher uniquement les parties ayant trait aux autres armes, quand elles ne seront pas utiles à la compréhension du texte relatif à la cavalerie. Mais nous ne nous contenterons pas de la copie sèche de ces documents; quand certains paragraphes ne donneront pas une description assez détaillée d'un objet, nous remonterons aux ordonnances antérieures, car la plupart du temps ce laconisme signifie que l'objet a été décrit antérieurement

(1) Le mot uniforme est pris ici dans son sens le plus large et comprend, non seulement l'habillement, la coiffure, les grands et petits équipements, mais aussi l'armement, le harnachement, les outils, le campement, etc., etc.

et n'a pas subi de changements. Enfin, pour terminer, nous analyserons partie par partie chaque ordonnance, en ajoutant toutes les explications possibles et puisées à des sources certaines, afin d'éclaircir les points omis, obscurs ou non développés. C'est ainsi que nous donnerons un développement important à la description de l'armement, de l'équipement, du harnachement, du campement, matières que ce genre de documents passe souvent sous silence. Nous donnerons aussi une description détaillée des galons de l'équipage des chevaux, accompagnée de croquis et des livrées des princes et des gentilshommes portées par les têtes de colonnes, détails que tous les écrivains ont négligé, malgré le pittoresque et l'inédit de ces recherches. La réunion de ces documents officiels développés, comparés, commentés, jettera sur la question un jour nouveau et du plus vif intérêt.

On a d'ailleurs donné une importance par trop exagérée aux fantaisies et aux infractions aux ordonnances. La variété des uniformes d'une arme, des grades d'un même corps, des tenues (grandes, petites, de service, de société, de corvée, etc.), dont certaines sont inédites, est assez grande pour qu'il soit inutile de chercher, dans des exceptions, du nouveau, n'en fût-il plus sur terre. A la fin de la Monarchie, les troupes à cheval étaient habillées à l'ordonnance. Pendant les premières années de la Révolution, c'est l'Etat qui fournissait aux troupes les effets tout confectionnés, c'est-à-dire réglementaires. Après la période de dénûment (an III, an VIII), l'armée fut astreinte à s'habiller régulièrement et les régiments de 1805 étaient, pour la plupart, vêtus à l'uniforme réglementaire. En 1808, il fut créé à Bordeaux un atelier de cent maîtres coupeurs et de trois mille *ouvriers à coutures* qui confectionnaient les effets destinés aux armées en Espagne. Pendant toute la période où les corps furent chargés de la confection de leurs effets d'uniforme, c'est-à-dire de l'an VI à 1813, les magasins de l'Etat leur fournirent fréquemment, à titre de gratification ou autre, des effets tout faits. Enfin, de 1813 à la première Restauration, c'est encore l'Etat qui assura l'habillement des hommes de troupe par la fourniture des effets de première mise et de remplacement.

L'examen attentif de ces faits, jusqu'ici négligés, rend aux règlements l'importance que le romantisme leur avait bien injustement enlevée. Il ne faut certes pas conclure de ce qui précède que la cavalerie française a toujours été habillée réglementairement, mais à part la période de dénûment de la Révolution et la période qui va de 1807 à 1813, la fantaisie s'est surtout portée sur les têtes de colonnes, sapeurs, trompettes et musiciens, en raison de l'absence apparente de prescriptions officielles sur les tenues de cette catégorie de militaires.

Nous étudierons, par la suite, les curieuses entorses que les ordonnances eurent à subir. Mais auparavant, sachons comment les troupes devaient être habillées, équipées, armées, campées, munies d'outils, d'ustensiles, de chevaux de bât, de fourgons, *comme d'ailleurs elles l'ont souvent été*, et sachons-le bien.

Première Période — De 1786 à 1815.

PREMIÈRE PARTIE

LE RÉGLEMENT DE 1786

CHAPITRE I^{er}

Considérations générales.

Le dernier grand règlement d'uniformes de la Monarchie est celui du 1^{er} octobre 1786. Il tire son importance, non seulement de la minutie avec laquelle les moindres détails y sont traités, mais encore du fait qu'il fut le seul document maintenu en vigueur, théoriquement tout au moins, jusqu'en 1812 et même, pour certaines parties, jusqu'à la Restauration. Les dix années précédentes avaient été marquées par des tâtonnements et par des changements aussi radicaux qu'opposés. Les innovations introduites par le ministre St-Germain en 1776, avaient été abrogées par l'ordonnance de 1779. Mais dès 1782, les bureaux de la guerre commençaient déjà à reviser cette ordonnance et à préparer le *Règlement d'Habillement du 1^{er} octobre 1786*.

Nous allons l'étudier en détail, car il va nous donner la physionomie exacte des superbes troupes que la Monarchie expirante allait léguer à la Révolution.

Nous connaissons le jugement que Napoléon a porté sur la valeur de cette armée ; celui du général Bardin, critique sévère et parfois quelque peu amer, a aussi son prix : « Jamais, dit-il, l'uniforme militaire n'atteignit à ce degré de coquetterie qu'on lui vit alors. Il est vrai que toute la brillante noblesse de France était à cette époque sous les drapeaux, qu'elle avait apporté au milieu des camps la recherche qui distinguait la cour, et qu'elle donnait dans les régiments l'exemple de l'élégance, comme elle sut donner aussi celui de la bravoure sur le champ de bataille de Fontenoy. »

Nous ne saurions non plus passer sous silence cette appréciation du général Gouvion-Saint-Cyr sur la cavalerie de cette époque (1) : « Elle se composait de 24 régiments de grosse cavalerie, bien instruits et bien disciplinés, montés sur de bons chevaux bien dressés, peut-être même un peu usés par des exercices de manège....., 18 régiments de dragons, 12 régiments de chasseurs à cheval et 6 de hussards bien montés, instruits et d'un très bon esprit. »

(1) Chopin. Histoire de la cavalerie française, p. 28. Cette appréciation date de 1792, c'est ce qui explique que la cavalerie ne compte plus que 24 régiments.

Nos cavaliers d'aujourd'hui, dont l'habillement est réduit à sa plus simple expression et dénué de tout ornement, seront quelque peu étonnés en considérant le nombre et le luxe des effets de leurs anciens et la multiplicité des tenues qui en découlait.

Mais tout est relatif et il nous a paru piquant de citer les réflexions de La Chesnaye des Bois, un contemporain, sur l'habillement de l'époque, réflexions que l'on croirait extraites d'un rapport sur la tenue actuelle de notre armée :

« Il (l'habillement) est sans ornement et il ne doit embarrasser le soldat dans aucune de ses fonctions..... On commence à se défaire en France de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de soldat. Il ne lui faut autre chose pour bien servir son Prince, que d'être vêtu d'une bonne étoffe et d'une manière qui n'embarrasse dans aucune de ses fonctions et qui ménage ses forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile. »

Pour terminer nous donnerons quelques renseignements succints sur la composition de la cavalerie (1), qui sont absolument nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre :

En 1786, les troupes à cheval étaient composées de
31 régiments de cavalerie.
18 régiments de dragons.
6 régiments de hussards.
6 régiments de chasseurs à cheval.

Chaque régiment était composé de 4 escadrons.

L'escadron était formé d'une compagnie, partagée en deux divisions.

Le nombre des officiers et des gradés était le même sur le pied de paix et sur le pied de guerre.

Dans chaque escadron il y avait :

- 1 capitaine-commandant.
- 1 capitaine en second
- 1 lieutenant en premier.
- 1 lieutenant en second.
- 2 sous-lieutenants ;
- 1 maréchal des logis en chef.
- 1 fourrier.
- 4 maréchaux des logis.

(A suivre).

(1) Ces renseignements sont tirés des ordonnances provisoires du Roi sur la formation et la solde de la cavalerie, datant de 1784.



Officier de cavalerie 1786
Grande tenue de ville. (2)

(2) Veste, culotte et ^{bas} ~~chaussettes~~ blanc, Jone couleur naturelle à dragonne blanche.

(S. Erratum S. 48)

TROMPETTE

D'UN DES SIX PREMIERS RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS 1811—1812

PLANCHE N° 6.

Nous avons l'intention de consacrer plus tard une étude spéciale aux trompettes de cavalerie de 1789 à 1815. En attendant, voici un curieux exemple de trompette portant une tenue à la livrée du régiment. Ce trompette a été noté par M. Benigni sur un tableau d'Albert Adam, en vente il y a quelques années chez un grand marchand de la rue de la Paix, et qui représentait l'arrivée d'un détachement de cuirassiers dans une grande ferme de Bavière.

Notre trompette est en tenue de route, et porte un surtout très simple de la couleur distinctive affectée aux six premiers régiments⁽¹⁾. La crinière du casque, les épaulettes blanches, le galon de trompette du collet sont d'un modèle courant en usage dans les cuirassiers. Le cordon de trompette est des plus curieux, car c'est la première fois que l'on trouve la couleur du fond de l'uniforme de la troupe adoptée pour cet objet. La surculotte et le porte-manteau sont des effets de fortune qui n'ont rien de réglementaire. Il faut noter toutefois comme peu connu à cette époque la double bande de couleur du fond ornant la surculotte. Notons encore la cocarde écarlate qui orne le frontal de la bride; elle montre que toutes les traditions de l'ancien régime n'étaient pas tombées dans l'oubli et confirme ce qu'ont représenté à ce sujet les collections alsaciennes.

Quelle date faut-il maintenant donner à ce trompette? Certainement il est antérieur à l'application du règlement de 1812. Quelques amateurs l'avaient daté de 1809. L'examen de la vie d'Albert Adam nous engage à repousser cette date. En 1809, Albert Adam est attaché au comte de Froberg (qui se faisait appeler comte de Montjoie) grand écuyer du roi de Bavière. C'est là que le prince Eugène se l'attache, pour l'emmener à Milan comme peintre du vice-roi, et le ramener avec lui pour la campagne de 1812. Or, on sait que pendant la campagne de 1809, Albert Adam n'a guère fait comme peinture que des portraits et des

(1) Les surtouts richement galonnés étaient réservés pour les parades et paraissaient rarement à la tête des escadrons. La garde elle-même, qui pouvait dépenser largement, avait des uniformes et parfois des tabliers de trompettes et des schabraques de deuxième tenue que l'on portait même à certaines parades. Ceux de grand uniforme sortaient, au plus, deux ou trois fois par an.

chevaux, tandis que pendant la campagne de 1812, il a surtout fait des scènes militaires. C'est cette considération qui nous fait croire que le tableau en question date de la période de concentration qui a précédé la campagne de Russie, et qui nous engage à dater la planche: 1811—1812.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

UN BOUTON FRANCO-BELGÉ

L'amateur, sous les yeux duquel tombera un jour un bouton d'officier de nos chasseurs à pied... doré, sera vraisemblablement assez perplexe pour en déterminer l'origine. Un passementier-chapelier de la petite ville de Bergues (Nord) chez lequel, pendant la guerre, j'ai trouvé 5 ou 6 de ces boutons, m'a donné la clef de l'énigme.

Après la reddition d'Anvers (9 octobre 1914) l'armée belge se réfugia en France et dû, pour se ravitailler et s'équiper, recourir à des moyens de fortune. Or, les carabiniers belges (4 régiments correspondant à peu près à nos régiments d'infanterie légère d'autrefois) avaient comme bouton, un bouton timbré d'un cor de chasse entouré d'un cercle à folioles absolument analogue, sauf qu'il est jaune, au bouton de nos bataillons d'infanterie légère d'Afrique; ce dernier ne diffère guère d'ailleurs du bouton de nos chasseurs à pied que par l'absence chez les chasseurs du cercle à folioles (1).

Les officiers de carabiniers belges ne trouvant pas en France de quoi remplacer leurs boutons, certains industriels eurent l'idée, pour en tenir lieu, de faire dorer des boutons d'officiers de chasseurs à pied qu'ils avaient en magasin et c'est ainsi qu'on pourra rencontrer des boutons dorés d'officiers de chasseurs à pied, fort peu d'ailleurs, car, dès 1915, l'armée belge abandonna ses anciens uniformes à boutons distinctifs suivant les armes et adopta la tenue kaki garnie indistinctement de boutons timbrés du lion héraldique.

La grande majorité des boutonnières français se spécialise, avec raison, dans la collection des boutons de l'armée française, mais j'ai pensé que les renseignements ci-dessus, relatifs à un bouton français employé dans une armée étrangère, seraient intéressants; et, en définitive, peut-on véritablement dire que, pour nous, Français, la vaillante armée de la loyale Belgique soit une armée *étrangère*?

R. CURA,
Procureur de la République à Strasbourg.

(1) Les chasseurs à pied belges (6 régiments) portent le même bouton que les carabiniers, mais tandis que ces derniers ont le cor de chasse sans numéro, les chasseurs à pied ont le numéro au milieu du cor de chasse.

CHASSEURS DE FISCHER 1743

PLANCHE N° 7.

Comme le fusilier de la Morlière, notre Chasseur de Fischer est tiré du recueil de Chereau (1). Nous croyons utile de donner le texte qui accompagne cette planche, en respectant l'orthographe du temps. «Ce corps levé par ordonnance du 1^{er} novembre 1743, forme une Compagnie de 500 hommes, l'uniforme est, pelisse et doublure demy écarlate bordée de poil gris, agrémens de laine jaune, veste verte, agrémens et écharpe de laine jaune, culotte demy écarlate, bottes à la hussard, bonnet noir, plume et cocarde blanche, leurs armes sont une carabine, 2 pistolets et 1 sabre garni, ainsi que le fourreau, de cuivre jaune, l'équipage est rouge avec 3 poissons de laine jaune.»

Ces quelques lignes décrivent fort bien toutes les particularités du costume, sauf la sabretache qui a été omise, bien que très intéressante pour ses ornements. Sur l'estampe qui nous a servi de modèle, le fond est rouge, le galon, la couronne, les fleurs de lys et les 3 poissons (armes de Fischer) sont jaunes.

Il ne rentre pas dans le plan du «Passepoil» de traiter l'histoire de ce corps, l'ancêtre de nos chasseurs à cheval, ni de refaire la biographie de son créateur, le fameux et hardi partisan qui lui a légué son nom, ceci ayant été magistralement traité dans les ouvrages des Généraux Suzanne et Pajol, et plus récemment dans une très sérieuse étude parue dans la 7^e année de la Giberne, sous la signature de M^r L. Bernardin. Nous nous contenterons de rappeler que les partisans (laquais, hommes des charrois mil^{res} etc.) organisés par Fischer furent reconnus sous le nom de chasseurs de Fischer par ordonnance Royale du 1^{er} novembre 1743, qu'il y eut différentes organisations, dont la plus importante paraît être celle du 8 juillet 1757, lui constituant en outre d'un état-major, 8 Compagnies d'Infanterie et 8 Compagnies de Cavalerie, soit un effectif de 1280 hommes. Le corps pouvait recevoir de plus 800 surnuméraires. Les «Fischer» devaient être composés exclusivement d'étrangers, les volontaires des pays Rhénans en formaient la majorité. Les Français des vieilles provinces ne pouvaient s'y faire incorporer.

Par ordonnance du 27 avril 1761, les chasseurs de Fischer devinrent dragons-chasseurs de Conflans, ayant le Marquis de Conflans comme colonel et Fischer pour lieutenant-colonel.

H. BOISSELIER.

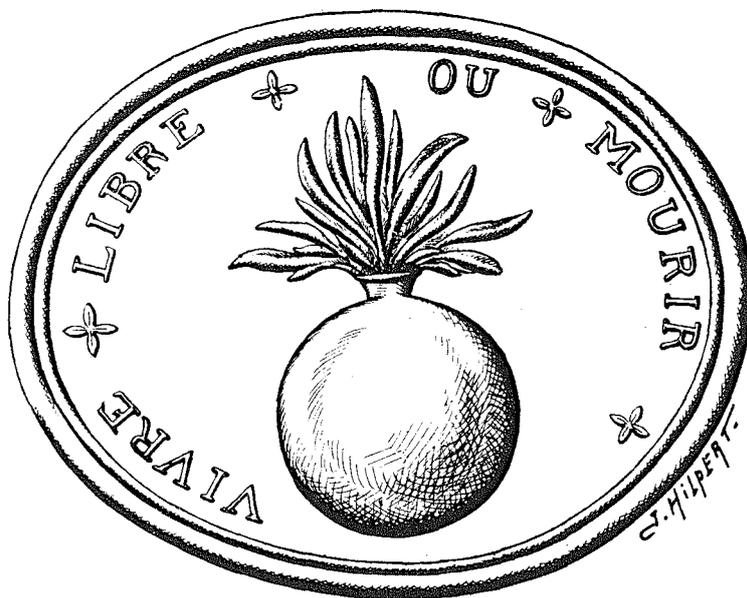
(1) Cette planche a été reproduite en noir et très réduite dans le livre de M^r Mention «L'armée de l'ancien régime». Elle a servi également à Knoetel pour sa planche de l'„Uniformenkunde“.

LE CENTENAIRE DE NAPOLÉON

Sous la Présidence d'honneur du Maréchal Foch s'est constitué à Paris un comité du Centenaire de la mort de Napoléon 1^{er} qui se propose de commémorer avec le plus grand éclat le centenaire du 5 Mai 1821.

Cette commémoration aura un triple caractère, civil, militaire et religieux. Elle célébrera, en dehors de toute arrière-pensée politique, dans un esprit exclusivement historique et national, le grand capitaine, l'homme d'État, le législateur et l'administrateur à qui la société moderne doit son organisation, et qui demeure une des plus grandes gloires de la France. Le Comité du Centenaire, qui a groupé les plus hautes personnalités françaises et étrangères, vient d'être honoré du haut patronage de M. le Président de la République.

Les personnes qui désireraient s'associer à cette œuvre éminemment patriotique, sont priées d'envoyer leur adhésion ou de demander le programme à M. le Secrétaire général du Comité du Centenaire de la mort de Napoléon I^{er}, 17 rue Milton, Paris, 9^e.



Plaque de Giberne
de Grenadier de la Garde Nationale 1792
(Collection E. Ledue).

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

CLAIRON DU 140^{me} RÉGIMENT D'INFANTERIE sous Verdun en mars 1916

PLANCHE N° 8.

Le 140^e quitta Grenoble le 4 août 1914. Le manchon bleu cachait le rouge du képi, la capote avait les pans retroussés et les molletières bleu foucé emprisonnaient la jambe jusqu'aux genoux. Sur le sac ni couverture, ni toile de tente, juste l'outil, la gamelle, le campement, la boîte de conserves (alias boîte de singe) et dans une musette, sous la gamelle, des souliers de repos et des guêtres blanches. Illusions des premiers jours de guerre! Ou partait comme en manœuvres! Hélas, la Mort allait tailler à grands coups de faux dans notre beau régiment.

Sur le vert sombre des grands sapins vosgiens, les pantalons rouges passaient comme des langues de feu et attiraient les balles du Feldgrau; dans les combats les grands galons étaient l'arrêt de mort, ils sautèrent dès fin Août pour être remplacés par de minuscules insignes et les pans de capote furent rabattus. Fin Septembre 14, par dessus le pantalon rouge trop voyant, on enfila le pantalon de toile bleue (vulgo salopette). Mais la vie souterraine que menait le pauvre pousse-cailloux mit bientôt ses habits en loques et dès novembre 14 on réquisitionna en toute hâte les habits des douaniers, pompiers, forestiers etc. L'uniforme avait vécu; chacun s'habilla comme il put, comme les grands anciens de 93 et le 140 ne fut plus qu'un musée de tous les accoutrements possibles. En Décembre 14, les capotes bleu horizon à pattes de collet jaunes arrivèrent au front avec des pantalons en velours brun ou noir. Mais les Prussiens considérant comme francs-tireurs les prisonniers à pantalons de velours, on força les soldats à y coudre un cordonnet jonquille. Pour le coup de Champagne en Septembre 15 (la grande trouée finale, pensions nous tous) tout le monde partit en bleu horizon, on donna le casque et il y eut un semblant d'uniforme. Les pattes de collet étaient devenues bleu horizon avec des numéros bleus. Chacun cependant continua à s'équiper comme il put, le même soldat avait souvent des cuirs jaunes et noirs, les sacs verdâtres cotoyaient les sacs noirs, les houseaux jaunes ou noirs les molletières bleu ciel, et les pantalons de velours bleu pervenche les pantalons bleu horizon; les musettes avaient toutes les nuances possibles. Après les sachets à gaz ou toucha, en février 16, les masques M² grosses boîtes en fer blanc, incommodes au possible, accrochées derrière la cartouchière gauche. Le poilu, avec ses

2 musettes, son grand bidon de 2 litres, son outil au ceinturon, son sac pesamment chargé fut un petit tank en miniature qui ne passait plus qu'avec peine à travers les boyaux et restait accroché à tous les fils téléphoniques. Pour s'amincir un peu on roula sa couverture et sa toile de tente sur le sommet du sac et on accrocha l'outil au ceinturon. Pour Verdun, en Mars 1916, on toucha des couvre-casques bleu ciel ou kaki; en Avril 16, dans un petit village de la Meuse, noyé dans la boue et la brume, on distribua les premières capotes à 2 rangées de bouton. En 1917 on introduisit les pastilles de bataillon qu'on cousait à la patte de collet, bleues au 1^{er} bataillon, rouges au 2^e, jaunes au 3^e.

Les musiciens portaient comme insignes des lyres sur les manches, les sapeurs des haches, les pionniers une pelle et une pioche entre-croisées, les mitrailleurs 2 petits canons sur le bras gauche, avec une grenade en plus pour le chef de pièce, tous ces insignes bleus. Les grenadiers avaient une grenade jaune et bleue, les bombardiers une grenade rouge, les fusiliers-mitrailleurs un fusil, avec la grenade en plus pour le tireur, un canon pour les artilleurs du canon de 37, le téléphoniste enfin (alias phonard) avait les foudres rouges ou bleues. Les galons et insignes, rouges encore en 1915, étaient tous bleus en 1916.

Le 140 avait été dans de bien mauvais coins depuis les premiers jours, si lointains déjà des combats dans les Vosges, mais les boucheries d'autan n'étaient que jeux d'enfants à coté de la grande boucherie de Verdun. Arrivé à Haudainville dans une nuit du début de Mars, le poilu repartait à l'aube avec tout son barda, chargé comme un bourricot et 120 cartouches dans les musettes. C'est à cette date de Mars 1916 que se place la planche de M. Huen. Les troupes avaient reçu le couvre-casque, et les tenues avaient subi les modifications indiquées plus haut. La danse allait commencer, lugubre et sanglante, c'était la danse des morts. C'est qu'il fallait tenir coûte que coûte dans ce bois de la Caillette, se terrer et se battre et mourir sur place. Le 140 ne faillit pas à son devoir et le poilu écrivit en grandes lettres de sang, dans ce bois haché par les obus, une des plus belles pages de son histoire. Le colonel Destezey, brave jusqu'à la folie, était en première ligne, un bâton à la main, aussi tranquille qu'à la revue au Polygone à Grenoble; le capitaine Ganier (1) refusait de quitter ses soldats malgré une blessure à la tête. Obligé de chercher à des kilomètres à travers les barrages et l'horrible nuit noire, en sautant d'un trou d'obus à l'autre, sa maigre pitance composée d'un morceau de viande et de quelques patates, obligé d'aller jusqu'à Fleury pour

(1) Fils aîné de notre doyen et collaborateur le maître Ganier-Tanconville, le capitaine de Cavalerie François Ganier était passé dans l'infanterie sur sa demande. Il tomba glorieusement, en pleine victoire le 23 octobre 1917 à l'affaire de la Malmaison. « Officier splendide au feu, adoré de ses hommes » dit sa dernière citation. Chevalier de la Légion d'honneur, à la veille de passer chef de bataillon, quatre fois blessé, le capitaine François Ganier était titulaire de 7 citations dont 4 à l'ordre de l'armée.

un pauvre quart d'eau ou entre deux obus jusqu'aux étangs de Vaux, obligé plus souvent encore de boire l'eau visqueuse et verdâtre des immenses trous d'obus où se baignaient les rats, obligé de travailler jour et nuit, jetant la pelle pour barrer le passage au Feldgrau de Deimling, le poilu du 140, héros inconnu qu'aucun poète ne chantera jamais, se fit hacher sur place pour sauver sa patrie. A la relève, pas un pouce de terrain n'avait changé de maître.

E. NUSSBAUM, ex. poilu au 140.

ÉCHOS ET NOUVELLES

C'est toujours, aussi bien dans la curiosité militaire en particulier, que dans la curiosité en général, non seulement la même pénurie de ventes sensationnelles, mais l'abstention de plus en plus marquée du client chez le marchand. A Paris, à Versailles, en province, où nous sommes allés, c'est une plainte uniforme : le client s'abstient de vendre ou d'acheter.

L'expert n'étant qu'un trait d'union entre l'amateur et le marchand est assez apte à juger des effets et des causes, n'étant lié ni à l'un ni à l'autre expressément. C'est pourquoi il nous paraît intéressant de faire comprendre exactement la situation. Depuis les lois de mai, relatives aux prohibitions d'importation et d'exportation, le marchand est très durement atteint. Ainsi, un marchand achète à l'Hôtel des Ventes un objet 100 fr. devant un client spectateur du fait. Celui-ci pense qu'en revendant cet objet 150 fr. le marchand a un bénéfice raisonnable. Il est en perte, bien au contraire. Il lui faut acquitter une taxe de 17 fr. 50 p. 100 avec un timbre quittance de 0 fr. 25, plus 8 p. 100 d'impôt sur les bénéfices commerciaux, plus 15 p. 100 sur la taxe de luxe, soit déjà 153 fr. 25. Donc notre marchand est déjà en déficit de 3 fr. 50. En réalité, il l'est bien davantage. Les impôts ont doublé, son loyer et ses frais d'existence sont à compter, plus ses frais de magasinage à l'Hôtel (0 fr. 20 par objet et par jour), les voitures à bras, parfois un taxi si l'objet est volumineux, précieux ou fragile. Tout ceci fait que l'objet acheté 100 fr., revendu 200, ne procure qu'un bénéfice normal au marchand et que dans cette nouvelle version de *l'Huître et les Plaideurs* c'est en somme l'Etat qui gobe l'huître et les deux parties qui se partagent les coquilles. Si tous n'espéraient pas dans la reprise des affaires, plus d'un antiquaire m'a avoué qu'il fermerait boutique pour se transformer en marchand de pâtes alimentaires. Voilà l'opinion, côté marchands. Je me ferai volontiers l'interprète de leurs clients la prochaine fois, l'expert devant être avant tout impartial.

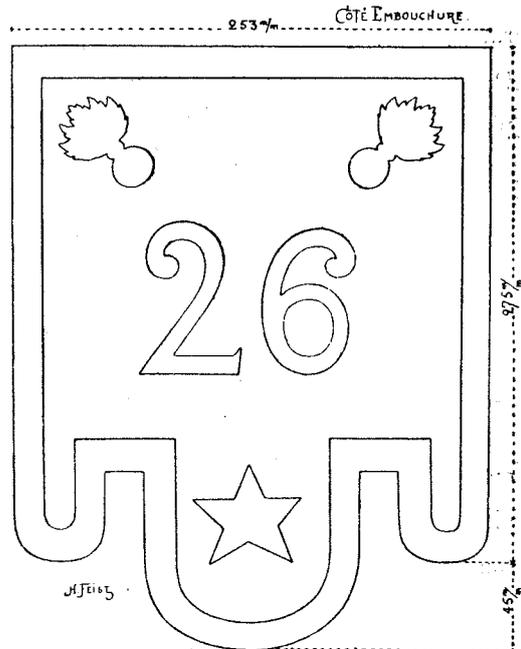
H. DEFONTAINE.

FLAMMES DE TROMPETTES ET DE CLAIRONS

Depuis que toute l'Armée Française a été dotée uniformément de la tenue bleu horizon ou kaki, les subdivisions d'armes ne se reconnaissent plus qu'à d'imperceptibles soutaches et de minuscules passepoils trop rapidement fanés par l'usure. Non seulement il est devenu fort difficile de distinguer à première vue un cuirassier d'un descendant de Chamborant, mais encore on a supprimé d'une façon radicale tous les ornements mobiles du temps de paix qui flattaient l'œil et rehaussaient l'éclat des prises d'armes et revues.

On a donc tenté de jeter dans les cérémonies militaires une petite note pittoresque en adaptant aux instruments des trompettes, clairons et même tambours une flamme ou housse dont la forme et l'ornementation varient suivant la fantaisie des chefs de corps. Généralement ces accessoires sont ornés des attributs de l'arme (grenade, cor de chasse, canons croisés, croissant, etc.); quelquefois ces attributs rappellent la région à laquelle appartient l'unité (chardon ou croix de Lorraine, etc.), un fait d'armes ou une anecdote.

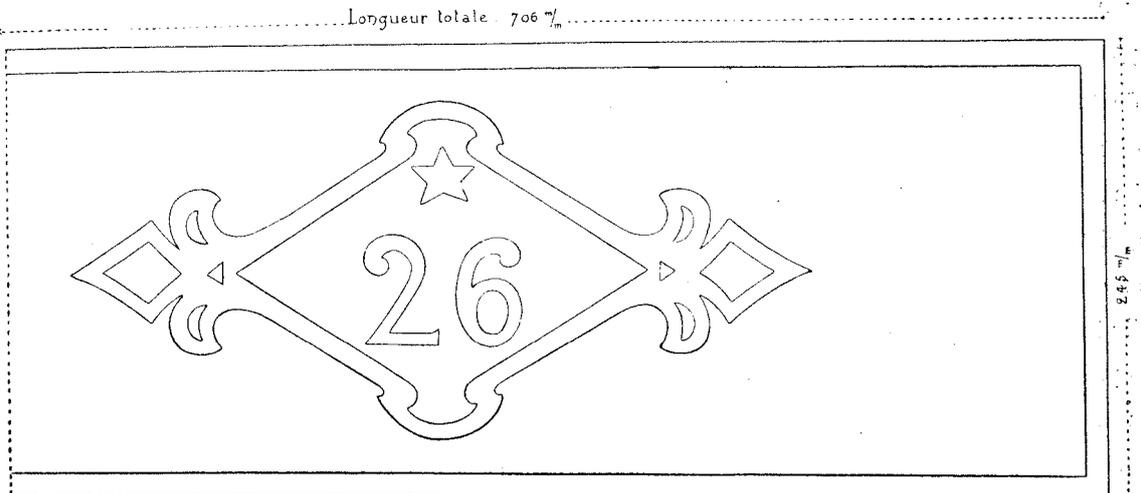
Il nous a paru intéressant de sauver ces flammes de l'oubli et nous donnons aujourd'hui celle du 26^e Régiment d'Infanterie ainsi que la housse de tambour. La grosse caisse est recouverte d'une housse assortie. H. FEIST.



Flamme de clairon
du 26^e Régiment d'Infanterie 1920.

Face: en drap bleu horizon, bordure et ornements en drap garance.

Revers: Drap du fond uni. La flamme se fixe à l'instrument au moyen de deux tresses rouges cousues à chacun des bords supérieurs.



Housse de tambour du 26^e Régiment d'Infanterie 1920.
En drap bleu horizon, bordure et ornements en drap rouge.

Le Général VIGNAL †

1860—1920

A peine fondé, le *Passepoil* était cruellement frappé en la personne du Président de son Comité actif, le Général Vignal, décédé presque subitement à Strasbourg, le 28 Novembre 1920.

Sorti de l'école polytechnique en 1880, de l'école supérieure de guerre en 1891, le Commandant Paul Edmond Vignal est pendant de longues années attaché militaire à Washington. Promu Lieutenant-Colonel il est placé à la tête du deuxième bureau de notre Etat-Major général. La guerre le trouve Colonel du 4^{ème} Génie et tout de suite il est désigné pour représenter l'armée française auprès du Maréchal French; il rend là d'inappréciables services, prenant part avec l'armée anglaise aux batailles de la Marne et de l'Yser. Sa connaissance de l'Amérique lui vaut d'être envoyé comme chef de la mission militaire française qui pendant plus de deux ans aux Etats-Unis va recevoir le matériel fabriqué pour nous et préparer l'entrée en guerre de l'armée américaine. Les étoiles de Général vinrent récompenser là les éminents services qu'il rendit à son pays. Atteint en 1918 par la limite d'âge, le Général Vignal s'était retiré à Strasbourg, pays de sa femme, où, dans plusieurs œuvres il cherchait encore à « servir » suivant sa propre expression.

Le 30 Novembre un service funèbre a été dit à la maison du défunt. MM. Schweitzer, vice-président et Bucquoy, fondateur, représentaient le *Passepoil*. M. le Général Humbert commandant supérieur du territoire d'Alsace a retracé la carrière du défunt et lui a adressé au nom de l'Armée un dernier

adieu, M. le Colonel Winckler l'a salué au nom des formations du génie de la place de Strasbourg. Après eux, M. le Capitaine Bucquoy, fondateur du *Passepoil*, en déposant au nom de la Société une gerbe de fleurs sur le cercueil, a prononcé les paroles suivantes :

« *Madame, mon Général, Messieurs!*

*Il y a quelques mois se fondait à Strasbourg une société d'histoire militaire et d'étude des Uniformes. Avec sa bonne grâce habituelle M. le Général Vignal acceptait d'en prendre la présidence et de diriger nos travaux. Trop rares ont été nos réunions, mais elles ont suffi pour permettre aux membres du comité du *Passepoil* d'apprécier à leur juste valeur l'aménité des relations du Général, la sureté de sa compétence éclairée et l'ardeur de sa foi patriotique.*

*Dans ce même bureau, alors qu'il y a dix jours à peine le Général me faisait part de ses projets d'avenir, pouvions-nous prévoir le lâche guet-apens que lui tendait la mort? Aussi les membres du comité du *Passepoil*, douloureusement surpris de la perte cruelle qu'ils éprouvent, m'ont-ils chargé, en déposant ici ces modestes fleurs, d'apporter au Général l'hommage de notre pieux souvenir et de notre gratitude émue.*

*Mon Général, Monsieur le Président, au nom des membres du *Passepoil* je vous adresse un respectueux et reconnaissant adieu. »*



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

A la suite du décès du général Vignal, le comité fondateur du *Passepoil* s'est réuni le 10 décembre 1920, sous la présidence de M. G. Schweitzer. Il a décidé, sur la proposition du capitaine Bucquoy, d'offrir la présidence du comité actif à M. le général Taufflieb, ancien commandant du 37^e C. A., sénateur du Bas-Rhin et déjà membre d'honneur de la Société. M. le général Taufflieb a accepté. Le comité a décidé ensuite d'élever le nombre de ses membres à 9, en s'adjoignant M. Cura, procureur de la République à Strasbourg, distingué boutonniste et M. le médecin-major Delrieu, de la place de Strasbourg, collectionneur de gravures militaires. Il a fixé au 19 janvier la date de l'assemblée générale et arrêté le texte définitif des statuts à lui soumettre.

L'assemblée générale, à laquelle tous les membres actifs ont été convoqués, s'est donc réunie à Strasbourg, le 19 janvier, au Musée du Souvenir, au milieu des belles collections de M. Fritz Kieffer, notre imprimeur, et sous la présidence de M. Schweitzer (en l'absence de M. le général Taufflieb retenu à Paris par la crise ministérielle), M. le capitaine Bucquoy, rapporteur du comité, après avoir retracé en quelques mots la genèse et le but de la Société, expose la situation actuelle du *Passepoil* qui compte une quarantaine de membres fondateurs et 160 adhérents (membres actifs ou abonnés). Il donne lecture des statuts mis aux voix article par article et approuvés à l'unanimité. Cette réunion permet aux membres présents de faire connaissance, d'échanger des vues, des renseignements et de prendre des rendez-vous pour des échanges de pièces de collection. L'expérience ayant démontré que la présence simultanée d'un directeur du bulletin et d'un directeur artistique pouvait nuire au bon fonctionnement du bulletin, M. Huen a renoncé à ses fonctions. Le poste de directeur artistique est supprimé. M. Huen continuera bien entendu à faire partie du comité et à apporter au *Passepoil* sa collaboration si appréciée et le Directeur du bulletin aura souvent recours à ses excellents conseils.

A l'issue de la réunion, un dîner de Fondation a eu lieu à Magmod, auquel 13 membres du *Passepoil* ont pris part. A la demande de plusieurs membres, qui n'ont pu y assister, il a été décidé qu'un pareil dîner aurait lieu tous les ans à la suite de l'assemblée générale.

Plusieurs membres ont demandé la publication des statuts et d'une liste des membres avec indication de leur spécialité. Le comité a décidé de déférer à ce désir, mais dans quelques mois seulement, quand les adhésions seront devenues plus nombreuses et seront près d'atteindre le chiffre de 500 qui est le chiffre nécessaire pour assurer l'avenir du *Passepoil*. Espérons qu'avec la propagande de tous il sera bientôt atteint.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 1^{re} question (posée par Elb). — Le 26 août 1801 (d'après Sicard), le 4 octobre (d'après les historiques de l'armée française) furent créées les 111^e et 112^e demi-brigades de ligne et la 31^e demi-brigade légère composées des troupes du Piémont qui venait d'être réuni à la France.

La demi-brigade légère piémontaise qui forma la 31^e demi-brigade légère avait reçu, par ordre de Masséna, le 20 août 1800, la Légion vaudoise ou corps de chasseurs vaudois, puis le 29 août 1801 les chasseurs des Alpes. La 31^e légère fut portée à 3 bataillons par l'incorporation du 2^e bataillon de la 112^e de ligne licenciée (et reformée le 6 août 1803 avec les Belges). Le 31^e Léger reçut le 11 août 1811 une partie de la Légion du Midi levée en Piémont en 1803. Il fut licencié en 1814 et incorporé dans le 3^e Léger. Au camp de Boulogne jusqu'en 1806, le 31^e Léger est à Friedland en 1808, il passe de là en Portugal et en Espagne où il restera jusqu'en 1814. — Aucun renseignement sur les uniformes.

Capitaine H. BOUTMY.



Cachet 1796.

2^e Question (posée par le *Fantassin*). — Les recueils d'ordonnances sur l'habillement de l'infanterie donnent les textes des ordonnances des : 2 septembre 1775, 31 mai 1776, 21 février 1779. Les ordonnances de 1775 et 1776 sont si différentes entre elles en ce qui concerne les couleurs distinctives qu'il paraît impossible que la première ait été mise à exécution. Pourrait-on me dire si l'ordonnance de 1775 a été appliquée dans la pratique ou bien si c'est au contraire celle de 1776 qui resta lettre morte, ou bien si l'on a quelque preuve que les deux furent suivies.



Cachet 1799.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

¹⁾ Nous rappelons que nous publierons, sous cette rubrique, les questions que pourraient poser nos lecteurs sur tout ce qui concerne les uniformes de l'armée française et les réponses que d'autres voudront bien y faire. Nous nous réservons, toutefois, de répondre directement aux questions dont les réponses seraient trop connues ou ne présenteraient qu'un intérêt particulier. Joindre à toute question la somme de 2 fr. en timbres-poste et l'envoyer à l'adresse : Rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Nous prions instamment les lecteurs qui sont en mesure de répondre aux questions posées de bien vouloir rédiger la réponse et l'envoyer. Les parties insérées des réponses seront rétribuées au tarif de 0 fr. 20 la ligne. Les membres du « Passepoil » voudront bien se souvenir que le but de la Société est précisément de faire profiter tous les membres des recherches et des connaissances de chacun et de justifier sa devise : *Alius, alium erudit.*



REGIMENT DES CUIRASSIERS DU ROI — (7^e RÉGIMENT DE CAVALERIE)

Fourrier — Tenue de route — 1786.



TROMPETTE D'UN DES SIX PREMIERS RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS

Tenue de route d'après Albert Adam — 1811-1812.



H. BOISSELIER d'après le RECUEIL de F. CHÉREAU



V. HUEN — 1920

CLAIRON DU 140^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Sous Verdun — Mars 1916.

OFFRES ET DEMANDES

8° M. B.-G. à la rédaction du « Passepoil », offre :

« La Giberne », reliée par année, en très bel état. 3° année, 25 fr. ;
9° et 10° années, 20 fr. ; 11°, 12°, 13°, 14° et 15° années, 15 fr.

9° M. NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, demande :

Marbot et Noirmont : Costumes militaires français.

Fieffé : Histoire des troupes étrangères.

Marco-Saint-Hilaire : Histoire de la garde impériale.

Il offre : Rabe-Burger, l'Armée prussienne 82 fr.
J. Ambert, Esquisses-critiques de l'armée française (1840). 15 »
Sicard, Histoire des institutions militaires (Paris 1834),
200 planches d'uniformes anciens et modernes, armures, etc. 45 »

10° M. E. FORT, 25, rue Bourg-Neuf, Bayonne, offre à des prix très avantageux une vingtaine d'ouvrages manuscrits (notes et dessins aquarellés) sur les uniformes français établis par lui avec le plus grand soin.

11° M. ALLART de MESGRIGNY, 7, rue du Château, à Saint-Lô, offre :

Habit grande tenue de colonel d'état-major (vers 1840) 30 fr.
Ceinture de grande tenue de capitaine d'état-major (1848) 40 »
Les cuirasses des carabiniers (dessins de Benigni) 15 »
Le livre d'or des carabiniers (capitaine Bué). 80 »
Iconographie du costume militaire (capitaine Sauzey) 10 »
Nos Drapeaux et Étendards de 1812 à 1815 (O. Hollander) 10 »
Lettres interceptées par les Russes durant la campagne de 1812.
(Publication de la « Sabretache »). 8 »

12° M. ROBERT FOREST, 13, boulevard Haussmann, Paris, offre :

1° Première année des Tenues des troupes de France, moins les n°s 3, 11, 12.
2° Planches détachées des 4 années de la même revue.

13° M. le docteur DELRIEU, 70, rue des Vosges, Strasbourg, demande « l'Armée française », de
Detaille (édition populaire ou édition de luxe).

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président }
d'honneur } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER

{ Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
{ Sénateur de la Moselle.

Membres : MM. Le CAPITAINE BOTTET
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS
Le DOCTEUR P. BUCHER
Le L-COLONEL CARNOT
EDOUARD DRIAULT
Le GÉNÉRAL FETTER
PAUL HELMER
Le GÉNÉRAL HUMBERT
MAURICE LELOIR
MAURICE LEVERT
Le GÉNÉRAL MALLETERRE
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY
Le GÉNÉRAL de MONARD
J. ONFROY de BRÉVILLE (JQB)
GEORGES PARISET
Le L-COLONEL PAYARD
CHRISTIAN PFISTER
MONSIEUR RUCH
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB
LAZARE WEILER

Membre du comité du Musée de l'Armée.
Sénateur du Haut-Rhin.
Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
Sénateur du Haut-Rhin.
Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
Président de la Société de l'Histoire du Costume.
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur du Musée de l'Armée.
Député de la Moselle.
Président de la Sabretache.
Illustrateur des « Tenues des troupes de France ».
Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg.
Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Sénateur du Bas-Rhin.
Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

GANIER-TANCONVILLE

V. HUEN

J. CURA

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Numéro spécialement consacré
au CENTENAIRE de la mort de NAPOLÉON I^{er}

Prix de ce numéro isolé: 10 fr.

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^s G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

Kompl.
Koll. Ps.

SOMMAIRE DU N° 3

— Notre Numéro du Centenaire par le général TAUFFLIEB	33
— Le Premier Consul en Colonel de Dragons par P. BENIGNI avec planche en couleurs N° 9 de P. BENIGNI	33
— Les dernières levées de Napoléon par H. BOISSELIER, avec planche en couleurs N° 10 de H. BOISSELIER.	35
— Napoléon et le Fétichisme napoléonien par M. BOTTET avec 4 pages de phototypies hors texte	37
— Le duc de Wellington (1815) par V. HUEN avec planche en couleurs N° 11 de V. HUEN	43
— Les Portraits de Napoléon par E.-L. BUCQUOY	45
— Échos et Nouvelles	47
— Bulletin de la Société	48
— Questions et Réponses	48

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ses Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin

A la rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

Notre numéro du Centenaire.

Dans quelques jours, de grandes solennités vont avoir lieu en France en l'honneur du Centenaire de la mort de Napoléon I^{er}. Des français représentant tous les partis politiques, s'associeront à ces manifestations, sous le haut patronage du Président de la République et du Maréchal Foch, témoignant ainsi qu'elles ne sont pas l'apologie d'un régime, mais l'hommage rendu à un homme, à l'un des plus puissants génies — le plus puissant peut-être — qui ait illustré la France.

La personnalité du Grand Empereur intéresse au premier chef tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Armée française, et à ce titre le Passepoil se devait de prendre part à ces manifestations. Il le fait en consacrant au personnage si attrayant de l'Empereur la plus grande partie de ce numéro qu'il place sous son invocation. D'intéressants souvenirs napoléoniens remplissent notre texte: le Capitaine Bottet retrace, en un vigoureux raccourci, l'histoire iconographique de la légende napoléonienne et le Capitaine Bucquoy rappelle brièvement la liste des plus beaux portraits de l'Empereur. Dans nos planches, M. Boisselier célèbre le plus héroïque des poilus inconnus du Premier Empire, le bleu et des dernières heures impériales, M. Benigni reconstitue un uniforme inédit du Premier Consul, enfin M. Huen reproduit le costume peu connu porté à Waterloo par le plus marquant des adversaires du grand Empereur.

25 Avril 1921.

Général TAUFFELIER.

LE PREMIER CONSUL

EN TENUE DE COLONEL DE DRAGONS 1803

PLANCHE N° 9.

On a été longtemps sans soupçonner la grande variété des uniformes portés par Napoléon I^{er} dans les différentes époques de sa vie et, principalement, pendant son règne. Sans parler de l'étonnante tenue moitié civile, moitié militaire, qu'il porta un moment au retour de Marengo (Chapeau rond, redingote grise et sabre!!!), le nombre de ces uniformes est très considérable; nous ne nous y attarderons pas, la plupart ayant été relatés dans l'ouvrage de M. Frédéric Masson et dans la plaquette du Docteur Barbaud, et une grande partie ayant été représentés dans la publication des *Uniformes du Premier Empire* de M. le Capitaine Bucquoy.

Voici maintenant les documents et les déductions qui m'ont amené à établir la planche N° 9 du *Passepoil*. M. Brunon, l'érudit collectionneur me communiqua, un jour, une curieuse collection du *Journal des défenseurs de la Patrie et des acquéreurs des domaines nationaux*⁽¹⁾, sur laquelle il avait noté tout ce qui a trait à l'Armée. Dans le N° 561 du samedi 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), sous la rubrique : *Intérieur*, à la date du 14 vendémiaire, on lit la nouvelle suivante : « *Le Premier Consul s'est rendu hier, à 2 heures, au chantier de construction des Invalides..... Lui-même portait l'uniforme de Colonel de Dragons.....* »⁽²⁾.

On objectera évidemment, comme je l'ai d'ailleurs fait tout d'abord moi-même, qu'un journaliste n'est pas forcément versé dans la science du passepoil et que l'auteur de cette chronique a fort bien pu confondre l'habit vert des Guides de la Garde, avec celui des Dragons. Aussi ai-je soigneusement étudié toutes les nouvelles militaires contenues dans ce journal et, de cet examen, il ressort que les renseignements fournis sont de la plus scrupuleuse exactitude : Fourniture de capotes de couleur spéciale à l'Armée de Hanovre, projet de tenue pour la Garde Consulaire, tenues portées par le Premier Consul, place des armes et du fourniment des soldats rameurs dans les chaloupes, etc., tous ces détails sont infiniment curieux à relever, aussi nous proposons-nous d'y faire, plus tard, quelques nouveaux emprunts.

Ceci établi, quel pouvait être cet uniforme de dragon revêtu par Bonaparte, à une époque où le régiment, dit de l'Impératrice, n'existait pas encore ? Je crois avoir trouvé à cette question une réponse tout au moins plausible et qui m'a permis de reconstituer la tenue en question. Lors des événements du 18 brumaire an VIII, le 9^e Régiment de Dragons, pleinement dévoué au jeune Consul, avait été d'un grand poids dans la réussite des projets de Bonaparte. Dans la suite ce régiment émit le désir et caressa longtemps l'espoir d'être incorporé dans la Garde Consulaire, entre les Grenadiers à cheval et les Guides. Nous n'avons pas, dans la présente étude, à rechercher les raisons qui décidèrent le Consul à vie à refuser cette récompense à ce régiment. Toujours est-il que *Jean, rue Jean-de-Beauvais*, donne dans une suite d'estampes de la Garde Consulaire et de quelques corps d'Elite, un officier, un trompette et un dragon du 9^e régiment, qui portent tous l'aiguillette. La représentation de *trois types* de ce régiment *de ligne*, parmi les troupes privilégiées du futur souverain, est à rapprocher du vœu exprimé par son chef. Il est permis de croire que le gouvernement autorisa tacitement cette publication, et l'on se demande alors si le 9^e Dragons arbora de son propre mouvement

⁽¹⁾ Contenant le bulletin politique de l'Europe, les actes du Gouvernement, les séances du Corps Législatif, etc.

⁽²⁾ La place nous manque pour donner cette chronique in extenso ; l'inspection du chantier, les manœuvres des chaloupes destinées à la descente en Angleterre, l'énumération des personnages et même des dames assistant à cette cérémonie, sont d'ailleurs étrangères à notre sujet.

l'aiguillette ou si cet accessoire lui fut accordé en attendant mieux. Quoiqu'il en soit, le projet, s'il y en eut un, en resta là ; mais il est probable qu'il dût être fortement question de l'incorporation de ce régiment dans la Garde (1).

Ces différents faits permettent de croire, avec autant de certitude qu'il est possible d'avoir en matière d'histoire, que l'uniforme de Colonel de Dragons porté par le Premier Consul, est celui du 9^e Régiment. Il dut le revêtir pendant quelque temps, en témoignage de gratitude pour le service rendu, concurremment à l'habit de ses Guides, à celui de ses Grenadiers et à celui de la Garde Nationale, quand les circonstances lui permettaient d'abandonner les costumes officiels pour lesquels il n'avait aucune prédilection.

P. BENIGNI.

LES DERNIÈRES LEVÉES DE NAPOLÉON

LES MARIE-LOUISE

PLANCHE N° 10.

Dans cette livraison où sont évoqués les traits du grand Empereur, une place a été réservée au Soldat anonyme, à l'inconnu, à celui dont l'héroïsme et l'abnégation ont permis aux Grands Chefs de réaliser leurs conceptions. Parmi ces soldats, les dernières levées de Napoléon méritent une attention particulière ; nous n'essayerons pas de refaire leur histoire, Henri Houssaye, dans son *1814*, a dépeint dans des pages enflammées ces Marie-Louise, ces pauvres enfants (comme écrivaient Ségur et Marmont témoins oculaires, ceux-là, de leur bravoure), qui sont les arrières grands-pères de ces autres Marie-Louise, les bleuets de la Grande Guerre.

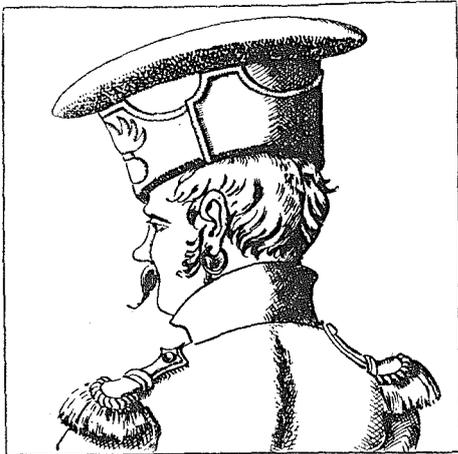
Le premier type de notre planche est un Voltigeur de ces 14, 15, 16, 17, 18 et 19^{mes} Régiments de la Jeune Garde, formés hâtivement, en janvier 1814, de conscrits et encadrés, tant bien que mal, de vétérans et de cadres français de l'ex-Garde Royale de Joseph Napoléon. Il porte cet habit-veste, prescrit le 8 avril 1813, semblable comme coupe à celui du règlement de 1812 (et qui a parfaitement existé, les grandes ventes de l'Hôtel Drouot d'avant-guerre, la C^{on} Rouffet, etc., nous ont permis de constater qu'il n'était pas un mythe). — De 1813 aussi ce shako semblable à celui de l'Infanterie, qui ne devait se distinguer des autres que par sa

(1) N'est-il pas permis de voir, dans ce projet avorté, l'origine de la création des Dragons de la Garde, en 1806, alors que les Cuirassiers et les Hussards, malgré les incessantes augmentations que subit la Garde Impériale, ne furent jamais représentés parmi ces troupes d'élite.

plaque spéciale et son pompon en forme de sphère. Les modifications apportées par l'ordonnance citée ci-dessus avaient fait table rase de bien des accessoires, supprimé les cordons et chevrons des shakos, les plumets, les sabres (les compagnies d'élite éprouvaient les plus grandes difficultés à s'en procurer). Les guêtres de forme hongroise et au coquet gland étaient remplacées par la guêtre droite de l'Infanterie.

En janvier 1814, plus de 50,000 conscrits passèrent par les dépôts de la Jeune Garde à Courbevoie, il ne faut pas s'étonner si les pompons et épauettes ne furent que peu ou prou distribués ; d'ailleurs, on ne peut affirmer que l'épauette verte à tournante jaune fut d'un usage courant dans tous les Régiments de Voltigeurs de la Garde, un des rares documents du temps, Martinet nous les représente avec des pattes d'épaules vertes !

Les fusiliers d'Infanterie proviennent des documents contemporains de Beyer, de Sauerweid ainsi que de Delescluze, le seul artiste français contemporain qui ait songé à fixer le fantassin en tenue de campagne de 1814. Tous sont revêtus de la capote, pas toujours de la forme prescrite par le règlement du 19 janvier 1812, qui devait être croisée, à 2 rangées de 5 boutons recouverts de drap et de couleur beige. Beyer nous représente cette capote indifféremment à 1 ou 2 rangées de boutons, Sauerweid lui donne des boutons de cuir, Delescluze la fait assez longue, mais il n'en est pas moins avéré que ce vêtement constituait la tenue de l'Infanterie de la Campagne de France et pour beaucoup l'unique vêtement militaire. Les différentes nuances, grises, beiges, brunes, etc., ne doivent pas surprendre ceux qui ont eu sous les yeux les vêtements de la Grande Guerre où le bleu horizon présentait à lui seul 3 ou 4 nuances assez distinctes. Beyer les a vues beige et brun clair, Sauerweid, brun assez



Bonnet de police 1812.

foncé, Marbot grises, Delescluze blanc jaunâtre, etc. ! Quelques fusiliers portent le shako recouvert de toile cirée, d'autres ont ce bonnet de « forme féminine » dont parle Ségur au sujet du 113^e de ligne dont c'était l'unique coiffure, ce bonnet à la « Marie-Louise » qui leur donna son nom ; peut-être un peu différent de celui décrit par Bardin dans son fameux règlement, la calotte est moins développée, la forme générale est moins rigide ; mais la représentation qu'en donne Beyer correspond très bien à la description, faite en deux traits de plume, par Ségur.

H. BOISSELIER.

NAPOLÉON

ET LE FÉTICHISME NAPOLÉONNIEN

Cinq mai 1921.... Le général de l'Armée d'Italie, le premier Consul, l'Empereur et Roi, le Captif de Sainte-Hélène, celui qui, à tort ou à raison, a symbolisé les conquêtes de la Révolution française, est entré dans la légende, grandi encore par la reculée d'un siècle. Pas un homme n'a été discuté ni critiqué, en son génie comme en ses faiblesses, autant que lui, que cela ait été pas ses détracteurs, tels Bourrienne ou Jomini, ou par ses admirateurs, tels Marco Saint-Hilaire ou Frédéric Masson. Mais surtout pas un n'a eu l'hommage d'un véritable culte qui s'est exprimé par un réel fétichisme.

C'est de celui-ci que j'essaierai de traiter en ces quelques lignes, en fixant les grandes époques du bibelot napoléonien; je laisse volontairement de côté tout ce qui est de représentation officielle, tableaux, gravures, médailles, meubles, pour ne retenir que l'objet intime, qu'il ait été spontané ou de propagande. Le sujet est trop intimement lié à ceux envisagés par le Passepoil pour se trouver déplacé parmi les armes ou les uniformes de l'Épopée. Il faudrait plusieurs albums d'un Armand Dayot pour retracer ce cycle centenaire. Des collectionneurs érudits tels que Monsieur Paul Leroux nous ont présenté, lors des expositions, des séries fort complètes et, à nous les rappeler, nous verrons combien la matière aussi infinie que complexe et alléchante. Je ne saurai donc qu'indiquer de manière rationnelle comment la figure de Napoléon, de réelle qu'elle est à l'époque d'Arcole, arriva par étapes historiques au type conventionnel du Retour des Cendres, celui du petit chapeau et de la redingote grise.

I. *Italicus*.

Je ne parlerai point et pour cause de Napoléon avant le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Au point de vue de cette étude, les traits antérieurs de sa vie, voir même le siège de Toulon, n'ont été rappelés que très postérieurement et sans le moindre souci d'un caractère anecdotique.

L'échauffourée du parvis de Saint-Roch est le départ de la prestigieuse fortune de Napoléon. La gloire et aussi l'image apparaissent pour lui dès ce jour et dès celui où il arrive à Nice prendre le commandement de l'armée d'Italie, 11 germinal an IV (21 mars 1796), et c'est cette première période qui lui vaudra bientôt le glorieux surnom d'*Italicus*, que nous voyons retracé par de petites gravures ou des jetons populaires.

Ce n'est pas le *petit tondu*; il porte encore la queue; une gravure même le représente poudré à frimas. Celles relatives au général vainqueur de l'armée d'Italie abondent dès la fin de 1797, ainsi que les jetons populaires (fig. 2 et 3) à la suite du traité de Campo-Formio. Il est des objets plus intimes encore, des broches en miniature (fig. 1), des cadrans de montres, etc...; toutes les victoires du jeune héros y passent, mais la plus fréquemment évoquée est, sans conteste, celle d'Arcole. L'époque de l'objet est parfois confondable avec celle d'autres datant du Consulat et ne s'en distingue que par un certain aspect archaïque; le type n'est pas encore absolument posé, comme il sera deux ans plus tard après Marengo.

Est-ce simplement par acclamations populaires que paraissent ces témoignages de la reconnaissance des peuples français et italiens. Nous croirons volontiers que, de sa retraite de la rue de la Victoire, l'Italicus en encourage l'apparition et que sa modestie s'accommode assez bien de cette réclame, dont le Directoire peut peut-être à bon droit s'effrayer, tout en l'encourageant aussi bien vis-à-vis de la Nation qui veut la paix que des généraux qui voudraient, eux aussi, profiter de la victoire. La Paix et la Victoire, ce sont sur l'imagerie populaire les deux acolytes de l'Italien, qui dès lors apparaît comme un *sauveur*, avant que premier consul on ne le qualifie de *Messie*. Ce sont là termes officiels.

Les hauts faits de l'armée d'Égypte donneront en numismatique populaire (si nous en croyons Henin) lieu à fort peu de monuments absolument contemporains, en France du moins, tandis que ceux-ci sont, au contraire, abondants en Angleterre, et ce sera des souvenirs d'Italie plutôt que de celui du retour de Fréjus que l'imagerie populaire s'inspirera jusqu'au 18 Brumaire.

II. Le premier Consul.

Dès les premiers jours du Consulat nous constatons une évolution toute normale de la représentation du nouveau maître que la *grande nation* s'est donné. Le prototype en est le profil qui estampe les pièces d'or, réclame monnayée bienvenue après les temps d'assignats; il n'est pas encore ou bien peu question de monnaie divisionnaire.

Marengo est surtout une grande date historique encore que la campagne italique ne soit pas terminée et se continue dure jusqu'aux frontières d'Autriche sous le général Brune. Le Consul à vie en recueille les lauriers qu'il plante et fait fructifier; aussi que de représentations du passage du Mont Saint-Bernard, de la mort de Desaix, mais combien peu d'anecdotiquement contemporaines.

En revanche, à Paris nous en verrons de nombreuses, surtout quand Bonaparte quitte l'habit de général pour l'habit rouge de consul, vêtu duquel il passe les revues dans la cour du Carroussel. Elles sont parfois de grand luxe dans la gravure et la médaille, mais d'un format qui les rend plus intimes, et il existe des objets d'usage familial, tabatières ou bonbonnières, dont une très rare le représente distribuant des armes d'honneur (fig. 4). Nos lecteurs

n'ignorent point comment des armes de *récompense nationale*, très rarement attribuées à la barre de la Convention, très parcimonieusement par le Directoire exécutif en son nom ou en celui du Ministre de la Guerre, très peu par Moreau, Bonaparte, à l'armée d'Italie et à celle d'Égypte arriva par l'arrêté du 4 Nivose an VIII, à établir de par les *Armes d'honneur* un véritable ordre de chevalerie préparatoire à la Légion d'Honneur qui, en fait, ne fut qu'un retour à l'Ordre de Saint-Louis et au médaillon de vétérance. Il est toute une série très rare de ces distributions d'armes d'honneur, petites gravures populaires, dont la première est relative aux pistolets du général Moreau. Ainsi nous arrivons à la paix d'Amiens et bientôt à la rupture dès le commencement de l'an XI (13 mars 1803). C'est l'époque du camp de Boulogne où s'incube la Grande-Armée et aussi celle des voyages triomphaux du Consul à vie et de Joséphine en France et en Italie. Nous trouvons alors pas mal d'objets populaires, des boîtes, des rasoirs, des boutons de blouse au double profil....

De Bonaparte restaurateur du Culte de par le Concordat, il n'est guère question autrement que dans la phraséologie officielle; le terrain est encore trop brûlant de *capucinades*, cependant, il existe un Saint Napoléon à cheval qui semble d'un Saint-Maurice démasqué, mais fixé à cette gravure populaire assurément peu conforme à la vie des Saints une époque exacte est malaisé, tout de propagande qu'elle ait été.

De propagande aussi, un passepartout d'imagerie populaire rappelant les voyages d'alors: Bonaparte de face, à côté de généraux et de dignitaires, reçoit les municipalités vues de dos, des bonnes villes de France. Rien ne manque que le nom de la cité, comme dans les affiches des tournées théâtrales. L'habit rouge disparaît peu à peu et dès que Bonaparte reprend le contact de l'armée, c'est dans l'uniforme désormais légendaire des chasseurs de sa garde qu'il apparaît. Il n'en changera que rarement, soit pour celui de grenadier, soit pour des raisons toutes politiques, pour celui de garde national. Mais s'il affecte la simplicité à Boulogne et à la Malmaison, nous allons bientôt le voir revêtir la pourpre des Césars romains.

III. Napoléon Empereur.

Le Premier Consul, tel qu'Isabey l'a représenté à la Malmaison, n'est pas absolument, ne serait-ce que par la forme du chapeau, le Napoléon empereur. La période impériale est peu fertile en bibelots purement anecdotiques. Elle est toute de représentation officielle, partant conventionnelle. C'est l'époque des David Gros, Gérard. Que ce soit en costume du sacre, en habit de chasseur à cheval ou de grenadier, c'est d'un type tout hiératique. Cependant l'Empereur grossit, ses traits s'empâtent et il bedonne, ce que les caricaturistes anglais ne manquent point de signaler.

Voici quelques objets populaires, assez caractérisés pourtant, l'un un couvercle de boîte en faux vernis Martin, d'origine probablement allemande, nous présentant un Empereur déjà

vieilli en uniforme de Grenadier (fig. 5), le second (fig. 6) une plaque de fonte représentant le profil de l'Empereur dans sa gloire. L'autre (fig. 8), une plaquette en bronze fondu et ciselé marquée au revers 1815, ce qui la date des Cent-Jours; j'y adjoints un dessus de clef de montre en nacre quelque peu antérieur (fig. 7). Nous avouons que de ce type, à celui du polichinelle de la caricature anglaise, il n'y a pas bien loin.

Avant d'en arriver au déclin, il y a lieu de traiter d'objets d'usage tout particulier et personnel, des accessoires de l'uniforme, armes ou armoirie militaires. Bien plus encore que l'Aigle, tout d'abord attribut spécial de la Garde, l'effigie impériale est rare sur la monture des armes. Voici (fig. 9) une épée d'officier du Génie du début de l'Empire, sur la coquille de laquelle, au profil d'un Italicus lamé, le ciseleur a ajouté Aigle et plaque de la Légion d'honneur. Bien postérieure et assez fréquente est l'épée clavier représentant le trait de la clémence impériale à l'égard de la princesse de Hatzfeld. Pour mémoire je citerai encore le petit profil d'argent qui orne l'oreillon antérieur du sabre des officiers de la Garde, le hausse-col des officiers d'infanterie légère dont le cor enserre la même effigie et la plaque bien connue du schako du 54^e de ligne. Ce sont là presque des exceptions; ce n'est qu'en 1811 que le Comité de l'habillement décida que les lames d'épée ou de sabre des officiers s'orneraient d'attributs impériaux. Quoiqu'assez rares on retrouve les traces de cet arrêté, mais jamais avec l'effigie.

Viennent les sombres jours de 1814. Alors l'imagerie populaire reparait d'inspiration officieuse sans nul doute et le plus souvent de la petite dimension d'un couvercle de tabatière. C'est un Napoléon inspectant les fortifications de Paris (fig. 10) et ce qui décele les préoccupations dynastiques, une nouvelle image que nous ne pouvons plus séparer de celle de l'Empereur; celle du Roi de Rome en uniforme de Garde national (fig. 11) priant pour la France et pour son père. J'ajoute que la même planche s'est, par la suite, transformée à peu de frais en comte de Chambord et que nombreuses sont les représentations de l'héritier présomptif.

IV. La Restauration et les Cent-jours.

La première ainsi que la seconde Restauration ne furent point tendres aux porteurs d'emblèmes séditieux; aussi nous ne nous étonnerons pas de les voir rares ou symboliquement dissimulés. C'est, par exemple, une petite gravure retraçant dans un bouquet de violettes les profils de la famille impériale; c'est une statuette d'un Louis XVIII obèse qui se dévisse et porte en ses flancs un petit Napoléon doré. La tradition ne veut-elle pas que la Victoire du César de la place Vendôme soit renfermée dans le bras droit d'Henri IV remonté sur le cheval de bronze? Ce sont aussi des pommes de cannes tournées de façon à donner en ombre le profil fatidique, réminiscence des temps de la Terreur; enfin des tabatières à double fond dont le couvercle retrace un banal sujet militaire (fig. 12), mais dont la partie inférieure se dévissant contient un Napoléon doré surmoulé sur une médaille (fig. 13).

Dans bien des milieux de familles militaires ou aux Invalides, le fétichisme règne en maître. Je rappellerai certaines poupées très artistiques d'ailleurs avec des cheveux véritables, des médaillons tressés de même façon. Que de cheveux ! encore même si Constant les ramassait tous.

Les Cent-Jours ne donnent pas lieu à grande apparition de l'objet populaire ; comme absolument contemporain, je ne vois guère qu'une petite gravure, encore un dessus de boîte représentant l'Empereur et les dignitaires au Champ de Mai du 1^{er} juin 1815 ; on sait combien cette exhibition en costume de troubadour fut mal accueillie de l'aveu des plus fidèles eux-mêmes.



Plaque de shako du 54^e de ligne.
(Collection Paul Leroux).

Je crois qu'il est pas mal d'objets populaires datant de la seconde Restauration, mais ceux-ci sont généralement de fabrication germanique, boîtes en papier mâché et faux vernis Martin. Sur l'une d'elles ne voit-on pas un Empereur portant sur le ventre un *N* auréolé et en exergue ce mauvais calembour « *son nom brille* ». Il est aussi des petits chapeaux en corne noire ou autres matières que je crois assez anciens. L'objet intime n'est plus à cette époque de réclame. Mort, ainsi que le duc de Reichstadt, Napoléon ne semble plus exister que dans le souvenir. Pour qu'il devienne le symbole des conquêtes de la Révolution, il faudra de nouvelles influences, que ce soit les chansons de Béranger ou l'activité d'un nouveau prétendant. En attendant, ce sont le général Foy, les 221, qui accaparent châtions de bague ou couvercles de tabatière.

V. Les trois glorieuses et le Retour des Cendres.

Le retour des trois couleurs n'amène pas tout d'abord une explosion de fétichisme napoléonien, et la figure du général Lafayette semble seule inspiratrice, au détriment du Roi des Français. Sous la Restauration nous avons vu des objets symboliques mais timides tels, *l'Adieu donc des brigands de la Loire*, le grenadier de l'île d'Elbe, le soldat-laboureur, le champ d'Asyle. Il en est de même après 1830. Voici, de cette époque, un couvercle de tabatière en buis représentant l'adieu des compagnons de l'exil au tombeau de Longwood (fig. 16), quelques jetons et il est à noter que le profil de Bertrand apparaît assez fréquent.

Cependant, en juillet 1833, Napoléon est remonté sur la colonne de la Grande-Armée, non plus en César romain, mais en un type qui l'a défini longtemps, sinon pour toujours, en petit chapeau et en redingote grise. Après tout n'était-ce pas ainsi qu'il était apparu aux derniers de l'Epopée ?

En même temps que des Sociétés d'anciens soldats prenant pour devise : *Après Dieu les grands hommes*, se forment, non seulement en France, mais en Belgique et en Rhénanie, on voit poindre l'influence occulte de la reine Hortense et du général Flahaut au bénéfice d'un nouveau Napoléon. Je ne fais qu'effleurer ce sujet de tour trop politique ; toujours est-il que le retour des cendres, en 1840, amène une véritable explosion du bibelot napoléonien, sous toutes les formes, bustes, statuettes, jeux d'oe ou de loto, sonnettes, manches de couteau, passe-lacets, cure-oreilles, crochets de tablier, verre à boire, assiettes. Je ne saurai entrer dans la description de tant d'objets, généralement de caractère peu artistique, mais nous constaterons, même en dehors du prisonnier de Ham, une manifestation populaire éclatante, encore qu'elle sorte de sources différentes. Il n'est pas jusqu'aux débris de cercueil qui n'aient semblé de reliques comme plus tard les rognures du porphyre du sacrophage.

Pendant ce temps, de grands peintres, Horace Vernet en tête, décorent le château de Versailles à la gloire de Napoléon et, si de la peinture d'histoire nous passons à la gravure, à la lithographie, à l'image d'Epinal, dans ce cycle foisonnant, Napoléon apparaît radieux de gloire, en un type devenu invariable.

VI. Le Second Empire.

La représentation napoléonienne est désormais fixée. Dès l'avènement du Prince-Président, après le 2 décembre, et surtout après la naissance du Prince impérial, il apparaît de nombreuses gravures d'une bonne facture représentant Napoléon et le duc de Reichstadt désormais en uniforme blanc de général autrichien, présidant aux destinées de leurs héritiers dynastiques. Les objets de divers usages sont nombreux, au point de former des collections comme celles de MM. l'Abbé Missey et Blasini, et parfois très curieuse ; non seulement le type napoléonien ne varie plus, mais il s'efface même un peu devant la gloire de Sébastopol et de Solférino. En 1870 déjà, de même que les anciens soldats de la Grande-Armée, il s'atténue dans un légendaire pénombre.

Est-ce à dire que le culte du Grand Homme, même ses représentations, aient disparu ? Que non ; il est plutôt devenu plus fervent en s'épurant. Si dans ces derniers temps il ne s'est affirmé que par de bien piètres objets, ou des truquages plus ou moins habiles, de grands artistes ont et iront encore chercher aux sources contemporaines, des époques que je viens de rapidement esquisser, la vraie physionomie de Napoléon Bonaparte, Empereur des Français et de ses compagnons de gloire.

Maurice BOTTET.

LE DUC DE WELLINGTON

PENDANT LA CAMPAGNE DE BELGIQUE (Juin 1815)

PLANCHE N° 11.

Après avoir évoqué le personnage de l'Empereur, il nous a paru intéressant de rappeler le souvenir de celui qui fut son plus glorieux adversaire, du grand homme de guerre anglais qui commanda les troupes alliées à la fin de la lutte de l'Europe contre Napoléon, et dont les descendants aujourd'hui réunis aux soldats de France, montent avec eux la garde sur le Rhin, sous les ordres d'un autre généralissime des armées alliées, le Maréchal Foch.

L'aspect extérieur du duc de Wellington a vivement frappé les contemporains et plusieurs n'ont pas manqué de le décrire dans leurs récits. Voici ce qu'en dit Reich, le chef d'état-major du 3^{ème} corps prussien, qui l'a vu au moulin de Bussy, le jour de la bataille de Ligny :

« Il (Wellington) portait une simple redingote bleue, sans signe distinctif, un chapeau ordinaire à trois cornes avec trois cocardes juxtaposées, une noire et deux rouges, l'espagnole et la portugaise, avec un panache blanc à base rouge, incliné entre les deux bords du chapeau, d'après la mode anglaise de l'époque; à part cela il était vêtu sans aucun éclat. » —

Nous sommes loin du rutilant uniforme écarlate et or réglementaire pour les généraux anglais. — Un autre officier prussien qui a vu Wellington à la même occasion, donne de lui et de sa suite une description encore plus pittoresque :

« En avant de tous galopait à toute bride, mais sans éperons, les bras ballants, penché en avant comme un jockey au champ de course, un cavalier habillé en civil d'une redingote bleue, de culottes blanches, d'une cravate blanche, son sabre cliquetant à son côté. — Seule, sa coiffure pouvait passer pour militaire, elle se composait d'un chapeau à bords retroussés en feutre noir, bas et en forme de canot, avec un panache incliné en arrière en plumes de coq noires. Au côté gauche du chapeau étaient fixées des cocardes différentes : une grande noire désignait le service anglais, une noire avec croix rouge le portugais, une rouge l'espagnol et une orange le néerlandais; sur le champ le duc de Wellington fut salué et reconnu par nos hourras. Aux soldats

prussiens habitués au règlement, le costume de sa suite parut non moins étrange que celui du général anglais. Alors que nous étions obligés de suivre, jusqu'à l'étouffement, dans des uniformes rembourrés avec cols et cravates roides, les Anglais chevauchaient en uniforme déboutonné, la cravate dénouée, ayant une écharpe souple, au côté un sabre d'enfant qui ne brisait pas les cuisses du cheval comme les nôtres. Contre les rayons ardents du soleil quelques-uns cherchaient à se protéger par des éventails et des écrans en feuilles, d'autres par des parasols et des parapluies.»

(Friedrich Fœrster : *Ligny und Waterloo*).

Un troisième témoin : Cotton, du 7^e hussards anglais, s'exprime ainsi dans : « Une voix de Waterloo » :

« Sa Grâce était vêtue de sa tenue ordinaire de campagne, pantalon blanc de peau de daim, bottes de Hesse avec glands, habit bleu avec un manteau court de même couleur, cravate blanche, épée, un simple chapeau, pas retroussé, sans plumes ni ornements, hormis la grande cocarde noire de la Grande-Bretagne et trois autres plus petites de l'Espagne, du Portugal et des Pays-Bas. Dans sa main droite il tenait un long télescope de campagne. Sa Grâce montait son favori cheval de bataille châtain, Copenhague.»

Si les trois descriptions que nous venons de citer, ne concordent pas dans tous les détails, l'impression générale qui s'en dégage est bien la même. Quelques œuvres d'art contemporains, notamment les tableaux d'Atkinson et d'A. Cooper, représentant la bataille de Waterloo, nous ont également conservé la tournure antérieure de Wellington. Nous la retrouvons dans la fresque de Mac-Lize au palais de Westminster, quoique cette peinture, exécutée en 1850, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude des uniformes. Mais ces particularités ont été ignorées par la plupart des dessinateurs et graveurs de l'époque et la même ignorance se révèle encore de nos jours chez beaucoup de peintres militaires. — Nous avons cherché à concilier dans notre planche les documents dont nous disposons et qui présentent entre eux quelques différences assez sensibles. Aucune œuvre graphique par exemple ne montre le panache dont parlent les témoins cités, et tous s'accordent à placer la cocarde sur le côté droit du chapeau. Le harnachement du cheval montre aussi quelques variantes. Nous avons placé derrière le duc deux généraux anglais dans deux uniformes réglementaires.

Remarquons, en passant, que certains dessinateurs parisiens ont été frappés en 1815 par le laisser-aller des officiers anglais et l'ont rendu d'une façon fort amusante.

V. HUEN.

LES PORTRAITS DE NAPOLEÓN

Le personnage de Napoléon Bonaparte devait naturellement tenter le pinceau d'un nombre considérable de peintres. Nous voudrions rappeler ici brièvement les toiles les plus intéressantes parmi cette énorme production en nous attachant surtout, non pas à celles qui reproduisent des scènes, mais à celles qui ont véritablement le caractère de portraits.

1° Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie se retrouve principalement dans la tête de Guérin et les nombreuses gravures qui en ont été faites et dans le Bonaparte au pont d'Arcole, de Gros, qui est au Louvre. C'est à cette période qu'il faut rattacher le Bonaparte en Egypte, la belle lithographie d'allure si romantique de Raffet.

2° Le Premier Consul se montre à nous sous trois aspects : le premier en Général dans le célèbre passage du Saint-Bernard, de David, qui est au Musée de Versailles; le second dans le costume de Premier Consul que l'on trouve dans le beau portrait d'Ingres qui est au Musée de Liège, dans le portrait à la figure un peu douce de Gros et enfin dans la toile si peu ressemblante de Greuze; le troisième dans l'uniforme vert des chasseurs de la Garde que nous donne avec une si jolie netteté le dessin d'Isabey qui est au Musée de Versailles sous le titre : Le Premier Consul à la Malmaison.

3° L'Empereur en grand costume de cour nous apparaît dans les deux magnifiques portraits en pied de Versailles, celui du baron Gérard et celui de Robert Lefèvre. Nous le voyons encore dans la série de dessins faits par Isabey pour le livre du sacre et dans la magnifique toile du sacre de David qui est au Louvre.

4° L'Empereur en militaire. Deux remarques s'imposent ici : la première c'est qu'aucune grande toile contemporaine ne



L'Empereur d'après le tableau de Meissonier.

nous a donné un véritable portrait de l'Empereur sous cet aspect; nous trouvons des scènes mais pas à proprement parler de portraits. La seconde remarque c'est que dans ces différentes scènes nous voyons rarement l'Empereur avec la redingot grise légendaire. Comme l'a montré plus haut le capitaine Bottet, le type légendaire de l'Empereur en redingote et en petit chapeau n'est pas contemporain, il date de l'époque du Retour des Cendres. Nous rangerons donc les types de l'Empereur militaire en trois groupes.

Dans le premier groupe, les têtes. A côté de celle de David devenue classique et gravée tant de fois, il en existe un nombre considérable, malheureusement peu ressemblantes, œuvres d'artistes français ou étrangers (Appiani, Hopwood, Muneret, etc...)

Dans le deuxième groupe, des portraits de l'Empereur en pied, mais tête nue dans son appartement: celui de David, celui de Robert Lefèvre.

Dans le troisième groupe, l'Empereur dans des scènes militaires, peintes par des contemporains: c'est le *Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau*, de Gros (au Louvre), le *Napoléon décorant un soldat russe*, de Debret (à Versailles), le *Napoléon recevant la reine de Prusse*, de Gosse (à Versailles), le *Napoléon blessé à Ratisbonne*, de Gautherot (à Versailles). A ce groupe, il faut rattacher le *Napoléon I^{er} Empereur*, estampe répandue de Debucourt. Dans tout ce groupe deux tableaux seulement nous donnent l'Empereur en redingote: c'est *l'entrée à Vienne en 1805*, de Girodet et le *Napoléon dans l'île Lobau*, de Meynier.

Dans le quatrième groupe, nous rangerons toutes les reproductions postérieures. C'est Charlet qui commence avec sa lithographie de Napoléon au galop, puis c'est Raffet qui, a côté de sa vigoureuse silhouette de l'Empereur (lithographie pour l'histoire de Norvins) donne de nombreux dessins de l'Empereur en redingote (l'œil du maître, etc...). Voici Horace Vernet qui va peindre pour le Musée de Versailles deux Napoléon en redingote: celui d'Iéna et celui de Wagram. Voici surtout Meissonnier qui va donner de l'Empereur en redingote un portrait dont nous allons reparler, et deux scènes: 1806 et 1814. Son élève Detaille qui a fait de nombreuses études de Napoléon n'en donnera qu'un grand portrait dans son tableau: *La Revue 1810*.

Enfin, si nous passons aux figures faites de l'Empereur à l'étranger il faut citer parmi les plus célèbres l'expressive tête de l'Empereur emmitoufflé de fourrures, par Veretschaguine, qui se trouve au Musée de Moscou, l'expressive gravure en couleurs contemporaine, faite à Berlin par l'allemand Dahling, le Napoléon à la Belle Alliance du peintre allemand Bleibtreu, et le Napoléon à Waterloo de l'allemand Steuben, enfin l'expressif Empereur sur le pont de Bellerophon de l'anglais Orschertson.

Si maintenant nous recherchons parmi toutes ces œuvres quelle est celle qui rend le mieux aux yeux de notre génération le souvenir du grand Empereur, celle qui en quelque sorte incarne le mieux son type, nous croyons que c'est incontestablement la toile de Meissonnier

intitulée « l'Empereur ». L'importance du personnage dans la toile, le caractère militaire des cavaliers qui l'escortent, la noblesse de pose du cheval, l'attitude calme et supérieure aux événements de l'Empereur, la profondeur de son regard, tout montre que nous sommes vraiment là en face du maître de l'Europe, heureux et victorieux et qui défie les sombres nuages dont le ciel se couvre derrière lui. C'est pourquoi nous avons demandé à M. Huen de reproduire ici cette silhouette afin que nos abonnés du *Passepoil* aient une fois de plus sous les yeux, dans toute sa gloire, le héros national à la mémoire duquel nous consacrons ce numéro.

Capitaine E. L. BUCQUOY.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Au mois de mars dernier a eu lieu, à Vienne, une vente aux enchères des collections du comte Pálffy. Parmi les meubles de prix se trouvait le bureau de Napoléon I^{er} à la Malmaison. L'enchère, partie de quatre millions de couronnes, fut poussée avec ardeur. Un groupe de Français misa jusqu'à douze millions de couronnes. Le meuble fut adjugé finalement à un banquier viennois, le baron Roitzer, pour treize millions de couronnes (370.000 francs). — H. D.

Nécrologie. — Le *Passepoil* vient de faire une perte cruelle en la personne d'un de ses membres fondateurs, M. le Docteur P. Bucher, commandeur de la Légion d'honneur. Sous la domination allemande le Docteur Bucher fut un des apôtres les plus ardents de l'idée française en Alsace. Au cours de la guerre, il rendit, à notre Etat-Major les plus signalés services en dirigeant notre centre de renseignements de Réchésy. Après l'armistice il avait occupé le poste de Directeur des services de la presse et de la propagande au Commissariat Général à Strasbourg. Il venait de fonder une nouvelle publication: *l'Alsace française* et avait été un des premiers à applaudir à la création du *Passepoil*. Qu'il reçoive ici l'hommage de notre reconnaissant souvenir. — ELB.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

— De nombreux abonnés (amateurs d'armes ou boutonnistes) nous demandent de créer une rubrique d'annonces à bon marché pour faciliter leurs échanges. Nous le ferons à partir du N° 4 en insérant ces offres et annonces sur une feuille volante, semblable à celle qui porte des réclames dans le présent numéro. Le tarif de ces annonces sera de 0,50 fr. la ligne.

— Nous prions nos correspondants de nous excuser si nous ne suivons pas toujours les indications qu'ils nous suggèrent, mais il s'agit de contenter tout le monde et il nous arrive parfois de recevoir au même courrier des lettres de deux correspondants demandant des choses absolument contradictoires. C'est le moment de nous souvenir de nos humanités et de répéter le vieux proverbe: « *In medio stat virtus.* »

Le *Passepoil* est encore loin d'avoir recruté le nombre d'adhérents nécessaires à son existence. Aussi le comité fait-il un pressant appel à tous les membres et abonnés en leur demandant de recruter de nouvelles adhésions.

QUESTIONS ET RÉPONSES

3^e Question (posée par le Lieutenant DARBOU). — Aurait-on en dehors des planches de Striebeck quelques renseignements particuliers sur les tenues portées de 1786 à 1790 par les Tambour-Majors, Tambours et Musiciens des Régiments d'Infanterie suivants: Le Roi — Dauphin — Duc d'Angoulême — La Reine — Condé — Bourbon — Conti — Penthièvre — Rohan Soubise — Chartres — Enghien — Régiments Suisses — Régiments allemands — Régiments irlandais.



Cachet à l'encre
1^{er} Empire

4^e Question (posée par M^r Ch. Bieber).
De quoi se compose de 1793 à 1808 la
Garde du Drapeau d'un Bataillon d'Infanterie?
Où est placé le porte-drapeau :

- 1° A la parade dans le Régiment déployé.
- 2° En route dans la colonne.



Cachet à l'encre
1812.

Erratum au N° 2 du Passepoil : Page 20 renvoi N° 2, lire *bas* blancs au lieu de *gilet* blanc.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

Napoléon et le fétichisme napoléonien

Planches.



1



2



3



4

1. — Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie (miniature portée en médaillon).

2 et 3. — Jetons populaires.

4. — Le Premier Consul distribuant des armes d'honneur, couvercle de boîte en bois (an VIII après Marengo).



5



7



9



6



8

5. — Napoléon vers 1808 (dessin de M. J. Hilpert d'après un couvercle de boîte genre vernis Martin, d'origine rhénane).
 6. — Napoléon vers 1810 (plaque de fonte).
 7. — Napoléon, fin de l'Empire (dessus de clé de montre en nacre).
 8. — Napoléon, fin de l'Empire (plaquette de cuivre fondu).
 9. — Epée d'officier du génie an XII (type de transition).



10



11

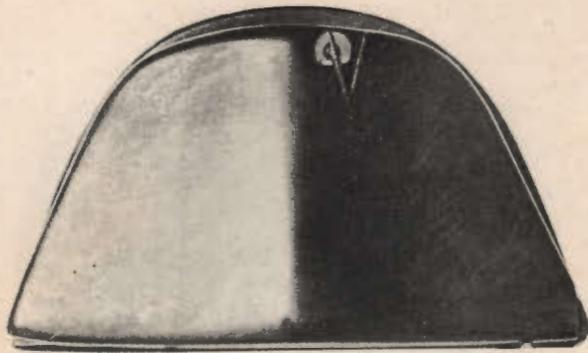


12



13

10. — Napoléon visitant les fortifications de Paris en 1814 (couverture de boîte).
11. — Le roi de Rome en prière pour son père et pour la France (dessus de boîte 1814).
12. — Couverture de boîte à double fond (restauration).
13. — Le double fond qui donne le type officiel de l'Empire.



14



15



16

14. — La tabatière petit chapeau corne de buffle (1820—1840).
15. — La tabatière (dos).
16. — Les fidèles de Sainte-Hélène (Bertrand, Montholon et leurs familles allant faire leurs adieux à la tombe de Napoléon).



LE PREMIER CONSUL
en tenue de colonel de dragons — 1803.



LES DERNIÈRES LEVÉES DE NAPOLÉON

Les Marie-Louise — 1814.



LE DUC DE WELLINGTON

Tenue portée pendant la campagne de Belgique — Juin 1815.

OFFRES ET DEMANDES

14° M. E. LEDUC, 27^{ter} rue d'Amiens, à Beauvais, offre :

Sabre officier supérieur chasseur à cheval, garde Impériale 1 ^{er} Empire.	1700 fr.
Sabre Maréchal de France, Restauration	400 »
» Tambour major, Restauration	500 »
Casque troupe Dragon, I ^{er} Empire	275 »
» » » Restauration	225 »
» officier » Louis Philippe	120 »
» troupe » » »	90 »
» et cuirasse cuirassier, Louis Philippe	120 fr.
Sabre officier Garde Nationale » »	50 »
» » cavalerie légère, I ^{er} Empire)	80 »

15° M. SCHWEITZER, 12, rue du Parc, Robertsau-Strasbourg, demande « Aigle de shako » (officier ou troupe) II^me Empire du 37° et 89° de ligne.

16° M. BUCQUOY, 8, rue de l'Église, Sélestat offre :

1° Un fut de shako I ^{er} Empire, bon état avec cocarde	100 fr.
2° Un shako complet du 23° de ligne 1830—37.	50 »

17° M. F. STAAT, antiquaire 27^I, rue des Serruriers, Strasbourg, offre :

1° AMBERT J. : Esquisses historiques de l'armée française (rel.)	25 fr.
2° R. DE BEAUVOIR : Nos généraux (1871—1884), sur Hollande (br.)	10 »
3° Armée de Frédéric-Guillaume II, 16 aquarelles orig. de Giersberg	50 »
4° ECKERT et MONTEN : Costumes militaires saxons (23 planches couleurs).	80 »
5° TANCONVILLE ET TOUSSAINT : Les alsaciens dans la Garde Impériale (rel.)	50 »
6° F. HAUTHAL : Sächsische Armee (60 planches couleurs) rel.	150 »
7° DE MOLTZHEIM : Artillerie française et étrangère (27 planches couleurs) rel.	100 »
8° DE MOLTZHEIM : Nouvelle armée française 1875 (32 planches couleurs).	80 »
9° PARDIELLAN : Récits militaires d'Alsace (très belle reliure)	100 »
10° RICHARD : La Garde (1854—1870) (très belle reliure)	75 »
11° ROSENBERG : Badische Uniformen 1807—1809 (14 planches couleurs)	80 »
12° TOUCHEMOLIN : Strasbourg militaire (avec emboîtage).	60 »
13° CARLE VERNET : Campagnes du Consulat et de l'Empire (60 planches).	50 »
14° VERNIER : Costumes de l'armée française 1650—1850 (66 planches) rel.	60 »

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président }
d'honneur } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER

} Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
} Sénateur de la Moselle.

Membres : MM. Le CAPITAINE BOTTET
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS
Le DOCTEUR P. BUCHER
Le L^t-COLONEL CARNOT
EDOUARD DRIAULT
Le GÉNÉRAL FETTER
PAUL HELMER
Le GÉNÉRAL HUMBERT
MAURICE LELOIR
MAURICE LEVERT
Le GÉNÉRAL MALLETERRE
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY
Le GÉNÉRAL de MONARD
J. ONFROY de BRÉVILLE (JOB)
GEORGES PARISET
Le L^t-COLONEL PAYARD
CHRISTIAN PFISTER
MONSEIGNEUR RUCH
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB
LAZARE WEILER

Membre du comité du Musée de l'Armée.
Sénateur du Haut-Rhin.
Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
Sénateur du Haut-Rhin.
Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
Président de la Société de l'Histoire du Costume.
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur du Musée de l'Armée.
Député de la Moselle.
Président de la Sabretache.
Illustrateur des « Tenues des troupes de France ».
Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg.
Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Sénateur du Bas-Rhin.
Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

GANIER-TANCONVILLE

J. CURA

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

1^{re} ANNÉE — N° 4

JUILLET-AOUT 1921

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^e G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

K. mlt.
K. M. P.

SOMMAIRE DU N° 4

— La Légion Noire par H. GANIER-TANCONVILLE	49
avec planche en couleur N° 14 de GANIER-TANCONVILLE	
— Échos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	51
— Tenues de la cavalerie d'autrefois (suite) par P. BENIGNI	53
avec planche en couleurs N° 13 de P. BENIGNI	
— Le Maréchal Foch à Strasbourg (1918) par E.-L. BUCQUOY.	57
avec planche en couleurs N° 12 de E.-L. BUCQUOY	
— Epaulière d'Infanterie 1916 par H. BOISSELIER.	59
— Fusilier-Mitrailleur 1918 par ELB (planche en noir de V. HUEN)	60
— Le Képie de feutre 1915 par H. BOISSELIER	60
— Les variations de la plaque de ceinturon des États-Majors par M. BOTTET	61
avec 2 pages de phototypie hors texte	
— Questions et Réponses	63

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ses Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin

A la rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LA LÉGION NOIRE

CAMPAGNE D'HELVÉTIE 1798—1799

PLANCHE N° 14.

Un demi-siècle durant, avec les anciens, avec mes contemporains, avec Piton, de Schauenbourg, Touchemoulin, Seyboth, Binder, je me suis penché sur l'œuvre de Benjamin Zix, le Charlet Strasbourgeois, le peintre des soldats de la Révolution et de l'Empire.

Nul mieux que lui n'a surpris sur le vif, l'âme, l'allure, les attitudes du troupier d'alors. Soldat lui même, il les a suivis sur les champs de batailles et les a dessinés avant, pendant, après l'action. Le carabinier et le chasseur de la Légion-Noire, que je donne ici, proviennent des estampes, sépias, coloriées de l'artiste, que possède le Musée des Beaux-Arts de Strasbourg. Zix, sergent d'infanterie était attaché à l'état-major de son protecteur et compatriote le général Balthazar de Schauenbourg. Lequel commandait la petite armée chargée de réduire Soleure, Berne, Fribourg, Zug et Unterwalden. La Légion-Noire en faisait partie ainsi que le 7^e hussards, régiment où servait comme fourrier le futur général Curély. Or, si Curély, le plus véridique des hommes, a raconté dans ses mémoires, cette campagne d'Hélvétie avec les fastes de la Légion-Noire; Zix, de son pinceau, a fixé les aspects de ces admirables mais terribles légionnaires!

Les historiens ne sont point d'accord et se contredisent sur les avatars de la Légion-Noire; qu'ils confondent avec la Légion-Rouge. Toutes deux furent créées en l'an IV, sous le nom de 1^{re} et 2^{me} Légions des Francs, par le général Hoche, en vue de l'expédition d'Irlande, laquelle avorta. La plupart des auteurs donnent à ces deux Légions une vie éphémère, qui n'aurait pas dépassée l'année de leur création. Lors de l'amalgame de 1796, la première serait devenue 14^{me} demi-brigade légère, la seconde aurait formée la 16^{me} demi-brigade de ligne.⁽¹⁾



(1) Colonel Brahaut, Sicard, Pascal: Historique des corps de troupes; Section historique de l'Etat-Major-Général etc.

Mais, en interrogeant les contemporains de l'Épopée, et tout d'abord le général Bigarré qui servit comme capitaine à la Légion-Noire, la 1^{re} des Francs, nous constatons que les 24 et 25 Nivose au V, la Légion-Noire est encore Légion-Noire. Cela ressort de l'état des officiers de cette légion embarqués sur le vaisseau « Les Droits de l'Homme » où nous voyons figurer en tête de liste, le capitaine Bigarré. Ensuite, Curély, d'accord en cela avec Tomini et le général Thoumas, nous raconte par le menu la conduite de la Légion-Noire au sac de Stanz, en ajoutant que l'amalgame de ce corps avec la 14^{me} légère ne s'effectua qu'ultérieurement. Et Marbot nous dit aussi dans ses mémoires, que ces légionnaires étaient de rudes lapins. Enfin, pour qu'il n'y ait pas d'erreur, Zix, qui a vécu avec eux toute une campagne, fixe sur le papiers leur tenue, si caractéristique qu'aucune confusion n'est possible. Striedbeck, l'éditeur et l'enlumineur strasbourgeois des petits soldats de l'ancienne monarchie et de la révolution, nous a laissé un dessin colorié, d'un carabinier de la Légion-Noire, qui peut servir de trait d'union entre la tenue des légionnaires à l'époque de leur création, telle que nous la donne le Maître Job dans ses Tenues de France, et celle que Zix nous montre dans ses croquis.

Les modifications que l'on constate dans l'uniforme ou mieux le manque d'uniformité de la période Helvétique est due à l'usure produite par les combats, est attribuable aux nombreux emprunts opérés dans les arsenaux du pays occupé, est imputable également à la mauvaise qualité de la teinture noire que l'administration de la guerre fit subir aux draps rouges anglais saisis à Quiberon et qui servirent à habiller les deux légions des Francs.

En résumé, bien que le *Passepoil*, par son titre même impose à nos travaux iconographiques, une minutie, une vérité, une exactitude quasi-mathématique, il ne faut pas oublier que l'à peu près, la fantaisie et les emprunts de ci et de là ont été plus forts que les règlements. Ce ne sont donc pas deux légionnaires venant de passer la revue du général-inspecteur que nous présentons aux lecteurs, mais un synthèse des tenues d'autrefois, une vision lointaine du temps de guerre avec sa vérité et sa couleur locale. Grâce à l'amabilité de MM. Wickersheimer, directeur de la Bibliothèque de l'Université, Will, bibliothécaire et de M. Nussbaum, l'érudit secrétaire du *Passepoil*, j'ai pu joindre à cette Notice un fac-similé du dessin de Striedbeck.

Striedbeck, ainsi que le bourgeois de Hambourg, avait pour habitude de prendre des croquis de tous les corps de troupes de passage ou séjournant à Strasbourg et en Alsace. Le mouvement de marche en avant de l'armée de Schauenbourg s'effectua dans les premiers jours de février 1798. C'est à cette date que l'on peut fixer vraisemblablement l'exécution de dessin, dont voici la description :

Chapeau retapé à la Henri IV, plumet rouge, cocarde nationale, glands rouges, cravate noire. Habit d'infanterie légère, tirant sur le noir-brun, revers en pointe, un bouton métal blanc

au collet d'habit, un bouton au parement également en pointe. Collet, parements retroussis bleu céleste. L'habit, les revers, la poche passepoilés bleu-célesté, les parements et retroussis passepoilés rouge — épaulettes rouges — pantalons à la hongroise bleu-céleste, trèfles et passepoils rouges — guêtres blanches à passepoils et glands rouges. Fusil d'infanterie légère — plaque du ceinturon cuivre.

Il est à remarquer que le Carabinier de M^r Job, dans les tenues de France, n'a pas de passepoils, ni de trèfles sur le pantalon. Les revers et parements diffèrent entièrement de coupe.

L'examen du dessin de Striedbeck peut donner lieu aux réflexions suivantes: L'imprimeur des petits soldats, toujours à la façon du bourgeois de Hambourg, semble avoir utilisé d'anciens modèles légèrement remaniés pour y adapter un nouveau venu. Derrière le carabinier de la Légion-Noire, nous croyons voir la silhouette d'un fantassin d'avant l'ordonnance de 1774, peut-être un grenadier d'un régiment allemand. Ce sabre briquet porté au ceinturon est bien dans la mode d'un régiment de Nassau, de Royal-Bavière, de Hesse-Darmstadt, de la Mark. Et puis cette poche en travers à 3 boutons n'a-t-elle pas le galbe des ordonnances de Saint-Germain? Le chapeau retapé à la Henri IV, coiffure caractéristique des légions des Francs, nous apparaît découpé sur un tricorne vu de profil. Il y a donc à prendre et à laisser, tout en appréciant la juste valeur de ce document.

HENRI GANIER-TANCONVILLE.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Une vente d'armes européennes, orientales et exotiques du XIV^e au XIX^e siècles, parmi lesquelles ne se trouvaient guère d'armes intéressant les lecteurs du *Passepoil* a eu lieu à l'Hôtel Drouot les 7, 8 et 9 mars.

Au même lieu, le 9 mai, on dispersa une collection de boîtes et tabatières napoléoniennes. Sur le 270 n^{os} du Catalogue citons comme curieux les n^{os} 41, un sujet satyrique représentant « Bonaparte, 1^{er} Consul, opérant Pitt sous les yeux des souverains de l'Europe ». — 65 « Tabatière des Braves: Ecole du Soldat (sur le revers: l'école de peloton en six leçons. Légion d'honneur au centre et victoires des armées françaises sur le pourtour ». — 71 Bonaparte. Diogène l'éclairant de sa lanterne. Légende: « Le vollà ». — 109 Louis XVIII, roi de France.

Boîte séditionneuse dont le double fond représente Napoléon, debout, bras croisés, entouré de drapeaux. — 125 Boîte de baptême. A l'intérieur, tête de Napoléon et sujet allégorique. — 126. Napoléon à cheval. A l'intérieur, buste de Napoléon en costume du Sacre. — 127^{bis}. Lanterne à travers laquelle on voit l'incendie de Moscou. — 129. Boîte carfonnage vert contenant quatre-vingt petites gravures rondes et texte explicatif: « Médaillons historiques par un ancien soldat de l'Empire ». — 140. Boîte à onguent en porcelaine, avec buste de Napoléon entouré d'abeilles et bouquet de violettes à l'intérieur.

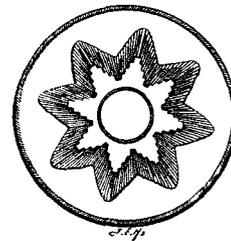
Ces petits bibelots comme les objets de vitrine se vendent facilement sans atteindre des prix très élevés. Pour ces raisons et leur peu de volume, ils sont très recherchés des collectionneurs parisiens. S'il n'y a pas de ventes d'armes et de curiosités militaires proprement dite, un léger mouvement de reprise des affaires se dessine après une longue stagnation. Malheureusement, voici les vacances qui pendant trois mois vont plonger la curiosité dans la mort-saison et d'ici la Toussaint, il nous faudra vivre sur nos souvenirs et rien de sensationnel ne se passera d'ici là dans la curiosité. Armons-nous de patience, faute de pouvoir mieux faire.

— Nous avons eu l'honneur d'assister à la cérémonie sublime et grandiose dans sa simplicité qui a eu lieu le 5 mai 1921 à l'heure de la mort de Napoléon autour de son tombeau. Aucun journal n'a relaté plus explicitement que le *Gaulois* le compte rendu de la

cérémonie. Toutefois pas un journal, croyons-nous, n'a fait remarquer que les visiteurs étaient guidés par des maîtres de cérémonies rasés, portant l'habit à la française de drap violet, le gilet, la culote courte et les bas de même couleur, la chaîne d'acier et l'épée à poignée d'acier. Ce costume rappelait celui des aides des cérémonies de la Cour impériale, habillés en violet.



Bouton des employés
aux subsistances militaires
Révolution (doré).
Collection H. Defontaine.



Bouton d'officier
des Sapeurs-Pompiers de Falaise
1802 (argent).
Collect. E. Aubry, pharmacien.

— Les amis du Musée de l'armée se sont réunis le 16 avril en assemblée générale pour modification des statuts. — A noter que les salles d'exposition du Musée et la visite du Tombeau de l'Empereur sont réservés le mercredi aux membres.

— La *Sabretache* a donné le 22 Mai son premier dîner de l'année.

HENRI DEFONTAINE.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 2, page 20.

8 brigadiers.

8 appointés (les 8 plus anciens cavaliers de chaque compagnie).

80 cavaliers, dont 8 à pied et 2 trompettes. Sur le pied de guerre, 144 cavaliers, dont 12 à pied et 3 trompettes.

Chaque compagnie avait un maréchal-ferrant comptant dans la troupe.

Il y avait 8 escouades par compagnie; chaque escouade, commandée par un brigadier, comptait un appointé et 10 cavaliers, 18 sur le pied de guerre. La compagnie était composée

de 4 subdivisions, de 2 escouades chacune, commandées par un maréchal des logis. Ces 4 subdivisions formaient les 2 divisions de la compagnie, commandées, la première par le lieutenant en premier et sous ses ordres le premier sous-lieutenant; la seconde par le lieutenant en second et sous ses ordres le deuxième sous-lieutenant. Tous les trompettes étaient commandés par le plus ancien d'entr'eux, ayant le grade d'appointé. Le fourrier avait rang de maréchal des logis et pourvoyait au logement de la compagnie. Un capitaine et un sous-lieutenant de remplacement étaient attachés à chaque compagnie. Le premier devait avoir au moins 18 ans d'âge et 3 ans de service; le second 15 ans révolus.⁽¹⁾ Le capitaine de remplacement commandait la compagnie au défaut des capitaines commandant et en second. Ordinairement il était attaché à la seconde division de la compagnie. Le sous-lieutenant de remplacement était attaché, que le premier sous-lieutenant, à la première division de la compagnie et chargé spécialement de la seconde subdivision de cette division.



Officier de Dragons 1786

Tenue de Société — Hiver ⁽²⁾.

⁽²⁾ Surtout vert, collet, parements, doublure comme à l'habit. Veste blanche, culotte et bas noirs.

⁽¹⁾ Ces officiers ne recevaient pas d'appointements. Ils n'étaient tenus de servir en temps de paix que du 1^{er} Juin au 1^{er} octobre.

Chaque escadron avait un étendard, un guidon pour les dragons (1). Par exception :

La première compagnie des régiments *Colonels-Généraux* s'appelait *Compagnie Colonelle*. Elle comptait un *cornette blanc* auquel était confié l'étendard blanc, marque distinctive et signe d'autorité du Colonel Général, et un premier sous-lieutenant, ayant tous deux rang de Capitaine. (2)

La première compagnie des régiments portant le nom de *Mestre de camp Général* et de *Commissaire Général* était appelée *Compagnie Mestre de Camp* et comptait le premier sous-lieutenant précité, bénéficiant du même rang (2).

Les carabiniers avaient une constitution spéciale : deux brigades, chacune de cinq escadrons semblables à ceux des autres corps, si ce n'est qu'il y avait dans chacun d'eux un sous-lieutenant de remplacement de plus. En outre, le premier capitaine commandant de chaque brigade avait rang de lieutenant-colonel, le second, rang de major et le premier lieutenant, rang de capitaine (3).

Dans les régiments de dragons, et ayant rang parmi la troupe, il y avait sur le pied de paix, un tambour par compagnie, et sur le pied de guerre, six tambours par régiment, dont 2 dans chacune des 2 premières compagnies et un dans chacune des 2 dernières.

Chaque régiment de chasseurs était composé de 4 escadrons et d'un bataillon d'Infanterie légère. L'escadron ne différait de ceux des autres corps que par le nombre d'hommes, qui était de 88 sur le pied de paix, et de 153 sur le pied de guerre, gradés compris et tous montés (4).

Passons maintenant à l'Etat-Major des corps. Dans chaque régiment, carabiniers exceptés, il était composé de :

1 Mestre de camp propriétaire pour les régiments suivants : Royal-Allemand-Cavalerie, Nassau-Sarrebruck-Cavalerie, tous les régiments de Hussards, Lorraine-Dragons, Noailles-Dragons, Schonberg-Dragons.

1 Mestre de Camp Commandant (5), (colonel dans les Chasseurs).

1 Mestre de Camp ou Colonel en second.

1 Lieutenant Colonel,

1 Major.

1 Quartier-Maître trésorier (rang de Lieutenant).

4 Porte-Étendards ou Porte-Guidons (rang de derniers Sous-Lieutenants) (4).

(1) Les régiments de chasseurs n'avaient ni guidons ni porte-guidons.

(2) ordonnance du 15 août 1784.

(3) ordonnance du 3 septembre 1786.

(4) Ordonnance du 8 août 1784.

(5) Appelé aussi Mestre de Camp Lieutenant Commandant, lorsque le régiment a un Mestre de Camp titulaire ou propriétaire.

- 2 Adjudants.
- 1 Chirurgien-Major (à pied).
- 1 Aumônier (à pied).
- 1 Maître-Maréchal
- 1 Maître-Sellier (à pied) } rang de Maréchaux des logis.
- 1 Armurier (simple Cavalier, à pied)

Pour les Carabiniers l'État Major particulier de chaque brigade comptait :

- 1 Mestre de Camp Commandant.
- 1 Mestre de Camp en second.
- 1 Lieutenant-Colonel.
- 1 Major.
- 1 Quartier-Maître trésorier.
- 5 Porte-Étendards.
- 2 Adjudants.
- 1 Aide Chirurgien (à pied).
- 1 Maréchal expert, 1 Maître-sellier.

L'État-Major du Corps était composé de :

- 1 Mestre de Camp Propriétaire.
- 1 Mestre de Camp Lieutenant commandant, Inspecteur.
- 1 Mestre de Camp Lieutenant commandant, en second.
- 1 Major du Corps (rang de Maître de Camp).
- 1 Quartier-Maître trésorier (rang de 1^{er} Lieutenant).
- 1 Chirurgien-Major, 1 Aumônier.
- 1 Trompette-Major, 1 Timbalier.
- 1 Armurier, 1 Éperonnier.

Enfin les régiments de dragons dits *des Gentilshommes* étaient les suivants :

- 15^e Régiment de Boufflers.
- 17^e Régiment de Montmorency.
- 18^e Régiment de la Rochefoucauld.
- 19^e Régiment des Deux-Ponts.
- 20^e Régiment de Durfort.
- 21^e Régiment de Ségur.
- 23^e Régiment de Noailles.
- 24^e Régiment de Schonberg.

Comme on vient de le voir, seuls parmi les troupes à cheval, les carabiniers avaient un *trompette-major*. Ce n'est qu'à partir de 1788 que tous les régiments sans distinction furent dotés de ce gradé.

Antérieurement à cette date le chef des trompettes des régiments de cavalerie, de hussards et de chasseurs à cheval avait le grade bien modeste d'*appointé*, qui correspond à celui de notre soldat de première classe actuel. L'ordonnance de formation des régiments de dragons, du 8 août 1784, que nous avons déjà citée, reconnaît de même le grade d'*appointé* au chef des trompettes, mais n'indique aucune disposition analogue à l'égard des tambours.



Officier de carabiniers
en manteau. (2)

Il y a là une omission qui laisserait supposer que les tambours n'auraient pas eu droit à l'avancement, ce qui est inadmissible; et d'autre part, à quel gradé auraient obéi ces tambours, pour le service et l'instruction, surtout s'il s'en trouvait de plus anciens que les trompettes, puisque la nomination au grade d'*appointé*, de par les ordonnances, était strictement basée sur l'ancienneté?

Cette lacune me paraît comblée par l'ordonnance de formation de ces mêmes régiments de Dragons, du 31 octobre 1748. On y voit que l'un des deux tambours de la première compagnie «*fait l'office de tambour-major*». La Porterie (1) ajoute à ce sujet que «*le tambour-major dans quelques régiments est reçu sergent à la tête des autres tambours*».

Il n'est pas impossible que cette particularité existât encore en 1786, surtout lorsque le tambour-major était plus ancien que le trompette appointé.

Par une seconde exception particulière à ce corps d'élite, les carabiers étaient officiellement dotés d'un *timbalier*. Avant l'arrivée du comte de Saint-Germain au Ministère, tous les régiments de cavalerie et de hussards avaient un timbalier, dont l'instrument, luxueusement paré, était assimilé à un étendard; sa garde comportait des cavaliers le mousqueton haut.

(A suivre).

P. BENIGNI

(1) Institutions Militaires pour la Cavalerie et les Dragons.

(2) Manteau bleu, galon du collet argent; parementage des devants à l'intérieur, écarlate.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

LE MARÉCHAL FOCH

sur la place Kléber à Strasbourg, le 27 Novembre 1918.

PLANCHE N° 12

Le Maréchal Foch, le vainqueur de la Grande Guerre, apparaîtra plus tard aux collectionneurs d'uniformes militaires sous deux aspects : l'un, le plus connu, le plus répandu par la gravure et la photographie, sa tenue en vareuse qu'il porta couverte de toutes ses décorations au grand jour du 14 Juillet 1919, lors du passage sous l'Arc de Triomphe, l'autre, moins connu, sa tenue en capote qu'il a portée souvent aux armées et dans laquelle l'Alsace apprit à le connaître au moment des inoubliables entrées des troupes françaises.

Aussitôt après l'armistice, j'obtins une permission de quelques jours pour aller rechercher en Alsace une fillette dont j'étais séparé depuis cinq ans, et communier avec ma province d'origine dans l'ivresse de la délivrance. Le 27 novembre 1918, rejoignant mon poste aux armées, je traversais Strasbourg, où j'arrivais juste à temps pour assister à l'entrée du Maréchal Foch. Le temps était gris, il avait plu toute la nuit, et les gouttes tombèrent jusqu'à l'arrivée du Maréchal. La place Kléber ruisselante d'eau avait été laissée vide, mais les trottoirs étaient couverts d'une foule considérable que maintenait à grande peine un service d'ordre. Nous sommes une quarantaine d'officiers disséminés en spectateurs; on nous fait chercher pour nous rassembler près du bureau des tramways. Vers 10 heures le temps se lève et bientôt, au milieu des acclamations joyeuses, le Maréchal fait son entrée sur la place. A sa droite est le général de Castelnau, à sa gauche le général Vandenberg (de Phalsbourg), dont le corps d'armée (le 10^e) occupe Strasbourg depuis quelques jours; derrière le Maréchal marche son fidèle adjoint, le Général Veygand, entre le Général Margot⁽¹⁾ (chef d'État-Major du G. A. Castelnau) et le Général Fetter, de Saverne (commandant l'artillerie du territoire d'Alsace). Un groupe d'officiers d'État-Major et une escorte complètent le cortège.

(1) Le Général Margot est invisible sur ma planche, caché par le Maréchal; mais on aperçoit entre les pattes des chevaux les pieds de sa monture blanche.

Au coin de la place attend un officier qui tient un objet dans un étui d'étoffe verte. Il s'approche du Maréchal et tire l'objet de son étui. « C'est le bâton de Maréchal » crie-t-on autour de moi. — « Non, m'écriai-je aussitôt, c'est le sabre de Kléber », dont j'avais reconnu de suite la silhouette recourbée. Et en effet, l'officier tend au Maréchal le cimenterre à la poignée d'or et à la large lame recourbée. Le Maréchal le saisit à la poignée, et s'avançant de quelques pas seul à cheval, il l'élève au-dessus de sa tête et salue d'un geste large la statue du vainqueur d'Héliopolis. Les vivats de la foule éclatent de toutes parts, formidables, car ce salut à Kléber du général français victorieux, c'est le geste attendu depuis quarante-huit ans, le geste qui pour tout Alsacien devait symboliser la délivrance. Et tandis que la Marseillaise retentit jouée par plusieurs musiques, bientôt couvertes elles-mêmes par les voix des milliers de Strasbourgeois vibrant d'enthousiasme, et que le Maréchal salue les six drapeaux venus avec leur garde assister à la scène (1), moi, brisé d'émotion, je pleure, je pleure de joie appuyé au bras d'un camarade... et je ne suis pas le seul.

C'est cette scène, éternellement gravée dans ma mémoire que j'ai voulu reproduire pour les abonnés du *Passepoil* (2), et si ma planche n'a pas la valeur artistique de celles qu'ils sont habitués à trouver sous la signature de V. Huen ou de Benigni, du moins trouveront-ils là un document fidèle. Le Maréchal vient de saluer Kléber et, avec le groupe des Généraux a fait demi-tour et va quitter la place. Le Maréchal, ainsi que les Généraux Weygand et Fetter, ne porte pas le bleu horizon, mais le bleu ardoisé qu'il a toujours porté. Sur les manches du manteau aucune étoile. Le Maréchal monte Bengali, son pur-sang favori, que les tableaux et les études de Mademoiselle Massia de Bibikof ont fait passer à la postérité. Le Général Vandenberg, sans manteau, porte la tenue d'avant-guerre avec le pantalon rouge si cher à nos compatriotes. Le Général de Castelnau a un manteau capoté bleu-horizon, le Général Margot, un manteau à pélerine également bleu-horizon.

Capitaine E. L. Bucquoy.

(1) Le magnifique livre de Louis Madelin, généralement si exact, « Les heures merveilleuses d'Alsace et de Lorraine », contient au sujet de cette scène de nombreuses erreurs de détail. Ayant été constamment à quelques mètres du Maréchal, je puis affirmer qu'il n'est pas descendu de cheval, et n'a pas embrassé le socle du monument. Il est faux également qu'il ait porté en sautoir le baudrier de cuir rouge du sabre de Kléber, quand ce ne serait que pour cette seule raison bien connue de nos collègues du *Passepoil*, c'est que jamais un sabre turc n'a été placé dans un baudrier, mais bien attaché à des cordons. Le Maréchal a passé en sautoir les cordons du sabre qui étaient vert-foncé (peut-être anciennement dorés). Mes souvenirs sur ces points concordent rigoureusement avec ceux d'un autre témoin auprès de qui je les ai contrôlés: M. le Général Fetter.

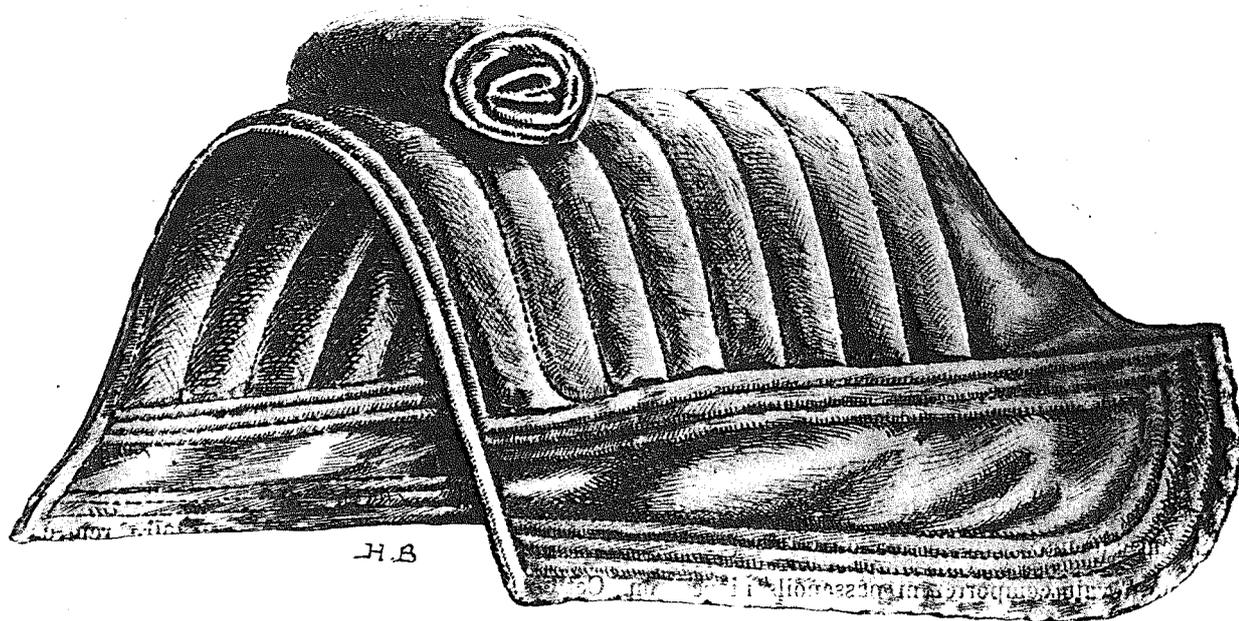
(2) Je remercie vivement le capitaine Tardu, officier d'ordonnance du Maréchal Foch, qui, de la part du Maréchal, m'a communiqué une série de photographies qui m'ont été d'une aide précieuse pour ma planche.

ÉPAULIÈRES D'INFANTERIE

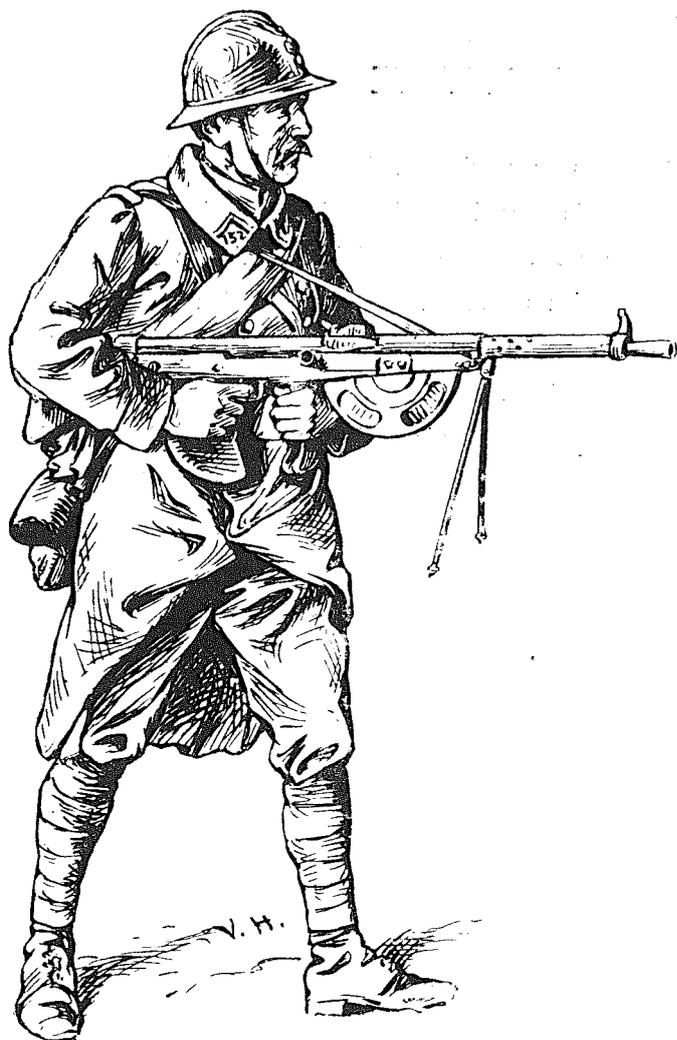
Les épaulières commencèrent à être mises en service au début de 1916, leur but était d'atténuer le frottement des bretelles de suspensions et de diminuer le poids des cartouchières presque toujours surchargées. Mais à côté de cet avantage appréciable, elles présentaient un inconvénient, celui de gêner les fantassins dans leurs mouvements (elles imbriquaient le haut du torse de l'homme à la façon des épaulières du moyen-âge) c'est ce qu'il faut qu'elles finissent par être complètement délaissées à la fin de 1917, on ne les portait plus.

Pourtant leur aspect n'était pas laid et donnait un air ancien, avec le casque, au soldat d'Infanterie de drap bleu-horizon d'environ 0,18 de large, elles étaient composées chacune de 8 lamelles d'acier de 0,016, ces lamelles épousaient la forme de l'épaule et étaient recouvertes en dessus et dessous d'étoffes bleu-horizon à l'extérieur, souvent gurame à l'intérieur, fortement piquées, les parties de drap qui dépassaient les plaquettes d'acier étaient également ornées de plusieurs rangs de piqûres pour en maintenir l'étoffe — sur le dessus près du bord extérieur un bourrelet de drap destiné à maintenir les bretelles, le tout était fixé de chaque côté du col et du haut de la capote, et fortement piqué.

HENRI BOISSELIER.



Épaulière d'Infanterie — 1916 — côté droit.



FUSILIER-MITRAILLEUR 1918

Un des effets les plus curieux de la guerre moderne a été la nouvelle classification des fantassins d'un même régiment. A l'ancienne et classique division, l'emploi d'armes nouvelles a conduit à substituer une répartition des fantassins en mitrailleurs, fusiliers-mitrailleurs, grenadiers, servant du canon de 37, voltigeurs, etc.

Parmi toutes ces armes récentes la plus intéressante est le fusil mitrailleur, permettant d'obtenir en station des tirs précis et en marche des tirs très impressionnants pour l'adversaire.

Dans le dessin ci-contre M. Huen a représenté un fusilier mitrailleur du 152^e d'Inf., dans l'été 1918, exécutant le tir en marchant. Il porte en sautoir la toile de tente dans laquelle est roulé tout un paquetage comme il fut de mode à la fin de la guerre.

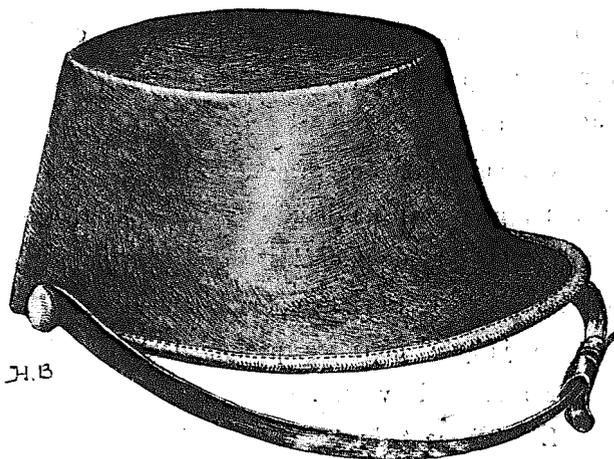
ELB.

LE KÉPI DE FEUTRE 1915

Existe-t-il encore dans quelques recoins de magasins d'habillement des képis bleu-horizon du modèle adopté en décembre 1914? — Il est permis d'en douter.

Il ne flattait pas l'œil ce képi; de forme tronconique, dite simplifiée, haut de 7 à 8 cm au maximum, le calot effleurant les bords du turban et qui ne pouvait être rentré. Il ne devait comporter ni passepoils ni écusson. Cette coiffure, à cause de son peu d'élévation, tenait assez mal sur la tête, mais qu'importe, ce fut le couvre-chef des combattants de la Grande Guerre, qui ne fut détrôné que par la bourguignotte d'acier.

Notre dessin représente un de ces képis du 1^{er} modèle, il offre la particularité d'être complètement en feutre gris-bleu clair, la visière faisant corps avec le turban et le calot (il devait être estampé), le bord de la visière est simplement renforcé d'une bande de petite basane fauve (ou devenue telle, faute de bonne teinture) cousue à cheval, deux boutons de métal sans ornement, une jugulaire quelconque et c'est tout.



Képi de feutre 1914—1915

Il présente les mêmes inconvénients que son rival le képi de drap bleu, mais ayant été à la peine, nous croyons utile de le sauver du H. S. en l'abritant dans le cadre hospitalier du Passepoil.

HENRI BOISSELIÉ.

Les variations de la plaque de ceinturon des États-Majors.

(1795—1815.)

Bien que les témoins (inédits ou déjà publiés) en soient abondants, la monographie de la ceinturerie de l'armée française est encore à établir, car, si les ordonnances de la monarchie à partir de 1762 sont précises, les documents cessent absolument de l'être depuis la Révolution jusqu'en 1815, à part ce qui concerne les États-majors. Entendons-nous sur sur cette expression, qui s'applique aux États-majors de généraux et aux États-majors de troupes; en dehors de ceux-ci et des troupes montées la plaque de ceinturon n'existe guère soit que la grande tenue comporte le baudrier, soit que dans la petite le ceinturon soit porté sur la veste.

Pour ce qui est Directoire, du Consulat et de l'Empire nous possédons deux règlements absolument précis: celui de thermidor au VI et celui de vendémiaire au XIII. Encore comment furent-ils appliqués? Etant donné que le ceinturon du début de la Révolution a une hauteur de 62 millimètres, celle de la plaque est d'environ 65. Ce sont encore ces dimensions que le règlement de l'an VI indique pour les commissaires des guerres, mais le même règlement

donne aux Adjudants-Généraux un ceinturon de 80 millimètres, ce qui porte la plaque à 82. Ce sont les deux seules plaques que décrit cet intéressant document, mais d'autre part nous savons que pour le service des places, le génie, les officiers de santé il n'y a pas de dérogation spéciale.

Du ceinturon des généraux il n'est pas question, et pour cause, ceux-ci devant tous porter un glaive et un baudrier; cet attribut de grade ne paraît pas avoir été en grande faveur; aussi, que de modèles de plaques à attributs variés ou à simples initiales et que de broderies diverses, sans compter la mode des ceinturons verts. En même temps la hauteur augmente jusqu'à dépasser parfois 120 millimètres, et les plaques prennent l'aspect d'une véritable armure de ventre.

Le règlement du 1^{er} vendémiaire au XIII remit, du moins en principe, les choses en ordre et conserva le baudrier pour les seuls généraux en chef, en ramenant ceux de tous les officiers des États-majors à la dimension de 62 millimètres; mais bientôt, si la plaque de ceinturon insigne de grande tenue devant être portée sur la veste ne disparaît pas, sa hauteur s'abaisse à 40 millimètres. Les exemples en sont assez fréquents aussi bien dans les États-majors des généraux que dans ceux de corps.

Ce sont ces deux extrêmes que nous avons intentionnellement accolés sur notre planche hors texte: La grande est une plaque de vermeil provenant du général Lacuée, devenu en 1810 comte de Cessac-Rognonnet; elle date de la fin du Directoire et porte en argent les initiales de ses prénoms⁽¹⁾. La petite doit être attribuée au génie de la Garde Impériale à moins qu'elle ne soit tout simplement du corps impérial du génie tant l'aigle se vulgarise à partir de 1809.

Du reste sous l'Empire pour les généraux et les États-majors la ceinturerie réglementaire disparaît progressivement pour être remplacée par celle de cavalerie légère. Elle persiste néanmoins pour les corps montés, et pour les États-majors des troupes à pied, c'est là une question à reprendre. Toujours est-il que nous fûmes bien étonnés de voir au Musée de l'Armée un portrait du général de Vioménil ceinturonné à la façon de l'an XIII. C'était tout simplement un fond de magasin qu'on avait passé au Nestor des preux de Condé à son retour d'émigration. Au retard d'une mode, il apparaissait d'un autre âge. Quelle confiance en considérant ces variantes d'un simple accessoire d'uniforme en moins de douze ans, accorder aux règlements et à ceux qui s'y adressent exclusivement.

Capitaine M. BOTTET.

(1) Voir également la plaque de représentant du peuple de la collection Schweitzer que nous reproduisons à la suite et qui conforme ces tendances à des dimensions énormes.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 2^e Question (posée par *Le Fantassin*). — Les remplacements annuels d'effets et d'équipements avaient lieu au mois de mai de chaque année.

L'ordonnance du 2 septembre 1775 n'aurait donc été applicable qu'en mai 1776. Or l'établissement de la nouvelle ordonnance du 31 mai 1776 date de plusieurs mois avant sa promulgation. Dans ce cas il est certain que les fournitures ne furent pas envoyées aux corps, et que seule la nouvelle ordonnance de 1776 fut appliquée. En admettant même qu'une première fourniture fut faite, ce qui est bien douteux, étant donné la lenteur de ces sortes d'opérations, ce changement d'uniforme dut être bien insignifiant si l'on songe que chaque année on ne remplaçait les habits que par tiers de l'effectif au complet.

P. BENIGNI.

Réponse à la 4^e Question (posée par M. Ch. BIEBER). — Jusqu'en 1808 il y a un drapeau par bataillon. La composition de sa garde de la place occupée par celle-ci sont définis pour le règlement d'exercices de l'infanterie du 1^{er} Aout 1791 qui n'a pas été modifié sur ce point jusqu'en 1808.

La garde du drapeau de chaque bataillon est composée des 8 caporaux-fourriers des compagnies de fusiliers du bataillon. (Le bataillon comprend en 1791 une compagnie de grenadiers, une de chasseurs et 8 de fusiliers). Cette garde est placée à la gauche de la section du 4^e peloton et fera partie de cette section.

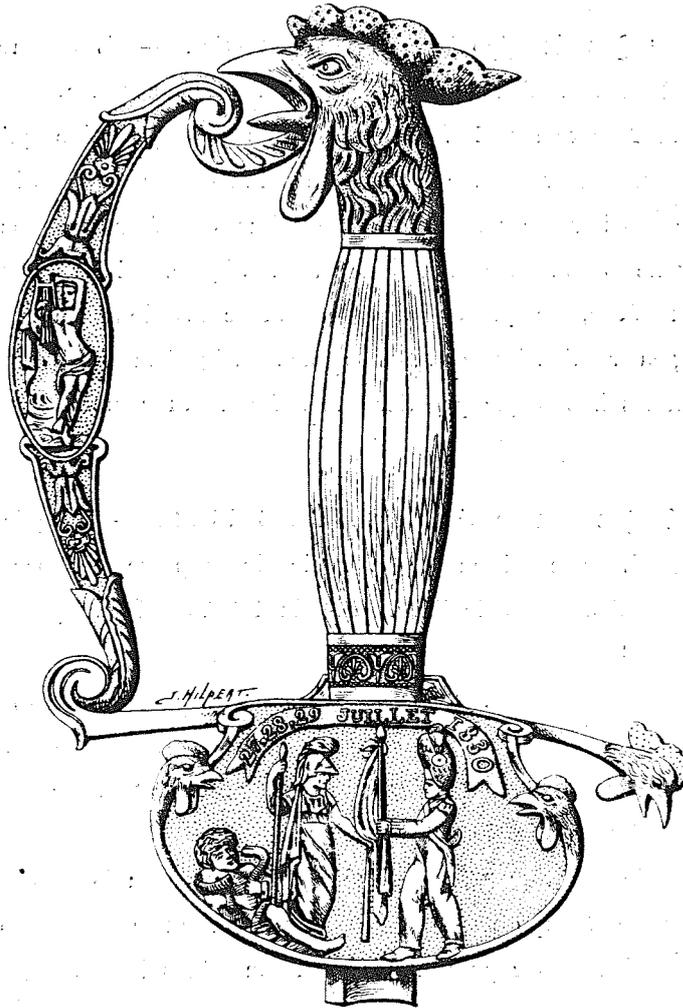
Le premier rang de la garde est constitué par le sergent-major, porte-drapeau (désigné par le colonel) encadré de 2 caporaux-fourriers. Les deux autres rangs sont formés chacun de 3 caporaux-fourriers. Tous ces caporaux portent l'arme dans le bras droit.

Capitaine H. BOUTMY.

5^e Question (posée par M. B. C.) — Dans les uniformes des troupes de l'ancien régime figure d'abord un bleu, sorte de bleu moyen sans autre qualificatif; plus tard on vit un bleu plus foncé dit *bleu de roi*. Pourrait-on m'indiquer à quelle date se fit ce changement d'expression?

6^e Question (posée par M. BENIGNI). — J'ai vu dans le temps, chez un grand collectionneur d'estampes, mort depuis, une gravure de très grandes dimensions, en noir, représentant

des Cuirassier du premier Empire 1813—14, se repliant sous la protection d'escadrons en bataille. Un grand vent soulevait les manteaux blancs dont ces cuirassiers étaient couverts. Quelqu'un pourrait-il me dire le titre de cette gravure (allemande je crois) et m'en désigner l'auteur? où en existe-t-il un exemplaire?



Epée d'officier Garde Nationale (Louis Philippe)
Collection Commandant Champion

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

Les variations de la plaque de ceinturon des États-Majors.



Cliché Pénabert, Paris.



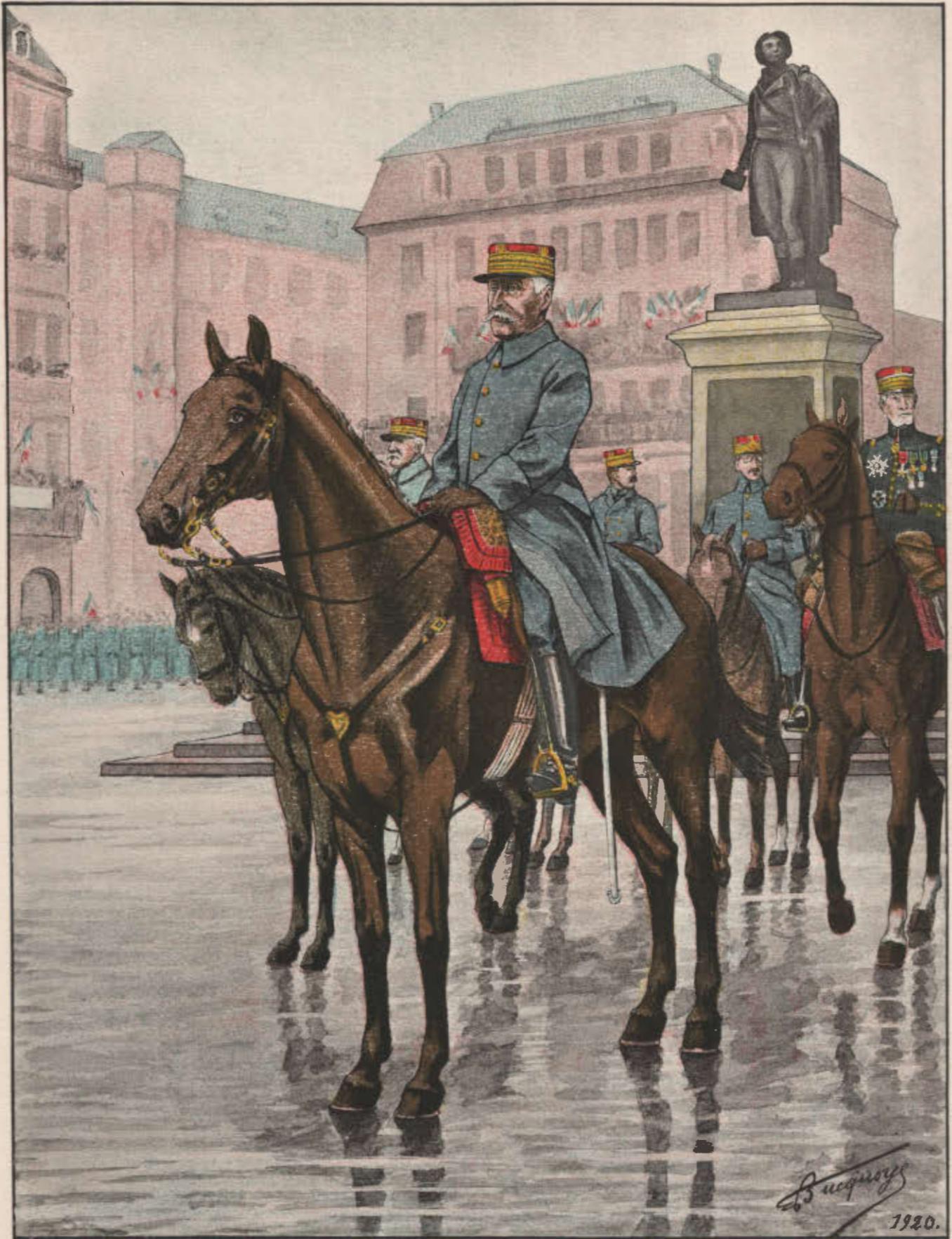
Cliché Pénabert, Paris.

1. — Plaque du ceinturon du général Lacuée (fin Directoire), coll. M. Bottet.
2. — Plaque de ceinturon, officier du génie de la Garde Impériale (1812), coll. M. Bottet.

Plaques de ceinturon.



1. — Représentant du peuple aux armées (révolution), collection Schweitzer.
2. — Dauphin cavalerie (Louis XVI), collection Schweitzer.



LE MARÉCHAL FOCH

sur la Place Kléber à Strasbourg, le 27 Novembre 1918.



ORLÉANS-CAVALERIE — (24^e RÉGIMENT)

Timbalier — grande tenue — 1786.



Tanqueray 1821

LA LÉGION NOIRE

Chasseur et carabinier — 1799 — Campagne d'Helvétie.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ECHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

OFFRES ET DEMANDES

18° M. CASTANIE, 19, rue de Marcoussis, Limours-en-Hurepoix (Seine et Oise) recherche tous portraits militaires de Louis XV et de Louis XVI (peintures ou miniatures).

19° M. BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise, à Sélestat offre :

Une collection de sabres et baïonnettes d'infanterie 1785 à 1920, dix pièces. 100 fr.

20° M. BENIGNI, à Nonza Cap Corse (Corse) demande la communication des règlements d'uniformes in extenso (copie ou original) du 2 Septembre 1775, 31 Mai 1776, 21 Février 1779, en échange d'un nombre d'originaux à débattre.

21° M. CHAUBET, Pharmacien, 7, place Wilson, Toulouse, demande à acheter :
plaques, shakos, plumets et pompons.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

(Frs. 0,50 la ligne)

1. H. STRUBIN, 3, place Winkelried, Bâle. **demande:**
Sabres officiers des volontaires, Révolution.
Sabres officiers et Troupes de Carabiniers et
Gendarmerie I^{er} Empire.
Sabre officier d'artillerie de la Garde Impériale
I^{er} Empire.
Offre: Sabre Gardes du Corps du Roi 1815
(cuir) échange.
Sabre officier Dragon Louis XV, échange.

2. M. BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise, Sélestat,
demande en communication l'historique du
13^e Hussards du Capitaine de Bouillé et offre
en rémunération une aquarelle originale.

3. M. DEFONTAINE, 326, rue Lecourbe, Paris XV
demande: aiguillette d'officier à trèfle dorée
I^{er} Empire.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER } Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
d'honneur } } Sénateur de la Moselle.

Membres : MM. Le CAPITAINE BOTTET	Membre du comité du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS	Sénateur du Haut-Rhin.
Le DOCTEUR P. BUCHER	Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Le L'-COLONEL CARNOT	Vice-Président de la Sabretache.
EDOUARD DRIAULT	Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Le GÉNÉRAL FETTER	Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
PAUL HELMER	Sénateur du Haut-Rhin.
Le GÉNÉRAL HUMBERT	Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
MAURICE LELOIR	Président de la Société de l'Histoire du Costume.
MAURICE LEVERT	Vice-Président de la Sabretache.
Le GÉNÉRAL MALLETERRE	Directeur du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY	Député de la Moselle.
Le GÉNÉRAL de MONARD	Président de la Sabretache.
J. ONFROY de BRÉVILLE (JOB)	Illustrateur de « Tenues des troupes de France ».
GEORGES PARISET	Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Le L'-COLONEL PAYARD	Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
CHRISTIAN PFISTER	Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg
MONSEIGNEUR RUCH	Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB	Sénateur du Bas-Rhin.
LAZARE WEILER	Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

GANIER-TANCONVILLE

J. CURA

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« *Alius alium erudit* »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^e G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 5

— Les Dragons à pied sous l'ancien régime par P. BENIGNI	65
avec planche en couleurs N° 18 de P. BENIGNI	
— Quelques souvenirs du Royaume d'Italie par E.-L. BUCQUOY	70
— Médaillon de portier-consigne 1811-1815 par M. BOTTET	72
— Le Sabre des carabiniers 1779-1815 par JEAN BRUNON	73
avec planche en noir N° 15 de V. HUEN	
— Le 1 ^{er} Régiment étranger de Marche 1914 par E. FORT	77
avec planche en couleurs N° 16 de E. FORT	
— Garde chérifienne à pied 1916 par JACQUES HILPERT	78
avec planche en couleurs N° 17 de J. HILPERT	
— Échos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	79
— Bulletin de la Société.	80
— Questions et Réponses	80

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ses Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin

A la rédaction du « Passepoil », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LES DRAGONS A PIED SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PLANCHE N° 18.

L'étude approfondie et impartiale de notre histoire militaire permet d'affirmer que l'ancien régime, malgré son apparence de frivolité, a étudié à fond les plus importantes questions de tactique et de stratégie et a mis en pratique, ou tout au moins à l'essai, les excellents principes qui les régissent. Si un certain nombre d'entre-eux ont été soit oubliés, soit reniés dans les dernières années de la royauté, il faut plutôt voir dans ce manque de continuité dans les vues, le prélude du mouvement révolutionnaire qui sapait sourdement les institutions de l'époque, que le fait d'une versatilité qu'il est plus aisé de signaler que d'expliquer.

Napoléon lui-même, avec toutes les ressources de son immense génie, n'oublia jamais les solides études qu'il fit dans les rangs de l'armée royale et sut fréquemment s'en inspirer. La création des Dragons à pied nous en donne un exemple frappant. On connaît la remarquable étude que M. le Capitaine Buequoy a faite sur les dragons à pied de l'époque impériale. (1) Cette organisation mixte n'était pas alors une innovation, et il faut remonter à plus de deux siècles en arrière pour trouver la première application de cette institution. Il nous a paru intéressant de grouper en un article les quelques documents que nous avons recueillis sur cette troupe pendant la seconde moitié du règne de Louis XV.



Dragon à pied en route, 1754.

(1) Les Uniformes du 1^{er} Empire. — Séries 57—58 et 63 et Revue des études Napoléoniennes, Tome V. (Mars 1914).

On sait qu'à l'origine les dragons étaient des fantassins; ils furent dans la suite munis de méchants bidets, tout en continuant à combattre à pied. Ce n'est que sous le règne de Louis XIV qu'ils devinrent une arme mixte, et furent remontés en partie sur des chevaux de taille. Enfin, l'ordonnance du 18 août 1755 supprima définitivement les compagnies de dragons à pied et assimila les régiments de dragons aux autres corps de troupe à cheval. Il ne leur resta que les tambours comme vestige de leur ancienne formation.

Nous ne remonterons pas dans la présente étude au-delà du milieu du règne de Louis XV. Antérieurement, tant pour les manœuvres que pour l'uniforme, on se trouve en présence d'une grande diversité de méthodes; il est donc dangereux de généraliser et difficile de se faire une idée exacte de la réalité. A partir de cette époque les ordonnances plus détaillées et mieux observées, les ouvrages de Laporterie et de Mondésir, permettent d'entrer plus profondément dans les détails du service et de l'équipement de cette troupe. Nous allons donner in-extenso l'ordonnance du 1^{er} mai 1750 sur les uniformes des dragons, en ajoutant ensuite la description minutieuse de l'équipement et de l'armement des compagnies à pied, objets que ce document se borne à énumérer en partie seulement.

Notons, avant de commencer, quelques dispositions particulières à l'arme. Les Dragons, au lieu de trompettes, avaient des tambours, dont la caisse était plus petite que celle en usage dans les troupes à pied. Leurs musiques comptaient des cornemuses. Enfin dans les parades, quand ils défilaient à pied, les dragons portaient leurs manteaux, dont les pans étaient retroussés d'une façon analogue à celle de la capote actuelle de notre infanterie.

ORDONNANCE

concernant l'habillement, l'équipement et l'armement des régimens de Dragons du 1^{er} Mai 1750.

SA MAJESTÉ voulant régler l'habillement, l'équipement et l'armement de Ses régimens de dragons, d'une manière invariable, et qui puisse en même temps faciliter à ce corps les moyens de pouvoir à son entretien, a ordonné et ordonne que l'habillement des dits régimens ne pourra être fait à l'avenir en totalité, mais seulement par tiers, par quart, ou suivant la partie qui sera jugée nécessaire à chaque régiment par les Directeur et Inspecteurs généraux de la Cavalerie, lors de leurs revues; Sa Majesté entendant que tous les dits régimens se conforment à cette disposition, ainsi qu'à ce qui est porté par le règlement qu'Elle a arrêté, et qui sera joint à la présente Ordonnance, concernant leur uniforme, leur équipement et armement, à l'exception des régimens Colonel Général et Mestre de Camp Général, auxquels Sa Majesté veut bien permettre de conserver les trophées qu'ils sont dans l'usage de porter à leurs housses; Ordonne Sa Majesté à tous ses régimens de dragons, de se conformer au dit règlement, et aux Mestres de Camp, Commandans et Majors, d'y tenir régulièrement la main, en faisant observer dans tous ses points, les qualités, quantités et dimensions qui y sont prescrites, à mesure des renouvellemens qu'il y aura à faire, et suivant les modèles désignés par ledit règlement, et qui leur seront adressés, à peine d'en répondre: Mandant Sa Majesté, etc.

RÈGLEMENT

arrêté par Sa Majesté, sur ce qui doit être dorénavant observé pour l'habillement, équipement et armement de Ses Régiments de Dragons.

HABILLEMENT

Les justaucorps et vestes des brigadiers, caporaux, anspessades, carabiniers et dragons, seront composés de trois aunes et un quart de drap de Lodève ou de Berry, d'une aune de large, des couleurs bleu, rouge-garence, ou en vermillon affectées à chaque régiment, suivant ce qui sera ci-après expliqué, doublés de cinq aunes un quart de serge d'aumale, ou de sept aunes cadis-canourgue, la doublure de la veste toujours blanche.

Les paremens seront en botte, de la hauteur de six pouces, et de dix-huit de tour, avec des boutonnières ouvertes; le devant de l'habit garni de boutons jusqu'à la poche et de boutonnières blanches des deux côtés, aussi jusqu'à la poche.

Les pattes seront sans poches.

Les poches seront de toile, et placées dans les plis de l'habit, des deux côtés, entre la doublure et le drap.

Les vestes seront garnies de boutonnières des deux côtés jusqu'en bas, et de boutons seulement d'un côté jusqu'à la poche.

Les pattes des vestes seront sans poches et sans boutons, garnies de boutonnières; les manches des dites vestes à la marinière, fermées sans boutons.

Il y aura sur l'habit une épaulette, au lieu de l'aiguillette, qui demeurera supprimée, et l'épaulette sera à l'ordinaire, placée sur l'épaule gauche, pour contenir la bandoulière de la cartouche.

Un bonnet de drap, bordé d'un galon de laine, d'un pouce de large, de la couleur qu'il sera expliqué ci-après pour chaque régiment.

Un chapeau de laine du, poids de douze à quatorze onces, dont la forme sera d'environ quatre pouces de hauteur, les ailes d'un pouce et demi de plus; bordé d'un galon d'argent du poids d'une once, de seize lignes de largeur, dont quatre en dedans et douze en dehors.

Les manches des brigadiers et des caporaux seront garnis de trois agréments en tresse, moitié argent et soie, large de dix lignes, de quatre pouces de hauteur, le tout pesant une once.

Les carabiniers et les anspessades, un bordé seulement moitié argent et soie, large de dix lignes, pesant cinq gros.

Les manteaux seront de drap de Lodève, d'une aune de largeur, rouge ou bleu, apprêté à deux envers, parementés de serge d'Aumale ou cadis-canourgue, des couleurs affectées à chaque régiment, avec trois agréments de chaque côté, de la couleur des épaulettes.

La housse et le chaperon seront composés de demi-aune un douze de drap de Lodève ou de Berry, d'une aune de large, doublés de toile et bordés d'un galon de laine de dix-huit lignes de largeur, comme il sera ci-après expliqué pour chaque régiment.

ÉQUIPEMENT

Le sabre à poignée de cuivre, à double branche, la lame à dos, de trente-trois pouces de longueur.

La demi-giberne à trente coups, suivant le modèle pour l'infanterie, à poche et patelette de vache rouge; ladite giberne nervée, et collée d'une bonne toile, le cordon de bufle en blanc, piqué de la largeur de vingt-deux lignes.

Le ceinturon à un pendant de bufle pareillement blanc, piqué de la largeur de deux pouces deux lignes.

COULEURS AFFECTÉES A CHAQUE RÉGIMENT

COLONEL GÉNÉRAL. — Habit rouge, paremens, veste et doublure, bleus, la veste bordée d'un galon de laine blanche, housse et chaperon bleus, bordés d'un galon de laine blanche de la largeur de dix-huit lignes; bonnet rouge, revers bleu, bordé de blanc, épaulette et cordon de sabre blancs.

MESTRE DE CAMP GÉNÉRAL. — Habit, paremens, veste et doublure rouges, housse et chaperon rouges, bordés de noir; bonnet et revers rouges, bordés d'un galon noir, épaulette et cordon de sabre noirs.

ROYAL. — Habit bleu, doublure, paremens et veste rouges; housse et chaperon bleus, bordé d'un galon de laine fond blanc, mêlé des couleurs de la livrée de Sa Majesté; l'épaulette de même, ainsi que le cordon de sabre; bonnet bleu, revers rouge, bordé d'un galon de laine des mêmes couleurs.

DU ROI. — Habit et doublure bleus, paremens et veste rouges; housse et chaperon bleus, bordé d'un galon de laine fond jaune, mêlé des livrées du Roi, épaulette et cordon de sabre de même couleur; bonnet et revers bleus, bordés de la même couleur que la housse.

LA REINE. — Habit rouge, doublure, paremens et veste bleus, boutonnères et boutons de deux en deux; housse et chaperons rouges, bordés d'un galon de laine de la livrée de la Reine; épaulette et cordon de sabre de même couleur; bonnet rouge, revers bleu, bordé pareillement.

DAUPHIN. — Habit, paremens, doublure et veste bleus; housse et chaperon bleus, bordé d'un galon de laine blanche moucté de bleu, ainsi que l'épaulette et le cordon de sabre; bonnet tout bleu, bordé d'un pareil galon.

ORLÉANS. — Habit rouge, paremens, doublure et veste bleus, boutonnères et boutons de trois en trois; housse et chaperon rouges, bordé d'un galon de laine des couleurs de la livrée d'Orléans, ainsi que l'épaulette et le cordon de sabre; bonnet rouge, revers bleu, bordé d'un pareil galon.

BAUFREMONT. — Habit, veste, doublure et paremens rouges; housse et chaperons rouges, bordé d'un galon de laine ventre de biche; l'épaulette et le cordon de sabre de la même couleur; bonnet et revers rouges, bordé d'un galon de laine ventre de biche.

D'AUBIGNÉ. — Habit, paremens, veste et doublure rouges; housse et chaperon rouges, bordés d'un galon de laine blanche, ayant deux zigzags rouges; l'épaulette et le cordon de sabre de même; bonnet et revers rouges, bordés d'un galon pareil que celui de la housse.

CARAMAN. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperon rouges, bordés d'un galon de laine verte; épaulette et cordon de sabre de même; bonnet rouge, bordé aussi de vert.

LA FERONAYE. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperon rouges, bordés d'un galon de laine bleue clair; épaulette et cordon de sabre de la même couleur; bonnet et revers rouges, bordés de bleu.

HARCOURT. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperons rouges, bordés d'un galon de laine jaune et noire; épaulette et cordon de sabre de même; bonnet rouge, bordé de même que la housse.

DAPCHON. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperon rouges, bordés d'un galon de laine bleue et aurore; épaulette et cordon de sabre de même; bonnet rouge, bordé comme la housse.

THIANGES. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperon rouges, bordés d'un galon de laine blanche et noire; épaulette et cordon de sabre des mêmes couleurs; bonnet rouge, bordé comme la housse.

EGMONT. — Habit, paremens, doublure et veste rouges; housse et chaperons rouges, bordés d'un galon de laine blanche et violette; épaulette et cordon de sabre de même couleur; bonnet rouge, bordé comme la housse.

LANGUEDOC. — Habit, veste et doublure bleus, paremens rouges, boutons et boutonnères de l'habit de deux en deux, quatre boutons sur la poche, et quatre sur la manche; housse et chaperon rouges; bordés d'un galon de laine bleu et blanc; épaulette et cordon de sabre des mêmes couleurs; bonnet rouge, bordé comme la housse.

Les Dragons, tant à pied qu'à cheval, seront armés d'un fusil garni de cuir jaune, de la longueur et du calibre de ceux de l'infanterie, avec sa baïonnette. Ceux à cheval auront de plus un

pistolet, avec un outil. Il y aura dans chaque compagnie de Dragons à pied, vingt outils, dont huit grosses hâches, quatre pelles, quatre pioches et quatre serpes.

Il sera envoyé à chaque régiment, des modèles des parties d'habillement, armement et équipement ci-dessus, ainsi que des gands, cocardes et cravates; et il leur sera pareillement adressé le modèle de l'équipement général d'un cheval, auxquels ils seront tenus de se conformer.

Les sergens, brigadiers, caporaux, anspessades, carabiniers et dragons, seront obligés, suivant l'usage, de s'entretenir de linge et chaussure, de culotte de peau à double ceinture; et ceux à cheval, de ferrage, et de tenir leurs armes en bon état.

Les dragons, tant à pied qu'à cheval, auront des bottines de veau passé à l'huile, suivant le modèle qui sera envoyé; les uns et les autres auront aussi des guêtres blanches.

Les tambours des régimens royaux continueront d'être à la livrée du Roi; et ceux de l'État Major et des Gentilshommes, à la livrée des Colonels. Il y aura un tambour-major, indépendamment des douze existant dans chaque régiment, lequel sera toujours attaché, et fera nombre dans la première compagnie¹.

La dépense des manteaux et des housses ne sera point prise sur les masses, et sera à la charge des capitaines des compagnies à cheval.

Les habits uniformes des officiers seront en tout semblables à ceux des dragons, à l'exception qu'ils seront de drap d'Elbeuf, ou autres manufactures de pareille qualité. Il ne sera employé de doublure aux habits, d'aucune autre étoffe que de laine, ni aucun galon sur les justaucorps, ni sur les vestes; mais seulement des boutonnères de fil d'argent, et des boutons d'argent sur bois. Les housses desdits officiers seront des couleurs affectées à chaque régiment, et bordées seulement d'un galon d'argent; savoir, de deux pouces de largeur pour celles des capitaines, et d'un pouce et demi pour celles des lieutenants. Ils auront tous des épées uniformes, dont la garde sera de cuivre doré, la lame à dos, de trente et un pouce de longueur, conformes au modèle, et pareilles à celles des officiers de cavalerie. Seront tous lesdits officiers armés d'un fusil avec sa bayonnette et auront une gibecière garnie de six cartouches, suivant les modèles qui en seront envoyés à chaque régimen.

Les maréchaux des logis et les sergents, seront habillés de drap de Romorantin, de cinq quarts de large, ou autre de pareille qualité; teint en laine pour les régiments bleus, et en demi-écarlate pour les régiments rouges, observant toutefois que les uns ni les autres n'auront de boutonnères en fil d'argent, ni sur l'habit, ni sur la veste. Ils auront des sabres à doubles branches, la lame aussi à dos, plus large que celle des officiers, et pareille à celle des maréchaux des logis de la Cavalerie. Les housses desdits maréchaux des logis seront des couleurs affectées à chaque régiment, et bordées d'un galon d'argent de la largeur d'un pouce.

L'ouvrage de Laporterie⁽²⁾ complète de la façon la plus heureuse les descriptions un peu trop brèves de cette ordonnance.

Nous contenterons de relever aujourd'hui dans ce remarquable ouvrage les descriptions et les croquis se rapportant strictement aux dragons à pied, nous réservant, afin d'éviter des répétitions, de publier plus tard les précieux renseignements relatifs aux régiments de cavalerie et aux escadrons des régiments de dragons.

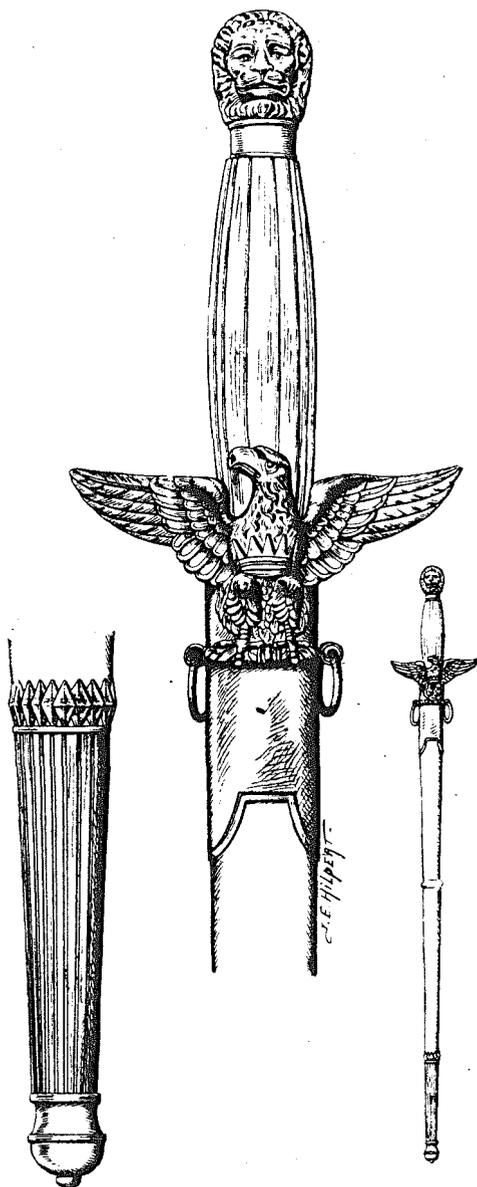
(A suivre.)

P. BENIGNI.

(1) Ce tambour-major était monté. Nous en reparlerons dans l'étude que nous comptons faire sur les Dragons à cheval.

(2) Institutions militaires pour la Cavalerie, et les Dragons par M. de Laporterie, Mestre de Camp de Dragons, Major du Régiment Mestre de Camp Général des Dragons, à Paris, chez Guillyn, libraire, quai des Augustins, au Lys d'or. MDCCLIV. Approbation et Privilège du Roi.

Quelques Souvenirs du Royaume d'Italie.



Glaive de cour du royaume d'Italie.

(Coll. H. Defontaine).

Le royaume d'Italie dont le statut constitutionnel avait été promulgué le 7 juin 1804, désignant l'Empereur comme roi et le prince Eugène comme vice-roi, devait disparaître avec l'Empire; mais il eut du moins le temps de mettre sur pied de belles troupes qui se battirent aux côtés de nôtres et écrivirent sous les ordres du prince Eugène quelques glorieuses pages d'histoire. De cette armée, dont l'organisation, les uniformes, les insignes furent calqués sur ceux de l'armée française, il reste de curieux mais rares souvenirs. Nous avons pu ici en rassembler quelques-uns.

Voici d'abord un glaive de cour, aujourd'hui dans la collection de M^r H. Defontaine et provenant d'un des grands dignitaires de l'entourage du vice-roi. La poignée est d'ivoire et de bronze doré, le fourreau recouvert de galuchat blanc.

La plaque de sabretache de la collection Schweitzer provient de la garde royale italienne, probablement d'un des régiments de Hussards. Elle est en métal argentée et se trouvait autrefois au Musée Vienne. Le nom de « Gammy », martelé après coup sur la plaque avec des caractères d'imprimerie semble le nom du propriétaire.

Enfin, le bouton de la même collection est celui des grenadiers à pied de la garde royale italienne.

Capitaine E.-L. Bucquoy.



Plaque de Sabretache de la Garde royale italienne.
(Coll. Schweitzer).



Bouton de grenadier
de la Garde royale italienne
1810
(Coll. G. Schweitzer)

Médaille de Portier-consigne

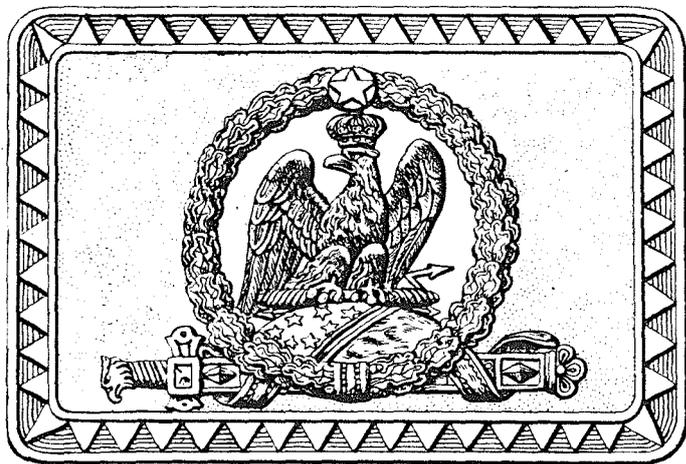
(1811—1815)

C'est un souvenir du retour de l'île d'Elbe que ravive ce médaillon de portier-consigne.

D'après le règlement de 1811, il était attribué aux portiers-consignes, en outre de l'uniforme décrit par le règlement du 1^{er} Vendémiaire an XII, un médaillon portant une épée et une clef en sautoir. C'est que les portiers-consignes étaient assermentés, et nous retrouverons cette même disposition de la loi déjà antérieurement dans l'uniforme des commissaires des guerres de l'an VI.

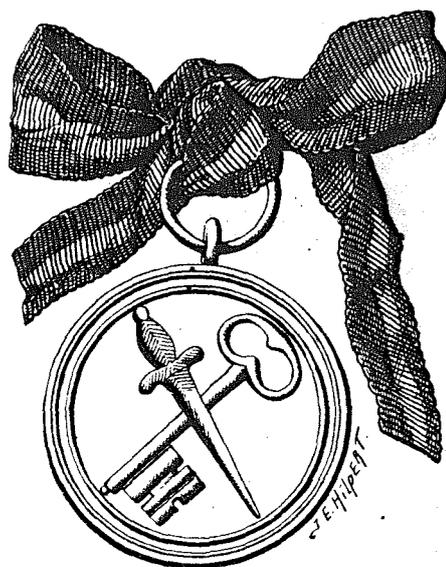
Cet insigne provient d'un de ces fonctionnaires attaché à la porte de Bonne à Grenoble, et je rappellerai que, faute de voir ouvrir rapidement la dite porte, les habitants de Grenoble l'apportèrent avec grand fracas à Napoléon en train de dîner à l'Hôtel des trois Dauphins, place Grenette.

Il n'est plus question de cet insigne en 1813,



Plaque de ceinturon d'Ingénieur géographe — 1809.

(Coll. M. Bottet.)



Médaille de portier-consigne.

Fin du 1^{er} empire.

(Coll. M. Bottet.)

mais l'empreinte des boutons s'en inspire. Quant à la plaque de ceinturon des portiers-consignes, il semble que ce fut toujours celle du génie avec casque et pot en tête.

Capitaine M. BOTTET.

LE SABRE DES CARABINIERS

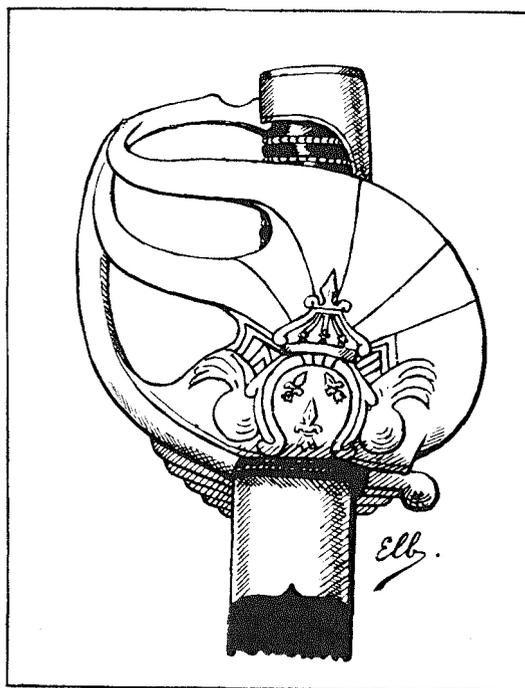
A LA FIN DE LA MONARCHIE, SOUS LA RÉVOLUTION ET SOUS L'EMPIRE

(1779—1815)

PLANCHE N° 15.

Le vieux et respectable corps d'Elite des Carabiniers, les grenadiers de la Cavalerie Française, malgré les événements de la période révolutionnaire, conserva des tendances royalistes marquées jusqu'à la Restauration, ce qui ne l'empêcha pas de faire tout son devoir et souvent plus sur les champs de bataille où il parut au cours des guerres successives de la Révolution et de l'Empire. S'il s'insurgea quelque peu contre les principes révolutionnaires et si parfois il ne fut pas d'accord avec le reste de l'armée pour crier avec elle: Vive l'Empereur, il sut magnifiquement prouver à la Patrie et à Napoléon sa fidélité, consacrant ainsi sa célèbre devise « Toujours au chemin de l'honneur ».

Vers 1779 les Carabiniers quittèrent leur sabre à pointe recourbée dont parle La Porterie (1754, page 68), et reçurent un sabre à lame droite et à monture en cuivre rouge portant sur la coquille les Armes de France flanquées de deux grenades. Le capitaine Bottet ⁽¹⁾ en a donné un premier type; un autre, qui faisait partie de la collection Muller de Strasbourg et qui est aujourd'hui au Musée historique de cette ville, a été dessiné ci-contre par le capitaine Bucquoy. Celui dessiné par M. Huen dans sa planche hors texte et qui appartient à la remarquable collection de M. Paul Senès, de Marseille, présente quelques variantes dans la forme de l'écusson qui est plus élégant; la monture est en cuivre rouge à bague, enveloppant la chape du fourreau; les Armes de France qui figuraient entre les deux petites grenades ont été limées sous la révolution et



Modèle 1779

(Musée historique de Strasbourg).

⁽¹⁾ Capitaine Maurice Bottet: L'arme blanche française de guerre du XVIII^e siècle (Pl. IV).

remplacées par des traits disposés en éventail; les garnitures, en laiton, sont au nombre de deux. La lame de 930 mm est sans pans creux et porte sur ses deux faces des inscriptions et agréments se présentant dans l'ordre suivant: en partant du talon: « *Manufacture du Klingenthal* », grenade enflammée, « *Régiment des Carabiniers de Monsieur* », les armes du Comte de Provence (aux trois quarts effacées), « *Vivat Regum Carissimus* », et enfin un soleil, ornements que bon nombre de ces modèles ont conservé malgré les menaces dont les Carabiniers furent en but à ce sujet en 1793.

Au cours de la Révolution ce modèle fut peu à peu remplacé par le sabre dit de 1790 toujours à monture en cuivre rouge, qui resta en service jusqu'à la fin de l'Empire, après avoir pris le fourreau en tôle d'acier à l'époque du cuirassement du corps (courant de l'année 1810). C'est le sabre de Carabiniers le plus connu. M. Job l'a représenté dans sa planche du *Tenues des troupes de France* (1^{re} année) et M. Huen l'a fait figurer ici sous le N° 2. Remarquons que ce sabre diffère surtout du précédent par l'addition d'une branche, c'est lui qui mérite seul le nom de sabre Modèle 1790 donné quelquefois au précédent; de plus, on peut avancer sans se tromper que ce dernier modèle spécial aux Carabiniers fut le dernier beau spécimen d'arme réglementaire de troupe de notre cavalerie de ligne, car, après lui, nous arrivons au modèle plus pratique que beau de l'An XI, dont ceux actuellement en usage dans nos régiments de Cuirassiers et de Dragons ne sont en somme que la modification.

Le type N° 3 n'est autre que le modèle de la Cavalerie de 1786, mais à monture en bronze rouge et non en laiton. On peut donc l'attribuer sans hésitation aux Carabiniers qui, pendant les guerres de la Révolution et avec le désordre qui régna en maître durant cette période n'eurent pas toujours le temps ni l'occasion de se remonter entièrement en sabres particuliers à leur arme: Fleur de lys changée en bonnet phrygien et faisceau, et bague pour loger la chape soudée sous le plateau, indice d'ancienneté de l'arme comparativement aux modèles similaires. La lame est droite, biseautée à deux pans creux, et de 970 mm. Pas de fourreau.

Nous arrivons à un spécimen curieux et, je crois, fort peu répandu (N° 4). La lame droite, à dos et sans pans creux, les traces de ses inscriptions et la monture en bronze rouge indiquent un sabre de Carabiniers. L'ensemble de la monture, assez grossière et pourtant bien de la fin de la Monarchie a un certain cachet d'originalité avec sa branche principale partant du pommeau et se dirigeant vers le bas à angle aigu. Des feuilles de laurier sont assez peu artistiquement gravées tout le long des deux branches accessoires et sur le pommeau qui, de plus, porte au dos le niveau d'égalité. La fleur de lys ornementale a été convertie en bonnet phrygien et faisceau de licteur et l'inscription de lame « *Vivat Regum Carissimus* » a été supprimée en partie par la lime, seules subsistent les trois premières lettres du mot *Vivat*, nettement lisibles. (A propos de cette devise des Carabiniers notons en passant que le mot *Carissimus* est souvent remplacé par celui de *Christianissimus*). — Ces diverses modifications et additions se sont produites sous la période révolutionnaire. La lame, à pointe en biseau,

mesure un mètre de long ; les garnitures du fourreau sont en laiton. Est-ce là un modèle de troupe ? A mon avis il est plutôt de sous-officier.

Le N° 5 est non moins intéressant que celui que nous venons d'étudier. La monture n'est pas en bronze rouge, mais cela ne signifie nullement qu'il ne peut être attribué aux Carabiniers ; ce n'est là qu'un modèle dédoré d'officier ou, de préférence, de sous-officier supérieur : en effet si les officiers faisaient la plupart du temps dorer leur sabre, pourquoi les adjudants et maréchaux des logis chefs, qui à cette époque avaient beaucoup plus de prestige qu'aujourd'hui, ne se seraient-ils pas permis ce luxe ? Je laisse au lecteur le soin de conclure, mais ma motion est, je crois, la plus admissible. La forme de la garde, à six branches se fondant de bas en haut en une coquille renversée, est vraiment déconcertante, je ne connais aucun exemple s'en rapprochant. Cette disposition ne manque pas de sens esthétique et constitue en même temps une protection de la main parfaite. La lame de 970 mm est droite, pointe en langue de carpe, deux pans creux et deux gouttières, le plateau est ajouré, le fourreau a double garniture en cuivre, bouton en losange et dard en fer.

A en juger par le tarif numéro 25 des réparations de l'Armement suivant l'arrêté du 1^{er} Vendémiaire An III, par l'Instruction de juin 1806 relative aux armes portatives des troupes (qui ne parlent en aucune façon du sabre spécial aux Carabiniers), par les rapports faits en 1811 à propos des modifications à apporter *dans les Carabiniers* et les Cuirassiers au sabre modèle An XI *en usage dans ces corps*, et enfin d'après une certaine quantité de dessins de l'époque, il est possible que le sabre de grosse cavalerie modèle An XI ait été également porté ; on peut en douter, mais s'il faut l'admettre, ce changement ne s'est certainement pas produit avant 1810 au plus tôt, c'est-à-dire à la prise du nouvel uniforme, ou mieux en 1812 époque de l'abandon du baudrier pour le ceinturon à bélières.

C'est en effet en 1812 que les Carabiniers renoncèrent à porter leur sabre en baudrier, ou en verrouil (1), et adoptèrent le ceinturon à bélières des Cuirassiers et Dragons en même temps qu'ils échangèrent leurs fourreaux de cuir contre celui de métal du sabre de grosse cavalerie de l'An XI, progressivement tout au moins puisqu'ils employèrent en tout premier lieu le fourreau de cuir à trois garnitures des Dragons (2).

(1) C'est-à-dire dans un porte-sabre fixé au ceinturon (ne pas comprendre un baudrier passant sur l'épaule droite) — voir figure 2 de la planche hors-texte.

(2) Ceci contrairement à l'avis de plusieurs auteurs qui font survenir ce changement en 1801 pour les Carabiniers comme pour la Cavalerie. Nous donnons comme preuve positive à ce propos cette phrase que nous relevons dans un Mémoire de 1811 sur l'Armement et l'Équipement attribué au général Prével et que publie le commandant Foucart dans son intéressant « Armement des Cuirassiers en 1811 » (1894, page 25) — La manière la plus avantageuse de les porter (les fourreaux de cuir) est avec le ceinturon à goujon, le ceinturon fort large avec une plaque et le goujon coupé, de manière à ce que la poignée du sabre soit assez basse pour ne pas heurter le coude du cavalier ou frapper contre sa cuirasse et procurer la facilité de remettre promptement le sabre dans le fourreau. *Les Carabiniers ont adopté ce principe et s'en trouvent bien*, il est infiniment préférable à la manière des bélières qui ne présentent que des désavantages et en si grand nombre qu'il est impossible qu'ils aient échappé au militaire le moins expérimenté.

Ce fut seulement au cours de la Révolution que les officiers de Carabiniers adoptèrent le modèle de sabre d'officier de Cavalerie de 1779 ou forte-épée, légèrement modifié, et dont l'utilisation ne cessa dans l'arme que quelques années après le rétablissement de la royauté; avant ce modèle aucune précision possible, principalement dans les montures très diverses; les lames sont droites et longues et souvent portent des inscriptions qui facilitent considérablement l'identification de l'arme. En avançant dans la Révolution on commence à trouver des fortes-épées à lame à la Montmorency et à pans creux, mode qui se généralise sous l'Empire quoique les lames droites se rencontrent assez fréquemment jusqu'en 1815. Les modifications apportées dans ce modèle réglementaire d'officier consistent en une grenade ajoutée sur la coquille à jour de la monture qui est dorée, parfois en cuivre rouge; les fourreaux sont en cuir noir, il s'en trouve aussi en acier bruni, et les garnitures, invariablement dorées, sont soit doubles, soit triples. Cette arme ainsi modifiée s'est trouvée utilisée non seulement par les officiers de Carabiniers mais aussi très souvent par des officiers de Cuirassiers et de Compagnie d'Elite de Dragons (1).

Il est difficile de fixer une date au sujet de l'abandon du port du sabre en verrouil pour les officiers, il semble assez logique de croire qu'ils s'y décidèrent bien avant la troupe et de beaucoup, car la presque totalité des gravures des dernières années de la Monarchie représentant des officiers du corps, leur donne déjà le ceinturon à double bélière.

Notre numéro 6 est le beau sabre de bataille d'officier dont je viens de parler. Ce modèle, à monture dorée et à lame à la Montmorency bleuie au tiers et à quatre pans creux est connu; il constitue le type le plus fréquemment porté par les officiers. Le fourreau est en cuir noir et à deux garnitures dorées (2).

Avec la grande épopée du Premier Empire disparaît définitivement le sabre à monture en cuivre rouge orné d'une grenade, apanage des anciens Carabiniers. Le sabre de cavalerie de ligne modèle 1816, qui ne fut que le perfectionnement du modèle de grosse cavalerie de l'An XI, si longtemps critiqué, devint l'arme du régiment des Carabiniers redevenus de Monsieur.

JEAN BRUNON.

(1) Le catalogue de la collection Cottin mise en vente à Lyon avant la guerre, détaille comme suit, sous le numéro 241, un sabre de fantaisie d'officier de Carabiniers Premier Empire: «Type du sabre d'officier de grosse cavalerie du système de 1790.» Monture en bronze doré à cinq branches dont quatre latérales raccordant la branche montante au parement ovale, qui, lui-même est réuni à la pièce de garde par des cannelures. Sur le parement est rapporté une plaque en argent rayonnée, timbrée de la lettre N surmontée de la couronne impériale et flanquée de deux grenades enflammées obliques. Pommeau octogonal. Fusée bois et filigrane à torsades.

(2) Les sabres 1, 3, 5, 6 appartiennent à la Collection Paul Sénes, le numéro 2 à Collection Job, le numéro 4 à la Collection Jean Brunon.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

UN BATAILLON DU 1^{er} RÉGIMENT ÉTRANGER DE MARCHE A BAYONNE (1914)

PLANCHE N° 16.

Le 24 août 1914, au plus fort de nos angoissantes préoccupations, arrivent de Paris à Bayonne un millier d'hommes de nationalités diverses, destinés au 1^{er} Régiment de marche étranger de nouvelle création. Il y a parmi eux des Russes, des Tchèques, des Belges, des Polonais, des Grecs, des Espagnols, des Italiens, qui, volontairement, se sont offerts à se battre sous le drapeau de la France. Il y a là des richards et des pauvres hères, des hommes de professions libérales et des travailleurs de force, des jeunes gens imberbes et des hommes grisonnants, mais un seul sentiment paraît les animer tous : l'admiration profonde de notre pays et de ses traditions glorieuses.

A leur passage, dans la nuit tombante, et sous la pluie fine, on est frappé de la crânerie de leur allure militaire. Cela s'explique : beaucoup d'entre-eux ayant été soldats gradés, officiers même. Aux applaudissements, aux vivats de la foule, ils répondent par des sourires, des cris, des remerciements. Très épris de leur uniforme, les légionnaires paraissent fiers de porter les couleurs françaises. Pendant le temps qu'ils passèrent au milieu de nous, ils furent admirablement disciplinés et d'une correction parfaite à l'égard de la population. Celle-ci, en retour, leur donna sa sympathie

Pour que s'accomplisse le vœu cher à nos Polonais, des dames de la ville brodent pour eux un fanion de compagnie fond cramoisie, sur lequel figure, des deux côtés, un aigle d'argent aux ailes déployées. Après avoir été béni par Mgr Gieure, évêque de Bayonne, ce fanion fut confié au polonais Szuyski, volontaire, âgé de 55 ans, qui tomba frappé mortellement d'une balle au front en le plantant sur une tranchée ennemie

Après les Polonais, voici que les Tchèques disent « la joie qu'ils auraient à posséder un emblème national qu'ils sauraient si bien mener à l'honneur et à la gloire. » Ce beau désir fut exaucé sur l'heure, car le maire demanda aux dames de la ville de broder leur fanion sur les indications fournies par un artiste de la Légion. (1)

En Juin 1920, aux fêtes des Sokols, données à Prague, se déroula une émouvante

(1) C'est le sergent de la compagnie tchèque, porteur de ce fanion, que M. Fort a dessiné sur la planche 16. A remarquer la surculotte et le couvre-képi en toile bleue, déjà en sept. 1914.

manifestation. Un petit groupe de 30 hommes, dans l'uniforme français des premiers jours de la guerre, couverts de décorations, pénétra sur l'estrade et vint saluer de son étendard M. Masaryk, Président de la République. Ces hommes étaient les derniers survivants des quelques centaines de Tchéco-Slovaques engagés, au début de la guerre, dans la Légion étrangère et qui se distinguèrent dans tous les combats livrés par la Légion. L'étendard, décoré de la Croix de guerre tchéco-slovaque, qui salua le Président, était celui-là même que brodèrent les dames de Bayonne. Et ce jour de fête des Sokols, le fanion fut solennellement remis au Musée national de Prague.⁽¹⁾

E. FORT.

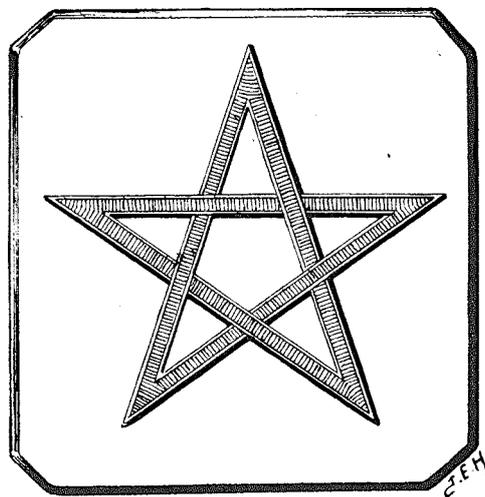
Extraits de l'Histoire documentaire de Bayonne pendant la guerre (1914—1918),
par E. Fort. (Manuscrit non édité).

GARDE CHÉRIFIENNE A PIED (1916)

PLANCHE N° 17.

Le dessin aquarellé, reproduit planche 17, a été exécuté d'après un croquis pris à notre arrivée au Maroc, en mars 1916. Il donne un aperçu, assez peu connu, croyons-nous, de la silhouette si militaire et si fière de ces superbes noirs parmi lesquels se recrute la Garde Chérifienne qui, en dehors de son service auprès du Sultan, assure à Rabat la surveillance du Palais du Commissaire Résident général de France au Maroc.

Ce Garde Chérifien a été dessiné tandis qu'il était de faction à une des portes extérieures du Palais. Il porte la grande tenue de service, tenue qui diffère sensiblement de l'ancien uniforme de nos zouaves et de nos tirailleurs. Le turban, notamment, fait d'une bande d'étoffe roulée à plat de la chéchia et perpendiculairement au bord de la coiffure, ne rappelle que de loin l'ancien turban porté par notre armée d'Afrique. La tunique, dont la coupe se rapproche de l'ancienne vareuse alpine, est ornée au collet du « sceau de Salomon », l'emblème marocain, composé de deux triangles enlacés formant une étoile. Cet ornement se retrouve, un peu modifié, sur la plaque de ceinturon, qui est celle des troupes indigènes marocaines. Le ceinturon est



Plaque de ceinturon
des Troupes indigènes marocaines
cuivre estampé (coll. J. Hilpert)

blanchi, et la cartouchière, qui est du modèle général adopté pour l'infanterie et se porte derrière, est blanchie également. C'est là, croyons-nous, une originalité spéciale à ce corps, et nous ne l'avons jamais rencontrée ailleurs. Le galon de première classe jonquille est cousu sur une bande de drap du fond de la tunique, qui s'attache à la manche et en fait le tour.

La Garde Chérifienne était armée du fusil Gras modèle 1872 et de la baïonnette. Les officiers portaient la tenue kaki; la distinctive de leur uniforme était l'emblème marocain brodé or sur écusson bleu-ciel au collet de la tunique et au bandeau bleu-ciel du képi.

JACQUES HILPERT.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le Musée de la Légion d'Honneur. — Sous les auspices de M. le Général Dubail, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, un projet de musée des décorations françaises a été arrêté, en accord avec le gouvernement, et sera installé dans l'aile du palais bordant la rue de Bellechasse. En conséquence, une souscription — qui atteint déjà un chiffre assez important — est ouverte à la Grande Chancellerie et fait espérer que les légionnaires français et médaillés militaires auront à cœur de fonder eux-mêmes leur musée, en se rendant compte que les charges budgétaires font empêchement en ces temps de faire appel à la collaboration financière de l'Etat.

D'ailleurs, ce musée en vaudra la peine. Ce n'est pas pour installer le petit musée qu'il est créé, car le petit musée primitif était suffisant, mais plusieurs dons sont venus enrichir la collection de pièces aussi nombreuses qu'intéressantes. Et parmi elles, celle d'un membre de la Sabretache, feu M. Bucquet, chargé d'affaires de la République de Saint-Marin, qui n'avait pas réuni moins de 2000 croix et décorations de toutes les époques de l'Histoire de France, près de 3000 objets de toute espèce se rapportant aux décorations, 1300 gravures, autographes, documents inédits relatifs à l'Histoire de la Légion d'Honneur et des divers ordres français. Le donateur avait été membre du Comité d'organisation de l'Exposition rétrospective de la Légion d'Honneur organisée au Musée des Arts décoratifs en 1911, et y avait exposé de nombreux objets de sa magnifique collection. C'est de plus un charmant homme qui disparaît, aussi amène qu'érudit. Il laisse à la Nation un don merveilleux, il convient à tous ces points de vue d'adresser ici un salut ému à sa mémoire, qui sera d'ailleurs conservée avec reconnaissance au Temple de l'Honneur français.

HENRI DEFONTAINE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Répartition des originaux. — Le comité du Passepoil procédera prochainement à l'attribution des originaux des vingt planches en couleurs de sa première année entre les vingt premiers membres fondateurs, les autres devant recevoir au fur et à mesure ceux parus les années suivantes. Toutefois, pour permettre à ces membres fondateurs d'être servis plus rapidement, le Passepoil offre de leur envoyer, au lieu de l'original d'une planche en couleurs, deux ou trois originaux de vignettes ou dessins d'objets parus en noir. Prière d'adresser toute demande à cet égard au secrétaire avec indication des dessins désirés.

Liste des membres et abonnés. — Nous publions avec ce numéro la première liste de tous ceux, fondateurs, membres actifs ou abonnés, qu'un lien quelconque rattache au Passepoil. Nous recevrons avec plaisir toutes les rectifications et compléments que l'on nous adressera pour publier l'an prochain une liste que nous espérons plus longue.

Nécrologie. — Un nouveau deuil vient de frapper le Passepoil dans la personne d'un des membres de son Comité d'Honneur, M. le Général de Maud'huy, emporté par une cruelle maladie. Qu'il reçoive ici le respectueux et reconnaissant souvenir de la société qu'il avait bien voulu encourager à ses débuts.

QUESTIONS ET RÉPONSES



Cachet restauration.

7^e Question (posée par M^r L. G.). —

Peut-on me dire à quelle date précise les Guides de la garde consulaire reçurent leur tenue à la husarde (dolman et colback).

La culotte de peau jaunâtre fut-elle donnée avant ou en même temps?

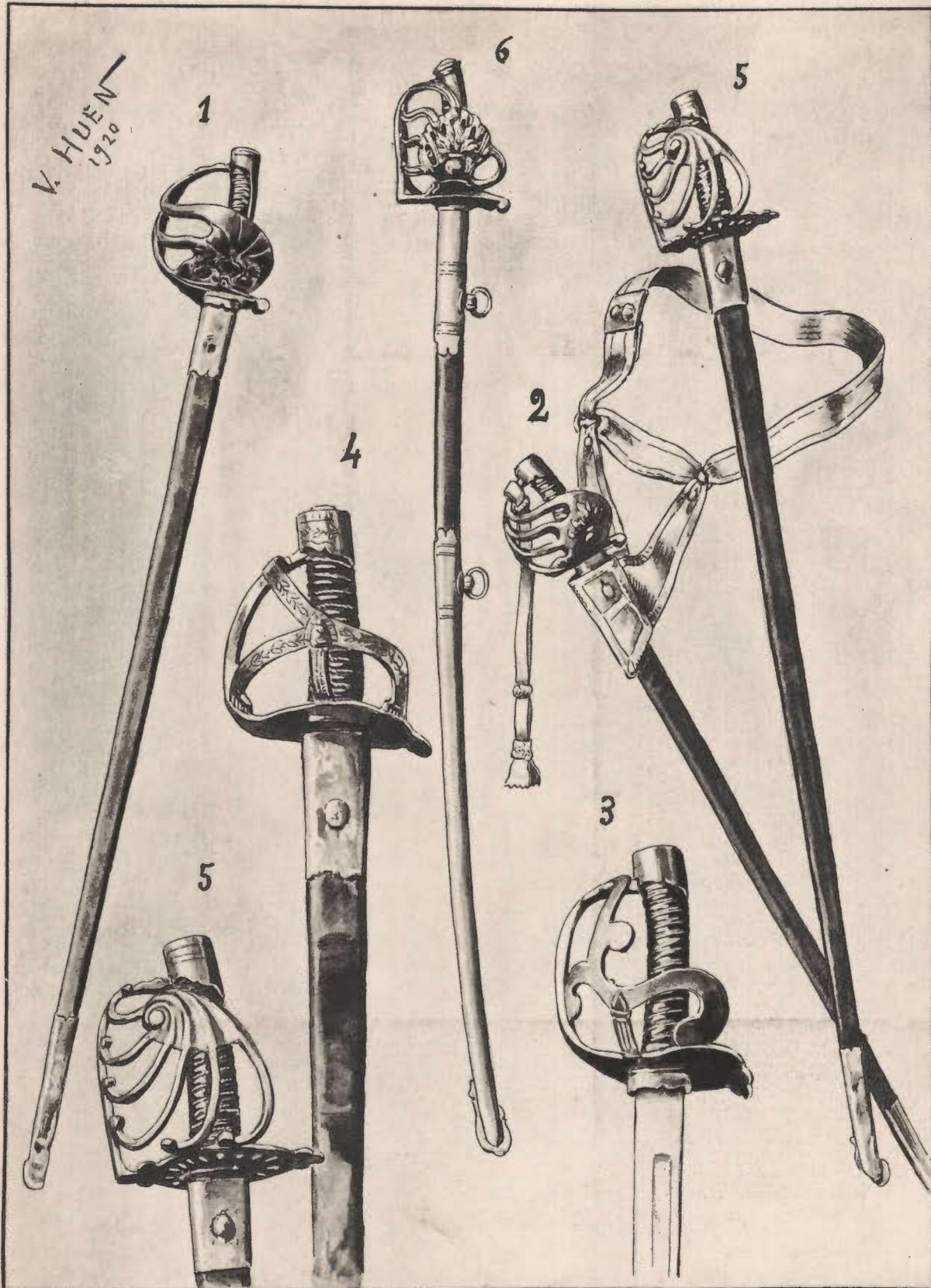


Cachet Louis XV.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LES SABRES DES CARABINIERS

1 — Modèle 1779.

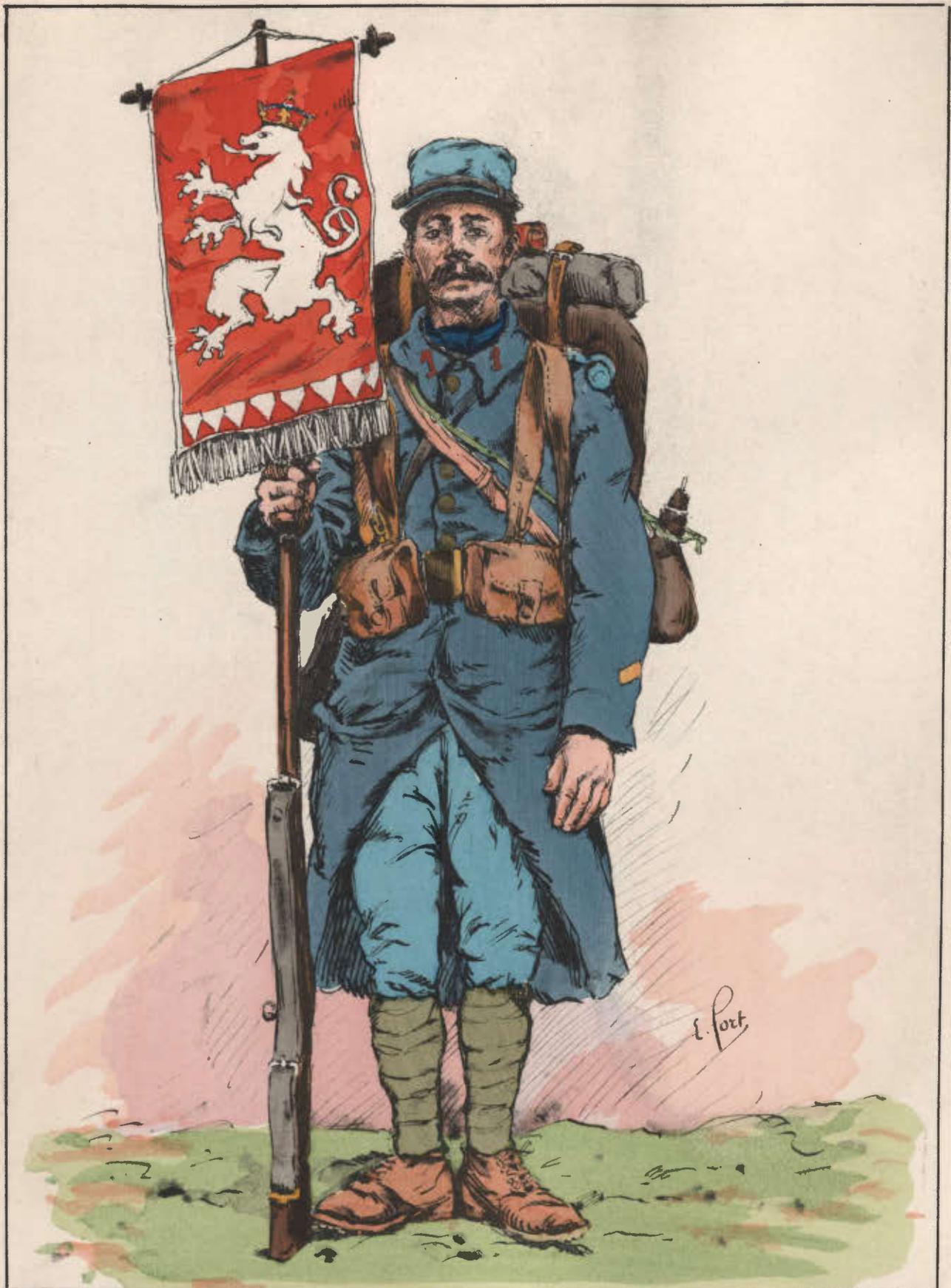
2 — Type réglementaire Modèle 1790.

3 — Sabre de cavalerie Modèle 1786,
porté par les carabiniers.

4 — Probablement de sous-officier — période
révolutionnaire.

5 — Officier ou adjudant — période révolutionnaire.

6 — Sabre d'officier de carabiniers — 1^{er} Empire.



SERGENT DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

Porte-fanion de la Compagnie tchèque formée à Bayonne
en Septembre 1914



GARDE CHÉRIFIENNE A PIED — 1916



DRAGONS A PIED — 1754

Régiments de Caraman (10^e) et du roi (4^o)
avec armes et bagages.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ECHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

OFFRES ET DEMANDES

18° M. CASTANIE, 19, rue de Marcoussis, Limours-en-Hurepoix (Seine et Oise) recherche
tous portraits militaires de Louis XV et de Louis XVI (peintures ou miniatures).

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

(Frs. 0,50 la ligne)

3. M. DEFONTAINE, 326, rue Lecourbe, Paris XV
demande: aiguillette d'officier à trèfle dorée
I^{er} Empire.

4. M. BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise, Sélestat,
offre une panoplie gendarmerie 25 pièces
(coiffures, plaques, armes, gibernes, trèfles, etc.)
250 francs.

5. M. TOURENQ, notaire à Lamarche (Vosges)
offre à échanger 13 années du Carnet de la
Sabretache 1899 à 1911 en livraisons (sauf
l'année 1900, 1/2 rel. veau) valeur 150 frs
pour armes ou objets militaires.

6. M. BAUDRE (Bureau du Passepoil) offre:
Le Pays de France, revue illustrée du N° 1
(1914) au N° 256 (1919) manque le N° 188. 45 fr.

Affaire Dreyfus:

Enquête de la Cour de Cassation. — Débats de la
Cour de Cassation. — Le Procès Dreyfus devant le
Conseil de Guerre de Rennes. — Révision du Procès
de Rennes, documents. — Le procès Dauriche. —
La Révision: Débats de la Cour de Cassation. —
La Révision: Mémoire de M^e Momard; Réquisitoire
du Procureur Général Baudouin; Enquête de la
Chambre Criminelle. — Soit 16 vol. in-8° br. état
neuf, publiés à 73°. Paris, 1899—1909 35 fr.

JEAN HESS. A l'île du Diable. (Affaire
Dreyfus). 1 vol. in-12, broch. 3 fr.

Von BERNHARDI: La Guerre d'aujourd'hui
2 vol. in-4°. Paris, 1913 broch. 15 fr.

de la GUÉRINIÈRE: École de Cavalerie. 2 vol.
in-8°, rel. veau ancien dos orné. Paris, 1736
et 1759 (planches) 15 fr.

Annuaire du Cultivateur pour la 3^e année de
la République. Paris, An III. 1 vol. in-8°
rel. parch. (mouill.) 10 fr.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président }
d'honneur } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER

{ Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
{ Sénateur de la Moselle.

Membres: MM. Le CAPITAINE BOTTET
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS
Le DOCTEUR P. BUCHER
Le L-COLONEL CARNOT
EDOUARD DRIAULT
Le GÉNÉRAL FETTER
PAUL HELMER
Le GÉNÉRAL HUMBERT
MAURICE LELOIR
MAURICE LEVERT
Le GÉNÉRAL MALLETERRE
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY
Le GÉNÉRAL de MONARD
J. ONFROY de BRÉVILLE (JOB)
GEORGES PARISET
Le L-COLONEL PAYARD
CHRISTIAN PFISTER
MONSEIGNEUR RUCH
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB
LAZARE WEILER

Membre du comité du Musée de l'Armée.
Sénateur du Haut-Rhin.
Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
Sénateur du Haut-Rhin.
Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
Président de la Société de l'Histoire du Costume.
Vice-Président de la Sabretache.
Directeur du Musée de l'Armée.
Député de la Moselle.
Président de la Sabretache.
Illustrateur de « Tenues des troupes de France ».
Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg
Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Sénateur du Bas-Rhin.
Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

GANIER-TANCONVILLE

J. CURA

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

1^{re} ANNÉE — N° 6

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1921

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^e G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

Coll.
Kell. P.

SOMMAIRE DU N° 6

— Les Dragons à pied sous l'ancien régime, par P. BENIGNI (suite et fin).	81
— Louis XVI en 1791, par E.-L. BUCQUOY.	88
avec planche en couleurs N° 19 de V. HUEN.	
— La clique de la Légion étrangère 1916, par H. BOISSELIER.	89
avec planche en couleurs N° 21, de H. BOISSELIER.	
— Le Sabre de la Section des Enfants Rouges — 1792, par E. LEDUC	92
— Échos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	92
— Au bout d'un an	93
— Timbalier des Guides (juillet 1853), par E.-L. BUCQUOY	94
avec planche en couleurs N° 20, de HENRI FEIST.	
— Plaque de shako du 137 ^e de ligne en 1813, par E.-L. BUCQUOY	94
avec une planche hors texte en phototypie.	
— Table des planches hors texte	95
— Table des matières de la première année	96

La Société d'Étude des Uniformes *Le Passepoil* se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs. La cotisation des Membres actifs est de 36 fr. par an, elle donne droit à la réception du Bulletin. Le prix du numéro isolé est de 7 fr. 50. En dehors de ces Membres, la Société reçoit des abonnements annuels au prix de 36 fr. pour les six numéros.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin
A la rédaction du « *Passepoil* », Imprimerie Alsacienne, rue Thomann, Strasbourg.

Le *Passepoil* est en vente :
à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,
à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LES DRAGONS A PIED SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(Suite et fin).

DE L'ARMEMENT ET EQUIPEMENT D'UN DRAGON A PIED.⁽¹⁾

ARTICLE I^{er}

OUTILS DU DRAGON A PIED

Par les ordonnances des 1^{er} septembre et 31 octobre 1748, les régimens de Dragons sont réduits à 480 hommes chacun, moitié à pied, moitié à cheval, formant douze compagnies; savoir, huit compagnies à cheval, formant deux escadrons, et quatre à pied faisant un demi-bataillon. . . .⁽²⁾. Les quatre compagnies à pied, qui, selon la première ordonnance, doivent faire partout le service de grenadiers de l'Infanterie, sont composées chacune d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un lieutenant en second, de soixante hommes chacune, y compris trois sergens, quatre caporaux, quatre anspessades, et un tambour. La même ordonnance les fait commander par le plus ancien capitaine du régiment, et y attache un aide-major.

Il a été réglé par l'ordonnance du 1^{er} juin 1750 qu'il y aurait vingt outils dans chaque compagnie de dragons à pied, savoir, huit grosses hâches, quatre pelles, quatre pioches, et quatre serpes. Ces outils, comme ceux des dragons à cheval, sont de la même figure, et ont les mêmes dimensions que l'ordonnance du 17 février 1753 prescrit pour ceux de l'Infanterie. Leurs étuis sont de la même figure que ceux des dragons à cheval, et ne diffèrent que dans quelques boucles. Ils doivent être de cuir de Russie, ou de cuir de vache non noirci, ainsi que les courroies, pour ne pas gâter l'habit. Ces courroies doivent être plus longues que celles des dragons à cheval, à cause de la façon de porter les outils à pied.

La courroie de la serpe a 3 pieds de longueur.

Le montant qui joint la courroie, au bout duquel est attachée la boucle qui sert à boucler la courroie, est long d'un pied 3 pouces.

La courroie de la hâche est longue de 3 pieds 10 pouces.

Son montant, d'un pied 3 pouces.

Celle de la pioche est longue de 3 pieds 10 pouces.

Son montant, d'un pied 3 pouces.

La courroie de la pelle est longue de 3 pieds.

Son montant, d'un pied 3 pouces.

Voyez, planche 10, leurs dimensions, leurs figures et celles de leurs étuis⁽³⁾.

ARTICLE II

MANTEAU ET FAISCEAU D'ARMES, DRAGON A PIED

LA COUR, par un Règlement manuscrit envoyé aux régimens de dragons pour les camps indiqués au mois de septembre 1753 prescrit que les compagnies à pied composées de soixante hommes, auront deux faisceaux et deux manteaux d'armes. La Cour a prévu sans doute que, si on n'en eût donné qu'un par compagnie, il eût été trop grand, difforme dans le campement, trop lourd

(1) Institutions militaires pour la Cavalerie et les Dragons, par M. de Laporterie, Mestre de Camp de Dragons, Major du Régiment Mestre de Camp, Général des Dragons à Paris, chez Guillyn, libraire, quai des Augustins, au Lys d'or. M.DCC.LIV. Avec Approbation et Privilège du Roi, p. 327 et suivantes.

(2) Nous avons retranché de notre citation les renseignements relatifs à la composition des escadrons.

(3) Les croquis représentés dans cette planche sont reproduits avec leurs numéros dans le texte de cet article.

à porter, et sujet à confusion, dans un cas d'alerte, où tous les dragons d'une compagnie courent en foule à leurs armes. Je renvoie pour les proportions de ces faisceaux et manteaux, à ceux des dragons à cheval¹⁾.

ARTICLE III

TENTE

L'ordonnance du 17 février 1753 règle les dimensions que doivent avoir les tentes de l'Infanterie, pour coucher 8 grenadiers ou fusiliers. Comme il n'est pas douteux que cette loi ne soit commune aux dragons à pied, on rapportera ici les articles II et III de l'ordonnance, qui s'énonce ainsi:

II

« Il y aura 5 tentes par compagnie de fusiliers de 40 hommes et 6 tentes par compagnie de grenadiers de 45 hommes; et lorsque ces compagnies seront entretenues sur un pied plus fort, le nombre des tentes sera augmenté à proportion.

III

« Les tentes seront d'une bonne toile; leur hauteur sera de 5 pieds 8 pouces, ayant par le bas sur le devant 6 pieds 6 pouces, d'une encoignure à l'autre, pour que la porte puisse croiser de 6 pouces, et chaque côté aura 6 pieds 9 pouces de longueur, non compris le cul-de-lampe, qui aura 10 pieds 6 pouces de tour par le bas, de manière que la profondeur, depuis la fourche de l'entrée jusqu'au fond du cul-de-lampe, sera de 10 pieds 4 pouces ».

Pour faire la tente avec ces dimensions, il faut environ 13 aunes de toile d'une aune de large; elle doit être garnie de 20 anneaux de corde, pour les 20 piquets qu'il faut pour la tendre. Elle doit aussi être garnie sur la partie supérieure d'une bande de toile appelée FÊTIÈRE, de la longueur de la traverse, large d'environ un pied, pour conserver et renforcer le haut de la tente.

Les mâts ou fourches de bois d'aune pour la soutenir, doivent être de la longueur d'environ 6 pieds, et de la circonférence d'environ 5 pouces.

La traverse de même bois, même longueur, et même circonférence que les fourches.

ARTICLE IV

HAVRESAC

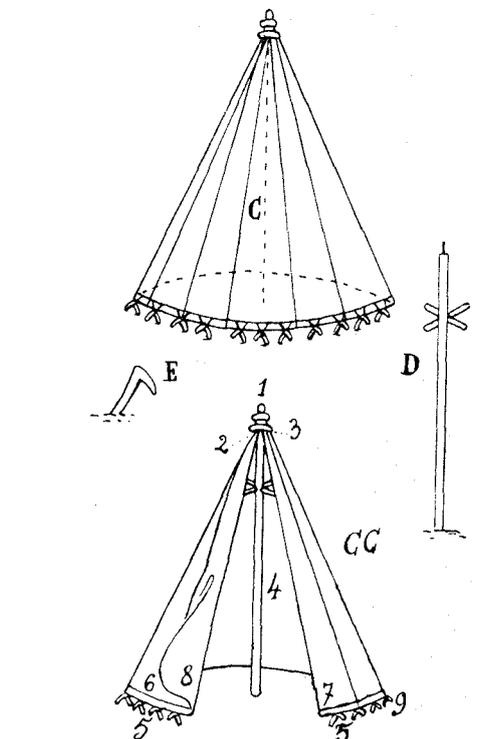
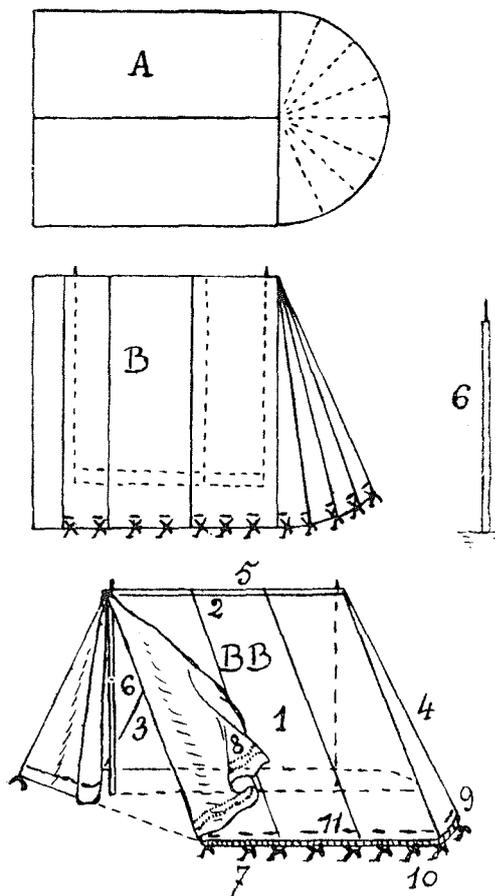
LE HAVRESAC du dragon à pied, pour être bien, et suivant les dimensions, et éclaircissements que j'ai tirés de MM. les officiers, des sergens d'Infanterie, et même des soldats, doit être un sac tout simple de toile, long de 4 pieds, large de 2 pieds 6 pouces, dont les coins, pour lui donner un peu plus de grâce, doivent être arrondis; outre l'usage ordinaire, il sert encore à coucher le soldat à la guerre, et à contenir un petit sac de peau pour mettre les nippes et les garantir de la pluie. On ferme le petit sac au moyen d'une patte pratiquée sur un des côtés, qu'on boutonne à 4 boutons de métal à queue, cousus sur l'autre partie. Sa longueur est de 2 pieds, sa largeur d'un pied. Il contient tout ce qu'un dragon à pied doit porter à la guerre, indépendamment de l'équipement qu'il a sur sa personne. Ce havresac doit avoir une bretelle de cuir de Russie, ou de bufle, longue de 2 pieds, et large comme la bande du ceinturon, cousue à 2 pieds de l'ouverture, sur le côté droit du havresac, en le supposant sur l'épaule; la boucle doit être attachée avec un autre morceau de bretelle de même largeur, et long de 3 pouces, cousu sur le côté gauche, à même distance de l'ouverture. On replie en dessus, depuis sa bretelle, la partie du sac qui est vuide, pour garantir le dedans de la pluie, on le lie avec une courroie ou corde, en l'entourant par le milieu, pour serrer le petit sac dedans; au moyen de ces dimensions une partie du sac porte sur l'épaule, et fatigue moins que la bretelle, lorsqu'elle y porte seule, comme cela arrive quand le havresac n'est pas assez grand pour s'étendre jusques sur l'épaule.

(1) Ces renseignements se trouveront dans l'étude que nous nous proposons de faire plus tard pour la cavalerie et les Dragons à cheval.

Légende pour la Tente, le Manteau et le faisceau d'Armes des Dragons à pied.

- A. Terrain de la tente.
- B. Tente tendue fermée.
- BB. Tente tendue vue en perspective.
 - 1. Côté de la tente.
 - 2. La faitière sert à conserver le dessus de la tente
 - 3. L'Entrée.
 - 4. Le cul de lampe.
 - 5. La traverse de bois de dessous la faitière.
 - On n'en a marqué que la place, parce qu'elle ne se voit pas. } Elle soutient la tente.
 - 6. Les mâts ou fourches de bois d'Aune.
 - 7. Les piquets qui passent dans des anneaux ou boucles de corde qui sont attachés à la tente servent à la tendre.
 - 8. La bordure cengles (sic) ou tissu empêche que les anneaux n'emportent la toile.
 - 9. La toile à pourrir empêche que l'autre toile ne pourrisse, et préserve les dragons du froid.

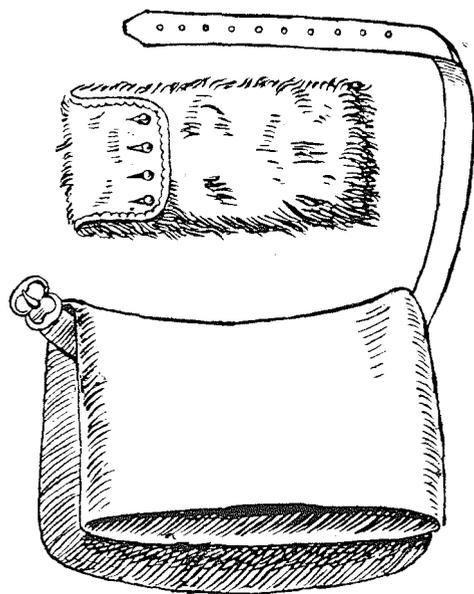
- 10. Les anneaux ou boucles de corde servent à passer les piquets. Les nœuds desdits anneaux sont cachés.
- 11. Les œillets pour passer les anneaux.
- C. Le manteau d'armes fermé.
- CC. Le manteau vu en perspective.
 - 1. Le plateau.
 - 2. La bordure autour du plateau par dessus le repli du coutil, ne se voit pas.
 - 3. Les clous servent à attacher le haut du manteau au plateau. Ils ne se voient pas.
 - 4. L'ouverture.
 - 5. Les piquets qui passent dans les anneaux ou boucles de corde qui sont attachés au manteau, servent à les tendre.
 - 6. Les anneaux ou boucles de corde servent à passer les piquets.
 - 7. Les trous ou œillets servent à passer les anneaux. Les nœuds desdits anneaux sont cachés.
 - 8. La bordure de cengles (sic), ou tissu, empêche que les anneaux n'emportent le coutil.
 - 9. La toile à pourrir conserve le bas du manteau.
- D. Le faisceau d'armes.
 - 1. Les chevilles qui traversent le faisceau, servent à soutenir les canons des fusils.
- E. Piquet.



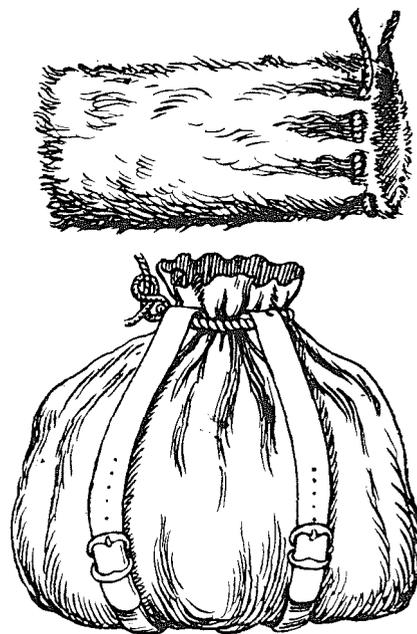
On prétend que l'usage où l'on est dans les troupes de faire porter ce havresac en écharpe, est préjudiciable à la poitrine, et qu'on pourrait pour cette raison le faire porter sur le dos avec 2 bretelles, les deux bras passés dedans. Dans la supposition qu'on décidât pour ce dernier parti, je vais donner ici les dimensions, et la façon d'ajuster et porter ce havresac, que j'ai prise d'après un major d'Infanterie fort occupé du bien du service.

Il donne au petit sac de peau les mêmes proportions que j'ai données: la largeur du havresac n'est que de 2 pieds 3 pouces, parce qu'il n'est pas nécessaire qu'il soit aussi large que l'autre, dont la toile doit porter sur l'épaule. Il ferme le petit sac comme une bourse avec des cordons, au lieu des boutons. Il y a cependant des officiers, à qui les boutons paraissent préférables; ils prétendent que le sac s'arrondit moins, qu'il fait moins d'élévations sur le dos, et qu'il est plus commode à porter. Il doit y avoir à ce second havresac deux morceaux de bretelles, larges d'un pouce et demi, et de 6 pouces de longueur chacune, terminées par une boucle qui doit être attachée au bas du havresac, du côté qui appuie sur le dos, de façon que les bretelles partagent la largeur du sac en trois parties égales. Ces deux boucles qui terminent les deux bretelles attachées à ce sac, tiennent deux autres bretelles par le moyen desdites boucles, dont la longueur n'est pas déterminée, parce que par le secours des boucles on les allonge (sic) ou raccourcit, autant qu'il est nécessaire, et à proportion que le sac peut se trouver plein, mais deux pieds et demi suffisent. Ces deux dernières bretelles doivent être repliées, formant une espèce d'œillet par le bout opposé à celui qui entre dans la boucle, pour pouvoir y faire passer sur le milieu du havresac, près de la queue, une ficelle qui sert à lier la gueule du sac, qu'on partage par la moitié, laquelle moitié est repliée en dedans, et le havresac ne se trouve avoir pour lors que deux pieds de hauteur.

Pour le fermer, on le prend par les deux extrémités de la gueule, et on le resserre par petits plis sur le centre, qu'on lie ensuite avec la ficelle qui passe dans les deux bretelles, qui doivent indispensablement se joindre pour tenir le havresac ferme et dans l'équilibre sur l'épaule. Pour endosser ce sac, il est aisé de voir qu'on commence par passer son bras droit dans la bretelle droite, et qu'on prend la petite du côté gauche avec la main droite, qu'on passe sur l'épaule gauche, et ensuite dans la boucle de l'autre, qu'on serre dans la même proportion que la première. La grandeur de ces sacs paraîtra un peu considérable, mais on les propose tels à cause de l'utilité dont ils sont aux dragons à pied, puisqu'ils pourront s'y envelopper comme le soldat, pour se coucher dans leurs tentes, où ils



Havresac ordinaire
et son petit sac à boutons.



Havresac à doubles bretelles
et son petit sac à cordons.

leur servent de couverture. Ils les garantissent de l'humidité, et ménagent leurs chemises, que la paille use beaucoup quand il n'y a rien entre deux. Les choses nécessaires aux dragons, qui ne pourront pas tenir dans le petit sac de peau qui se met en travers dans le fond du havresac, pourront se mettre dans l'intervalle qu'il y a entre ce sac de peau et la gueule du havresac, comme pain, viande, sel, ris (sic), etc. suivant les occasions.

Ni l'une ni l'autre des deux manières de porter le havresac n'empêchera les dragons de porter l'outil, la tente, fourche, travers, bidon, gamelle, manteau d'armes, et autres armes et bagages dont ils sont chargés en temps de guerre.

ARTICLE V

NOM et POIDS de choses que porte le Dragon à pied.

Un habit	6 livres, 4 onces.
Une veste	4 livres.
Une culotte de peau	2 livres, 3 onces.
Une cravate	1 once.
Un chapeau bordé avec sa cocarde.	15 onces.
Une chemise	1 livre, 5 onces.
Un ruban de queue	1 once.
Un mouchoir	2 onces, 2 grains.
Une paire de souliers	1 livre, 1 once.
Une paire de guêtres	15 onces, 4 gros.

ARMEMENT

Le porte-cartouche à 30 coups, garni de 30 cartouches, de 4 pierres,

une pièce grasse, un tire bourre 6 livres, 2 onces

Le sabre, son cordon; le ceinturon, la baïonnette et son fourreau . 4 livres, 2 gros.

Un fusil, sa baguette de fer, et la grenadière 8 livres.

CE QU'IL DOIT PORTER dans son havresac

qui pèse étant vide	2 livres, 2 onces.
Le petit sac de peau	1 livre, 6 onces, 4 gros.
Deux chemises	2 livres, 10 onces.
Un mouchoir	2 onces, 2 gros.
Une cravate	1 once.
Un ruban de queue	1 once.
Une culotte de panne	2 livres, 4 onces.
Une paire de souliers	1 livre, 1 once.
Une paire de bottines	2 livres, 4 onces, 2 gros.
Un sac à poudre, sa houppé, et poudre	0 onces.
Un bonnet de revue uniforme	12 onces.
Un bonnet à coucher qui est d'ordinaire un vieux de l'uniforme	12 onces.
Deux peignes	2 onces
Une paire de fausses manches de toile	4 onces.
Une paire de décrotoires	6 onces, 4 gros.
Deux petits piquets de tente	12 onces.

Total: 50 livres, 11 onces, 4 gros.

Indépendamment de cette charge, il porte de plus alternativement avec ses camarades à la guerre.

Savoir:

Les jours qu'il porte de plus que la charge ordinaire:

La marmite et son couvercle, pesant	7 livres, 8 onces.
Le bidon de fer blanc contenant 12 pintes	2 livres, 2 onces.
La gamelle de fer blanc	1 livre, 6 onces.

La serpe toute emmanchée, avec son étui et sa courroie	2 livres.
La hâche	5 livres.
La pelle	3 livres.
La pioche	3 livres.
La tente	13 livres.
Une fourche ou bâton de tente de bois d'aune	3 livres, 6 onces.
La traverse	3 livres, 6 onces.
Le faisceau d'armes	4 livres, 8 onces.
Le manteau d'armes garni.	7 livres, 8 onces.
La viande pour 4 jours à ½ livre par jour.	2 livres.
Pain pour 4 jours	6 livres.

Dimensions d'Outils d'après l'Ordonnance du 17 Février 1753.

Figure 1.

Ligne AB.	7 pouces, 2 lignes.
Ligne BC.	2 pouces.
Ligne AD.	3 pouces, 10 lignes.
Ligne EF.	1 pied, 10 pouces. Diamètre 1 pouce, 3 lignes.

Le manche s'élargit un peu en U vers la tête de la hâche.

Figure 2.

Ligne GH.	2 pouces, 6 lignes.
Ligne HI.	9 pouces, 6 lignes.
Ligne KL.	2 pieds, 3 pouces, 4 lignes. Diamètre 1 pouce, 1 ligne.

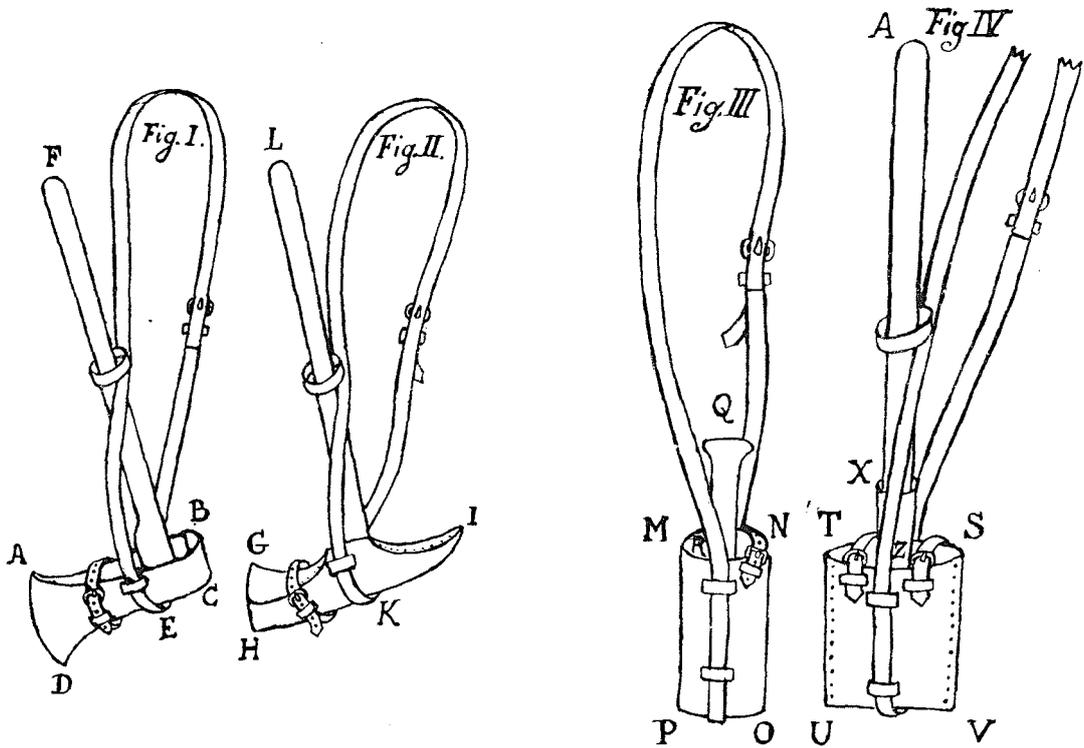


Figure 3.

Ligne MN.	2 pouces, 2 lignes.
Ligne NO.	8 pouces, 7 lignes.
Ligne OP.	3 pouces.
Ligne QR.	4 pouces, 9 lignes. Diamètre 1 pouce, 5 lignes.

Figure 4.

Ligne ST.	6 pouces, 9 lignes.
Ligne TU.	7 pouces, 4 lignes.
Ligne UV.	5 pouces, 6 lignes.
Ligne XZ.	3 pouces, 6 lignes.
Ligne ZA.	1 pied, 8 pouces. Diamètre 1 pouce, 3 lignes.

Pour terminer, voici les dimensions des outils d'après l'Ordonnance du Roi portant règlement sur le service de l'Infanterie en campagne du 17 février 1753, dont parle Laporterie.

XIV. La pelle aura 7 pouces, 4 lignes de hauteur, sur 6 pouces, 9 lignes de largeur par le haut, et 5 pouces, 6 lignes au tranchant; la douille sera de 3 pouces, 6 lignes, et le manche, depuis la douille jusqu'à son extrémité, aura 1 pied, 11 pouces.

XV. La pioche aura 9 pouces, 6 lignes de longueur, et 2 pouces, 6 lignes de largeur du côté du tranchant, et le manche sera de 2 pieds, 3 pouces, 4 lignes.

XVI. La serpe aura 8 pouces, 7 lignes de longueur, 3 pouces de largeur par le bout, et 2 pouces, 2 lignes du côté du manche, qui aura 4 pouces, 9 lignes.

XVII. La tête de la hâche aura 2 pouces en tous sens; la distance de la tête au taillant sera de 7 pouces, 2 lignes; et la largeur du taillant de 3 pouces, 10 lignes, le manche non compris; la tête aura 1 pied, 10 pouces (sic)⁽¹⁾.

XVIII. L'épaisseur de ces outils sera proportionnée à leur longueur, et telle que sans être trop pesants, ils aient la force convenable à l'usage auquel ils sont destinés.

XIX. Ces outils seront contenus dans des étuis de peau de vache non noirci, fermant chacun à deux boucles et attachés à une courroie large d'un pouce.

XX. Ils seront portés dans les marches par les soldats des compagnies, qui en seront chargés tour à tour.

Note sur les illustrations accompagnant cette étude.

Le Dragon du Régiment du Roi, représenté dans le hors texte n° 18, porte le havresac à bretelles et le ceinturon en sautoir. Le sabre est passé dans le porte-baïonnette vertical, car, dit Laporterie, « le sabre ainsi porté embarrasserait moins qu'à la façon ordinaire », « si on voulait faire mettre le ceinturon en bandoulière dans les exercices et les manœuvres à rangs et files serrés. » Le Dragon du régiment de Caraman est chargé du havresac ordinaire. Le Dragon en route (vignette page 65), montre la façon de porter ce havresac ordinaire. Son ceinturon est porté à la ceinture, sur l'habit non retroussé, son sabre a une garde à quatre branches.

P. BENIGNI.

(1) Il doit y avoir une erreur dans cette dernière phrase. Il faut certainement lire: le manche aura 1 pied, 10 pouces, au lieu de: la tête aura, etc.

LOUIS XVI en 1791

PLANCHE N° 19.

Lorsqu'au château de Versailles on grimpe par l'escalier de marbre à l'Attique Chimay, on trouve en face de soi le portrait, grandeur nature, du cavalier à l'habit étincelant et au cheval fougueux, que M. Huen a vigoureusement rappelé dans notre planche. Ce n'est pas sans quelque surprise qu'on apprend que ce portrait, d'allure si martiale, est le paisible roi Louis XVI, roi constitutionnel de France après la Révolution.

L'habit rouge porté par le roi n'est pas celui des généraux, mais on le trouve fréquemment porté par les rois de France. C'est aussi celui de la gendarmerie et d'une partie de la maison du roi. Notons les particularités si fidèlement reproduites par M. V. Huen : la bride en cuir noir avec le poitrail en cuir blanc, l'étrivière et le fourreau de sabre en cuir fauve. Mais ce qui rend ce portrait particulièrement intéressant c'est l'énorme cocarde tricolore qui orne le chapeau et l'épée dont la lame porte ces mots : La Loi. Si l'on veut la clef de ce « roi de France, revu et corrigé par Camille Desmoulins », il faut chercher la signature. On trouve en bas et à droite : « Carteaux, peintre du roi, officier de la cavalerie nationale parisienne, 1791 ».

Ce peintre-soldat devait avoir une curieuse destinée. Il était élève de Doyen et non dénué de talent. Barbier et Beaumont en parlent en termes élogieux dans leur « Galerie militaire ». Il se distingua dans la garde nationale parisienne à la journée du 10 août 1792 et l'année suivante, le 8 juillet 1793, nous le retrouvons à Valence en train de rassembler l'armée du Midi qui va mettre le siège devant Toulon. Carteaux se révéla assez médiocre dans ce siège où commence à s'illustrer le capitaine d'artillerie Bonaparte et fut remplacé par Dugommier. Mais il avait été à même de rendre de signalés services ⁽¹⁾ à la famille Bonaparte. Le Premier Consul sut lui en être reconnaissant en lui donnant, en 1800, le commandement de la 25^e division militaire dans l'Ourthe, puis en le nommant en 1804 administrateur des états de Piombino, au traitement de 15,000 fr. Il mourut en 1813.



Cachet Louis XVI

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

*

(1) Voir pour les détails l'article de M. P. Marmottan « Bonaparte et l'archipel Toscan », *Carnet de la Sabretache*, 7^e année, p. 623 et suivantes.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

LA CLIQUE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE 1916

PLANCHE N° 21.

Avant d'étudier spécialement la tenue de la clique^o de la Légion en juin 1916, nous croyons que nos collègues du *Passepoil* ne nous garderont pas rancune de faire un petit historique des uniformes de ce corps d'élite au cours de la Grande Guerre.

Les légionnaires, qui quittèrent l'Afrique du Nord aux premiers jours d'août 1914, pour encadrer les 4 régiments de volontaires étrangers, constitués au lendemain de la mobilisation, emportèrent naturellement la tenue de campagne en service : Capote gris-fer bleuté à numéros garance au collet, pantalon garance, jambières de cuir, képi garance recouvert de la coiffe bleue-claire, sans oublier la ceinture de laine bleue portée sur la capote ; l'équipement était celui de l'infanterie. A Lyon, ils trouvèrent de nombreux engagés qui formèrent le 1^{er} régiment de marche. Ces volontaires avaient reçu, comme première tenue, une veste de toile kaki, un pantalon de même étoffe, le képi recouvert de toile bleue et les jambières de cuir, tenue rapidement troquée contre l'uniforme réglementaire au fur et à mesure des confections. Cet habillement, usé dans les premiers mois de la campagne, bien que le pantalon garance ait été recouvert de la salopette de toile bleue, fut remplacé dans les mêmes conditions que ceux des autres corps de troupes par des capotes de coupes et nuances diverses, pantalons de velours, etc.

Ce n'est guère que dans les premiers mois de 1915 que la tenue a été régularisée :



Volontaire du 3^e étrangers
(Blessé vu à Lyon, 9 avril 1915)

Capote bleu-horizon à une rangée de boutons, deux poches sur la poitrine, cette capote portait au collet deux écussons de drap du fond à chiffres et soutaches de couleur verte. (L'écusson de drap jonquille à numéros et soutaches verts n'ayant pas été pour ainsi dire mis en service), vareuse de même nuance, pantalon-culotte à genouillères en drap ou velours se rapprochant le plus du bleu céleste, képi bleu-clair avec (coquetterie du corps) jugulaires découpées en lanières et artistement tressées; bandes molletières de toutes nuances; l'équipement était semblable à celui des corps d'infanterie et la ceinture de laine bleue se portait toujours sur la capote, par-dessous le ceinturon. Il est bien entendu que nous ne décrivons là que la tenue de campagne. Avant le départ, les hommes avaient des vêtements coupés sur le modèle de septembre 1914, mais en velours de toutes couleurs, comme coiffure le képi bleu-clair. Nos légionnaires portaient la tenue bleu-horizon à la grande offensive de Champagne 1915, ils avaient remplacé le képi par le casque Adrian et ajouté des passepoils jaunes aux culottes.



Brassard de volontaires du 3^e étrangers, 1915

A la fin de 1915, chambardement complet : Tout d'abord la forme de la capote était modifiée, croisée sur la poitrine avec deux rangées de boutons, elle comportait, en outre, deux poches à cartouches sur les hanches. Pour la légion cette capote n'a pas été confectionnée en bleu-horizon, mais en drap kaki, adoptée par le corps pour couleur du fond de l'uniforme; comme d'ailleurs les autres troupes d'Afrique.

Nous sommes arrivés à l'époque de notre planche : Le caporal-clairon, les tambours, clairons et légionnaires ont la capote décrite ci-dessus. Les écussons sont en drap du fond, chiffres et soutaches verts, les boutons sont peints en brun, galons de légion du modèle général, galons de caporal en tresse brune (en drap kaki réglementairement), vareuse et culotte à genouillères en drap kaki, passepoils jaunes (en été la culotte de drap était remplacée par des culottes de velours ou de moleskine); les bandes molletières sont de la couleur du reste de l'uniforme. Le casque seul n'était pas peint kaki, il était gris-bleu (les premiers casques étaient de cette couleur pour toutes les armes). Ce n'est que vers le milieu de l'année 1916 que les troupes d'Afrique reçurent des casques de la nuance kakie. Pour éviter la bigarrure, avant cette époque, les hommes étaient pourvus de couvre-casques de toile jaunâtre.

Comme nos soldats quittent le dépôt pour aller en renfort, ils ont tous reçu l'équipement neuf en cuir fauve; neufs les havresacs garnis de cuir jaune et au fond de toile verte imperméabilisée, neuves les toiles de tentes d'un beau jaune tirant un peu sur l'orange, dans lesquelles sont enroulées les couvertures de campement. La 2^e paire de chaussures était fixée par-dessus cette

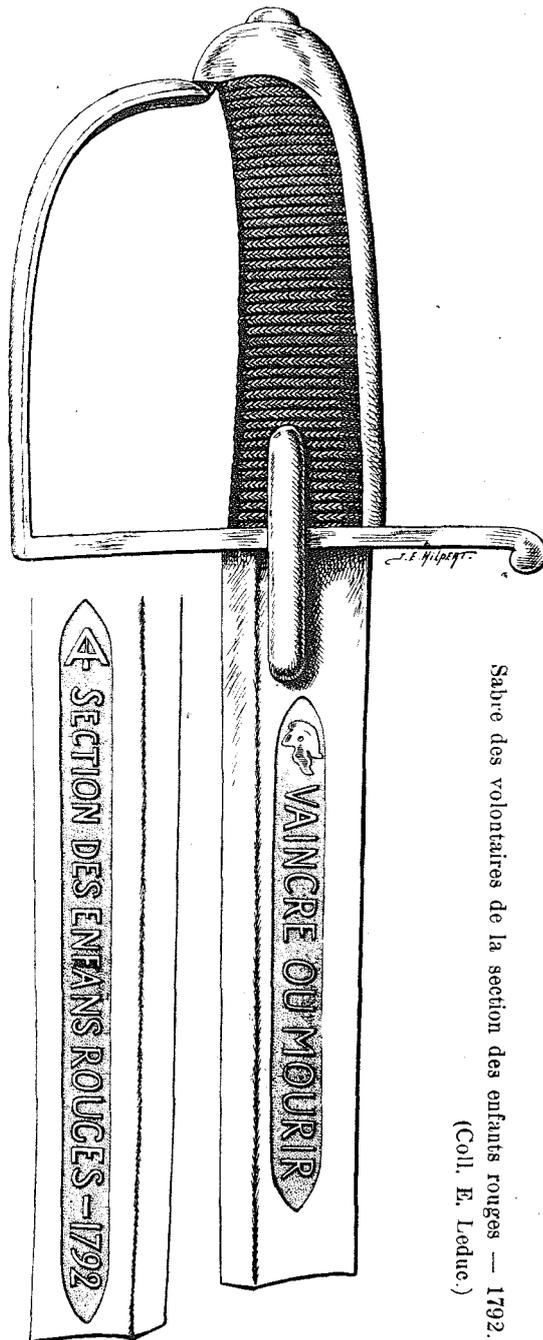
toile de tente par les courroies de côté, et à gauche étaient accrochés les fameux piquets de tente si soigneusement distribués par les magasins des corps et non moins soigneusement balancés dès que l'on défaisait le paquetage. Enfin, sur le dessus du sac, maintenue par la courroie de surcharge, la gamelle individuelle dans son étui de toile brune, et en dessous, la boîte à masque.

Ajoutons que les sous-officiers portaient les galons de grade en or, longs de 35^{mm}. Les officiers portaient la tenue coupée comme celle des officiers d'infanterie, mais en drap kaki.

L'uniforme de la Légion n'a plus subi de modification depuis cette époque, à part l'échange des casques, comme nous l'avons dit plus haut, et le port de la fourragère, fourragère dont les légionnaires modifièrent trois fois la couleur par leurs hauts faits de guerre et qu'ils eurent la gloire d'arborer dans nos provinces reconquises.

Nous ne voulons pas quitter la légion sans donner un souvenir au 3^e Étranger (le 3^e Italiens ou Garibaldiens) qui laissa tant des siens dans l'Argonne. En feuilletant nos carnets de croquis, nous avons trouvé un légionnaire du Régiment du Colonel Beppino Garibaldi; c'est un blessé en traitement dans les ambulances de Lyon, vers mars 1915. Sa tenue serait presque réglementaire; le petite veste bleue foncée, (les grenades du collet seraient peut-être un peu fantaisie) la ceinture de flanelle également bleue; le képi garance à turban et passepoils bleus foncés, la culotte de velours gris et les bandes molletières. — Mais que dire de ce petit pompon et de cette cocarde aux couleurs italiennes, de ce brassard blanc, bordé d'un galon aux couleurs italiennes, évoquant de glorieux combats (un peu simplifié le mot Argonne). Cet insigne est-il la fantaisie d'un soldat tenant à se distinguer ou bien un insigne du 3^e régiment. C'est ce que pourrait nous apprendre seul un ancien officier du 3^e régiment ou la lecture des décisions du chef de corps.

H. BOISELIER.



Sabre des volontaires de la section des enfants rouges — 1792.
(Coll. E. Leduc.)

LE SABRE DE LA SECTION DES ENFANTS ROUGES

La Section des Enfants Rouges était l'un des 48 districts organisés à Paris en 1789. Ce district avait contribué à former le 8^e Bataillon de la 3^e division de la Garde Municipale. A cet effet, les Enfants Rouges tinrent à faire fabriquer pour le 8^e Bataillon un sabre tout spécial, dont le modèle est assez rare, et que nous reproduisons ci-contre. La monture est en laiton et se compose d'une seule branche terminée par un quillon un peu courbé, de 2 oreillons et d'une calotte à queue. La fusée est recouverte d'un filigrane en cuivre. La lame, la partie la plus intéressante, porte au talon d'un côté un niveau et l'inscription: Section des Enfants Rouges — 1792, et de l'autre un bonnet phrygien et Vaincre ou mourir. Cette gravure a cela de très particulier, que les lettres sont en relief. Le fourreau de cuir est à 3 garnitures cuivre.

La Section des Enfants Rouges porta ce nom de 1789 à 1792. Elle s'appela de 1792 à 1793 Section du Marais et ensuite, Section de L'Homme armé.

EUGÈNE LEDUC

d'après Lavalley, l'Arme Blanche sous la Révolution.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le général Niox. — Des obsèques solennelles, où vint une affluence considérable, ont eu lieu aux Invalides le 11 octobre, pour le général Niox, ancien gouverneur des Invalides et ancien directeur du Musée de l'armée. Comme tel, on lui doit la *Société des Amis du Musée de l'armée*, aujourd'hui en pleine prospérité. — A ce vieillard charmant, qui fut si accueillant aux amis de son Musée, « ses chers camarades » titre qu'il leur donnait toujours, et qui connut tous les collectionneurs, heureux de leur faciliter la visite de tel ou tel coin du Musée aux heures de fermeture, nous devons adresser un dernier hommage, car il aimait nous recevoir comme un grand-père reçoit, au soir de la vie, ses enfants.

— La *Revue des Études Napoléoniennes*, créée en 1912, va se transformer en Société sous ce titre, pour fonder un Musée Napoléon.

— On organise un *Musée restrospectif des moyens de transports*. Ce projet, à l'étude depuis une vingtaine d'années, avait été sur le point, avant la guerre, de se réaliser à Maisons-Laffitte, dans le magnifique château appartenant autrefois au maréchal Lannes.

— Le château de la Malmaison va entrer en possession d'une collection de *livres et gravures anciens sur Napoléon* que lui a légués le sergent Claude Ménière, en expirant en 1916 des suites de ses blessures.

— Par décret du 30 juin 1921 est créée une *médaille* dite des « *Victimes de l'Invasion* » dont le modèle et le ruban seront décrétés ultérieurement, mais d'ores et déjà, sont de trois classes: vermeil, argent et bronze.

H. DEFONTAINE.

AU BOUT D'UN AN

Le N° 6 clot la première année du *Passepoil*. Nos devis avaient été établis pour un tirage à 500 exemplaires; or, le chiffre de nos cotisations (membres et abonnés) ayant à peine actuellement dépassé la moitié de ce chiffre, il en résulte en fin d'année un déficit provisoire important.

Dans sa séance du 19 octobre, le comité a décidé de dégager complètement la responsabilité financière des membres actifs de la société. Sept de ses membres ont déclaré vouloir supporter eux-mêmes seuls et solidairement ce déficit provisoire. Si quelques membres du *Passepoil* veulent nous témoigner l'intérêt qu'ils portent à notre publication, nous les prions de le faire en nous demandant encore un ou plusieurs exemplaires de notre première année, au prix de 36 francs. Cette publication constitue un volume luxueusement illustré, que Noël et Nouvel-an fourniront l'occasion de transformer en un intéressant cadeau; ainsi nos membres nous viendront en aide tout en faisant des heureux autour d'eux. Le prix de la première année sera porté à 50 francs à partir du 1^{er} février 1922.

Malgré cette situation, les fondateurs du *Passepoil* conservent la foi dans l'avenir et ont décidé de continuer leur publication. Mais celle-ci ne sera plus pour le moment tirée qu'à 300 exemplaires. Nous ne modifions pas le prix de l'abonnement qui reste fixé à 36 francs, mais nous sommes obligés de modifier la composition du bulletin. Chaque numéro ne contiendra plus que 2 planches hors texte en couleurs au lieu de 4; par contre, nous augmenterons le nombre des croquis et reproductions dans le texte. Il reste bien entendu que dès que l'avenir nous le permettra, nous reviendrons à notre première forme et aux 4 planches en couleurs qui avaient fait la joie de nos premiers abonnés.

Ceux-ci, nous l'espérons, nous sauront quelque gré d'avoir tenu, malgré ces difficultés financières, à remplir nos engagements et d'avoir donné jusqu'au bout de la première année les quatre planches hors texte promises. Nous leur demandons en retour de nous continuer leur fidèle concours et d'amener à la société quelques membres nouveaux. Nous sommes heureux de leur annoncer que des collaborations nouvelles vont venir augmenter la valeur artistique de notre revue. C'est ainsi que Job, l'illustrateur si goûté des *Tenues des troupes de France*, et de tant d'Albums connus, nous a adressé quelques planches et que le peintre Rouffet, dont on se rappelle les jolis dessins dans l'*Album de l'Armée et de la Marine*, nous a également promis un envoi.

LE COMITÉ ACTIF.

TIMBALIER DES GUIDES (Juillet 1853)

PLANCHE N° 20.

Ce curieux timbalier a été dessiné d'après une aquarelle de l'époque communiquée par M. Charles Brun, le regretté peintre militaire, à notre collaborateur M. Henri Feist, qui s'est spécialisé dans l'étude des timbaliers. Le casque est en cuivre poli, la cotte de mailles en cuivre et tous les ornements sont dorés. Quelle fut la durée de l'existence de cet uniforme ? Fût-ce une fantaisie passagère, peut-être même une tenue d'un jour pour une fête spéciale, nous l'ignorons. Mais le fait qu'il ait été minutieusement noté par un contemporain lui vaut un certificat de vie ; de tels détails ne s'inventent pas.

Lorsqu'un peu plus tard les guides firent partie de la garde impériale ils eurent un autre timbalier. Il se trouve mentionné dans les souvenirs du comte de Caillau (la *Giberne*, 1^{re} année, page 112). Une des housses de timbales est reproduite dans l'ouvrage du capitaine Richard, sur la garde. D'après la description qu'en fait un ancien officier du régiment la tenue aurait été celle des musiciens, avec cette différence toutefois que la coiffure consistait en un talpack blanc de forme cylindrique, c'est-à-dire se rapprochant plutôt de la coiffure des chasseurs. C'est ainsi, d'ailleurs, que nous le représentent les rares collections alsaciennes de petits soldats qui portent sur le 2^e Empire.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

PLAQUE DE SHAKO DU 137^e DE LIGNE

PLANCHE HORS TEXTE

Le 137^e régiment d'infanterie de ligne fut formé à Vérone, par décret du 12 janvier 1813, avec les 2^e, 84^e, 85^e et 86^e cohortes du premier ban de la garde nationale et licencié en 1814.

La très curieuse plaque de shako, que reproduit notre planche hors texte, provient de la collection G. Schweitzer, elle mesure 115^{mm} sur 125. Elle nous fait toucher du doigt la façon dont s'opérait le changement de numérotage d'une unité. Le garde national de la 84^e cohorte, en devenant fantassin du 137^e régiment d'infanterie, conserva vraisemblablement son uniforme (nous sommes en 1813), il se contenta de marteler un 137 sur sa plaque de shako et la phototypie nous permet parfaitement d'apercevoir le 84 de l'écusson qui apparaît sous le 137. C'est à ce titre que la plaque nous a paru mériter d'être reproduite dans le *Passepoil*.

Le hausse-col qui l'accompagne, et qui date de l'époque de Marengo, est curieux par ce casque qui surmonte le faisceau de licteur à l'endroit où l'on s'attend à trouver un bonnet phrygien. Nous retrouverons un peu plus tard ce même casque à cette même époque (fin Directoire).

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

Planche Frontispice — Officier de lanciers polonais — 1812	par P. Benigni
N° 1 — Trompette des carabiniers de Monsieur — 1786	" P. Benigni
" 2 — 75 ^e demi-brigade retour d'Égypte — 1802	" Tanconville
" 3 — Fusilier de La Morlière (Fac-simile) — 1745—1749	" H. Boisselier
" 4 — Trompette de Chasseurs d'Afrique — 1916	" V. Huen
" 5 — Fourrier de cuirassiers du roi — 1786	" P. Benigni
" 6 — Trompette de cuirassiers — 1811	" V. Huen
" 7 — Chasseur de Fischer (Fac-simile) — 1743	" H. Boisselier
" 8 — Clairon du 140 ^e d'infanterie — 1916	" V. Huen
Napoléon et le fétichisme napoléonien (bibelots).	
" 9 — Le Premier Consul — 1803	" P. Benigni
" 10 — Les Marie-Louise — 1814	" H. Boisselier
" 11 — Le duc de Wellington — 1815	" V. Huen
Plaques de ceinturon.	
" 12 — Le Maréchal Foch à Strasbourg — 1918.	" E.-L. Bucquoy
" 13 — Timbalier d'Orléans-Cavalerie — 1786	" P. Benigni
" 14 — La Légion Noire — 1799	" Tanconville
" 15 — Les sabres des carabiniers — 1779—1815	" V. Huen
" 16 — Sergent de la Légion étrangère — 1914.	" E. Fort
" 17 — Garde chérifienne à pied — 1916.	" J. Hilpert
" 18 — Dragons à pied — 1754	" P. Benigni
Plaque de shako et hausse-col.	
" 19 — Louis XVI — 1791	" V. Huen
" 20 — Timbalier des Guides — 1853	" H. Feist
" 21 — La clique de la Légion étrangère — 1915	" H. Boisselier

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE ANNÉE

	Pages
Avant-propos	1
I. UNIFORMES D'AUTREFOIS	
Tenues de la cavalerie d'autrefois, par P. Benigni	8, 17, 53
Chasseurs de Fischer. 1743, par H. Boisselier	23
Fusiliers de La Morlière, 1745-1749, par H. Boisselier	14
Les dragons à pied sous l'ancien régime, par P. Benigni	65, 81
Louis XVI en 1791, par E.-L. Bucquoy	88
La légion noire, 1799, par Ganier-Tanconville	49
La 75 ^e demi-brigade, 1802, par E.-L. Bucquoy	9
Le Premier Consul en 1803, par P. Benigni	32
Trompette de cuirassiers, 1811, par E.-L. Bucquoy	21
Officier de lanciers polonais, 1812, par P. Benigni	5
Les dernières levées de Napoléon, 1814, par H. Boisselier	35
Le duc de Wellington, 1814, par V. Huen	43
Timbalier des guides, 1853, par E.-L. Bucquoy	94
II. LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE	
Le 1 ^{er} étranger de marche, 1914, par E. Fort	77
Le képi de feutre, 1915, par H. Boisselier	60
L'épaulière d'infanterie, 1916, par H. Boisselier	59
Le clairon du 140 ^e de ligne, Verdun 1916, par E. Nussbaum	25
La clique de la Légion étrangère, 1916, par H. Boisselier	89
La garde chérifienne à pied, 1916, par J. Hilpert	78
Le 2 ^e chasseurs d'Afrique, 1916, par E. Nussbaum	15
Le Fusilier-Mitrailleur, 1918 (vignette de V. Huen), par E.-L. Bucquoy	60
Le Maréchal Foch à Strasbourg, 1918, par E.-L. Bucquoy	57
III. BIBELOTS	
Le sabre d'officiers de la maréchaussée, 1778, par M. Bottet	6
Les sabres des carabiniers, 1779-1815, par Jean Brunon	73
Le Sabre de la Section des Enfants Rouges — 1792	92
Plaques de ceinturon des états-majors, par M. Bottet	61
Napoléon et le fétichisme Napoléonien, par M. Bottet	37
Les portraits de Napoléon, par E.-L. Bucquoy	45
Quelques souvenirs du royaume d'Italie, par E.-L. Bucquoy	70
Plaque de shako du 137 ^e de ligne, par E.-L. Bucquoy	94
Médaille de portier-consigne, par M. Bottet	72
Un bouton franco-belge, par R. Cura	22
Flammes de trompettes, par H. Feist	28
IV. DIVERS	
Bulletin de la Société.	31, 48, 80, 93
Le centenaire de Napoléon	24, 33
Le général Vignal	29
Echos et nouvelles, par H. Defontaine	8, 27, 47, 51, 79, 92
Questions et réponses.	16, 32, 48, 63, 80
Au bout d'un an	93
Table des gravures	95



Plaque de schako du 137^e Régiment d'Infanterie de ligne — 1813

(coll. Schweitzer.)

Hausse-col de la 69^e demi-brigade, an VIII

(coll. Bottet.)



LOUIS XVI — 1791

D'après le tableau de Carteaux (Musée de Versailles).



TIMBALIER DES GUIDES

(Juillet 1853)



LA CLIQUE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

1^{er} Régiment de marche (départ de Lyon) — 2 juin 1916.

SUPPLÉMENT RÉCLAME

VISITEZ STRASBOURG ET L'ALSACE

MAISONS RECOMMANDÉES PAR LE "PASSEPOIL"

99 LA CIGOGNE⁶⁶

Restaurant de 1^{er} Ordre
STRASBOURG - Face au Palais de Justice

Repas à prix fixe et à la carte
Grandes Salles pour fêtes et banquets
Terrasse ombragée  Téléphone: 3018

Grand Hôtel de la Ville de Paris et Restaurant

Maison de famille 1^{er} ordre, entièrement modernisée,
Situation centrale près de la Cathédrale

 Orchestre pendant les repas 

Adresse télégraphique: „PARISHOTEL“

Propriétaire et Gérant: E. HAMPELÉ

GRAND CAFÉ DE LA RÉPUBLIQUE

1^{er} Établissement de Strasbourg
Propri.: RENÉ et MARCEL DURLACH
Directeur: LUCIEN BONHEUR

Place Kléber = Rue du 22 Novembre

Téléphone: 4062

Bureau: 665

Cabaret des 7 ARTS

STRASBOURG - 9, Place Kléber
Propriétaires: RENÉ & MARCEL DURLACH
Directeur: LUCIEN BONHEUR

Le seul Cabaret - artistique - dancing
à Strasbourg

PÉTRI & KARCHER AUTOMOBILES

22, Faubourg de Pierres STRASBOURG Téléphone 90, 925

METZ, Place St. Thiébault

le plus grand garage de l'Est
Agence: Citroën, Voisin, Schneider
Essence - Huiles - Pneus - Accessoires
RÉPARATIONS - LOCATION

Demandez partout les produits de la
Compagnie Française des Chocolats
et de Chés

L. Schaal & C^{ie}, Strasbourg

Ils se recommandent par leur qualité
irréprochable

2

Curiosités à Strasbourg

La Cathédrale

et

Les Grands Magasins Modernes

Grand Café de la PAIX

Etablissement de 1^{er} ordre

au centre de la ville

RESTAURANT AU 1^{er} ETAGE

Déjeuners et Diners à prix fixe

et à la carte

Rendez-vous des commerçants

MAISON BRION

Charles Bastian-Roessler

24, Place de la Cathédrale, 24

Antiquités, Curiosités,

Spécialité de Faïences

Maison d'Art Alsacienne
STRASBOURG

 6, RUE BRULÉE, 6 

Tableaux, Estampes, Antiquités
Objets d'Art

Expositions permanentes

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ECHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Appel à nos membres et abonnés!

Si vous avez un livre d'étrennes à offrir à un neveu, cousin, filleul ou ami offrez-lui la première année du «Passepoil», Vous lui aurez donné un bel ouvrage et vous aurez aidé le comité du Passepoil à poursuivre sa publication,

OFFRES ET DEMANDES

18° M. CASTANIE, 19, rue de Marcoussis, Limours-en-Hurepoix (Seine et Oise) recherche tous portraits militaires de Louis XV et de Louis XVI (peintures ou miniatures).

22° M. BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise, Sélestat, offre :

Marbot et Noirmont. Costumes militaires français. Planches détachées.
20 ancien régime et 100 empire, à 2 fr. 50 la planche.

23° M^r De Le Court, 107, rue Leman, Bruxelles, demande à acheter pistolet à aiguille Dreyse et pistolet Werder tous deux en usage à l'armée allemande en 1870.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920 sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif.

COMITÉ D'HONNEUR

Président } M. Le GÉNÉRAL HIRSCHAUER } Premier gouverneur militaire de Strasbourg.
d'honneur } Sénateur de la Moselle.

Membres : MM. Le CAPITAINE BOTTET	Membre du comité du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL BOURGEOIS	Sénateur du Haut-Rhin.
Le DOCTEUR P. BUCHER	Directeur de la revue « L'Alsace Française ».
Le L'-COLONEL CARNOT	Vice-Président de la Sabretache.
EDOUARD DRIAULT	Directeur de la Revue des Études Napoléoniennes.
Le GÉNÉRAL FETTER	Ancien commandant de l'artillerie du C. S. T. A.
PAUL HELMER	Sénateur du Haut-Rhin.
Le GÉNÉRAL HUMBERT	Commandant supérieur du territoire d'Alsace.
MAURICE LELOIR	Président de la Société de l'Histoire du Costume.
MAURICE LEVERT	Vice-Président de la Sabretache.
Le GÉNÉRAL MALLETERRE	Directeur du Musée de l'Armée.
Le GÉNÉRAL de MAUD'HUY	Député de la Moselle.
Le GÉNÉRAL de MONARD	Président de la Sabretache.
J. ONFROY de BRÉVILLE (JOB)	Illustrateur de « Tenues des troupes de France ».
GEORGES PARISET	Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg.
Le L'-COLONEL PAYARD	Sous-Directeur du Musée de l'Armée.
CHRISTIAN PFISTER	Doyen de la Faculté des lettres de l'Univ. de Strasbourg
MONSEIGNEUR RUCH	Ancien aumônier militaire, Évêque de Strasbourg.
Le GÉNÉRAL TAUFFLIEB	Sénateur du Bas-Rhin.
LAZARE WEILER	Sénateur du Bas-Rhin.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

GANIER-TANCONVILLE

J. CURA

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)